

Imprimé & édité par Claude Lamorille

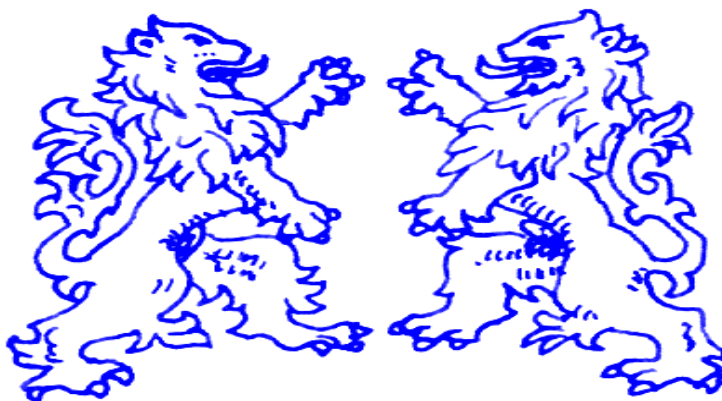
19, rue Paul Dumont

62690. Aubigny-en-Artois

ISSN : 2260-023x

Directeur de la publication : Claude LAMORILLE

Eléments d'Histoire Artésienne



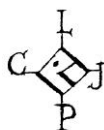
Série ARTOIS

HISTOIRE D'ARTOIS.

Par Dom Devienne.

Quatrième partie :
1492-1578.

Claude LAMORILLE



EHA 004 / 2012-01d

HISTOIRE D'ARTOIS

Par Dom DEVIENNE



QUATRIEME PARTIE

M. DCC. LXXXVI.

AVANT-PROPOS.

EN travaillant à cette quatrième Partie de l'Histoire d'Artois, j'ai suivi le même plan, la même méthode & les mêmes principes que dans les précédentes.

L'Histoire d'une Province est le récit de ce qui s'y est passé d'intéressant; mais il est un intérêt général qui regarde les Lecteurs de tous les Pays, & un Particulier qui n'affecte que le canton dans lequel se sont passés les événemens que l'on raconte.

Lorsque j'annonçai que j'allois m'occuper de l'Histoire d'Artois, des Personnes, dont je respecte d'ailleurs les lumières, prétendirent que cette Province n'avoit pas eu assez d'événemens capables d'intéresser le Public, pour en former un corps d'Histoire. Quels qu'aient été les motifs de ceux qui ont tenu ce langage, il est sans fondement. L'Histoire des Comtes de Flandre qui ont été les premiers Propriétaires du Pays, connu depuis sous le nom d'Artois; la manière dont s'est formée cette Province; ses Comtes; les démêlés du fameux *Robert d'Artois* avec la Comtesse *Mahaut*; les rôles qu'ont joués dans la Province *Philippe le Hardi*, *Jean sans Peur*, *Philippe le Bon*, & *Charles le Téméraire*; la cruauté avec laquelle *Louis XI* a traité l'Artois; les Guerres qui l'ont ravagé sous *François Ier.*, *Henri II*, *Louis XIII*, & *Louis XIV*; les sièges de sa Capitale & de ses autres Villes, & les troubles excités dans l'Artois par les partisans du Prince d'Orange, morceau qui n'a été configné jusqu'à présent que dans des manuscrits, que l'on verra traité dans cette quatrième Partie, & que les plus célèbres Historiens de l'antiquité n'auroient pas jugé indigne de leurs plumes, n'ont-ils donc rien de remarquable? Et qui empêcheroit qu'on en composât un corps d'Histoire? Je ne crains pas de le dire: si l'Artois n'a pas encore eu ses fastes, ce

a ij

iv

AVANT-PROPOS.

n'a pas été faite de monumens. Quiconque saura les rassembler , & les présenter comme ils méritent de l'être , pourra se flatter de donner un ouvrage aussi intéressant que neuf ; une Histoire qui méritera de tenir une place distinguée dans tous les cabinets , où l'on recueille ce que cette partie de la Littérature offre de plus intéressant.

Je fais que les événemens qui doivent composer l'Histoire d'Artois , n'inspirent pas tous le même intérêt ; qu'il importe peu au Public de connoître les noms de la plupart de ceux qui ont rempli les sièges d'Arras & de Térouanne , ou qui ont gouverné la Province ; de savoir qu'il existe un hospice de l'Ordre de Saint Dominique à Lillers , & un Couvent de Récollets à Pernes ; quelle est l'époque de la fondation de ces établissemens ; quels sont ceux à qui ils doivent l'existence , quoique celui qui se charge d'écrire l'Histoire d'Artois ne puisse se dispenser d'en parler , & que s'il omettoit ces faits , on lui reprocheroit , avec raison , l'imperfection de son Ouvrage.

Ces deux espèces d'événemens m'ont indiqué la marche que je devois prendre. J'ai commencé par raconter ceux dont le Public doit désirer de connoître les détails. J'ai réservé les faits moins importants pour une Chronique qui me procurera de plus l'avantage de rectifier les erreurs & les omissions qu'on m'aura fait remarquer & de compléter mon Ouvrage , en faisant usage des découvertes qui ont échappé à mes premières recherches.

Il ne suffit pas d'avoir recueilli les matériaux d'une Histoire ; l'essentiel est de les rédiger. Un récit trivial & mal fait est un squelette décharné & souvent hideux. Une narration agréable & intéressante est un corps plein d'ame & de vie : remarquable par son embonpoint & par ses graces , il réjouit autant la vue que l'autre la fatigue & l'attriste.

Il est des personnes qui regardent l'Histoire comme une carrière ouverte à tout le monde , où le génie le plus médiocre n'a besoin que de travail & de constance pour être assuré du succès. Pour détruire ce préjugé trop répandu , je vais tracer une esquisse des qualités

AVANT-PROPOS. v

indispensables, sur-tout à celui qui entreprend d'écrire l'Histoire d'une Province.

L'Histoire d'une Province devant renfermer une infinité d'objets, suppose dans celui qui l'entreprend, des connoissances étendues & variées. Il doit posséder au moins les principes de chaque Art ; sans quoi il s'expose à tomber dans les plus lourdes méprises.

Il faut à un Historien de la sagacité pour éclaircir les faits obscurs, pour appercevoir la vérité au milieu des nuages qui l'environnent, & pour démasquer l'erreur qui en est voisine & qui en prend si souvent les livrées.

Il est peu de faits qui ne puissent être envisagés sous plusieurs faces. Il faut des principes sûrs & un jugement solide pour saisir le côté qu'il convient de présenter à ses Lecteurs, pour ne lui donner que des idées justes & produire en lui les impressions qu'il doit prendre.

Quand un personnage joue un rôle important, on ne peut se dispenser de tracer son caractère & d'en faire un portrait qui puisse le graver dans l'ame. C'est sur-tout ce talent qui fait la réputation d'un Historien. Tous ceux qu'on nous présente pour modèles ont été de grands Peintres, parce que nés avec un génie supérieur, ils avoient fait une étude particulière du cœur humain. Mais lisez la plus grande partie des Ecrivains qui mettent des Héros sur la scène ; ils ne savent leur donner que des physionomies communes, froides ou manquées. De petites ames n'ont que de petites idées & ne peuvent faire que des tableaux qui leur ressemblent.

Il est souvent assez difficile de distinguer les faits qui méritent de trouver place dans l'Histoire d'une Province, de ceux qui sont trop minutieux pour y figurer. Il faut aussi connoître dans les événemens qu'on doit raconter, quelles sont les circonstances inutiles, les détails qui paroîtroient insipides, & ceux à qui il convient de donner toute l'étendue & tous les ornemens dont ils sont susceptibles. Il faut juger quand une observation produira un bon effet, quand une réflexion est nécessaire. Quelquefois pour éviter la sécheresse, ou pour donner l'intelligence de certains

vj AVANT-PROPOS.

faits, on se trouve obligé de parler de quelques autres qui sont étrangers au sujet que l'on traite. Combien il faut alors avoir de précision pour dire tout ce qui est nécessaire & ne point aller au delà; pour instruire un Lecteur, sans lui faire perdre de vue l'objet principal. On chercheroit en vain à donner des règles sur toutes ces parties. C'est du goût seul qu'on doit les recevoir & il faut en avoir un bien exquis pour observer dans des objets si déliés, les nuances souvent imperceptibles qui distinguent, aux yeux des connoisseurs, le vrai talent, de l'Ecrivain qui ne se doute pas seulement qu'il existe.

Il faut encore dans un Historien un esprit d'ordre qui évite la confusion, qui mette chaque objet dans la place où il doit produire le plus d'effet, qui donne des liaisons aux sujets les plus disparates, & qui n'en forme qu'un ensemble.

Enfin l'Histoire exige un style correct, simple, qui intéresse; & ce talent est beaucoup moins un fruit du travail qu'un don de la nature: car nous naissons Historiens, comme nous naissons Peintres & Poètes.

C'est d'après ce tableau des qualités indispensables pour bien écrire l'Histoire, qu'on peut juger s'il est aussi facile que certaines personnes le pensent, de réussir dans ce genre. Les Ecrivains qui sont en état de parler pertinemment de tout, qui ont de la pénétration, du jugement, du génie, du goût, de la méthode & un style convenable aux sujets qu'ils traitent, sont-ils donc si communs? Distinguons les Compilateurs & les Historiens. Les premiers sont sans nombre. La liste des seconds est & sera toujours bien courte. Dans tous les tems, il y a eu des gens qui ont entrepris d'écrire l'Histoire. Combien en est-il, parmi les anciens, dont les noms ont passé jusqu'à nous? Combien en est-il, parmi les modernes, qui puissent se flatter de transmettre à la postérité leurs Ouvrages?

Il s'est élevé sur la manière dont il convient d'écrire l'Histoire d'Artois, une querelle entre M. *Hennebert* & le Rédacteur de l'Année Littéraire, qui pourra servir à éclaircir cette matière. Le successeur de Mr. *Freron* avoit rendu un compte favorable de ma première Partie,

AVANT-PROPOS vij

jusqu'à dire qu'il seroit à souhaiter que toutes nos anciennes Histoires fussent écrites de même. Cet éloge a blessé M. *Hennebert* : il a allumé sa bile, & il a cru devoir l'épancher sur le Journaliste & sur moi. Il m'a accusé d'avoir fabriqué l'article de l'Année Littéraire ; il a prétendu que le Rédacteur avoit adopté sans examen toutes mes idées, & il a dénoncé au Gouvernement une manœuvre qu'il convient, dit-il, *d'arrêter pour l'honneur & les progrès de la Littérature*. Le Journaliste, persuadé que des imputations odieuses qu'il est impossible de justifier, & qui sont également destituées de vraisemblances & de preuves, ne peuvent tourner que contre celui qui a la témérité de les avancer ; & jugeant qu'il falloit pardonner de l'humeur à quelqu'un qui n'a péché que par excès de tendresse pour un enfant dont l'existence éphémère est le fruit de l'angoisse, a pris le parti de répondre à Mr. H., par des plaisanteries ; mais en même-tems il a cru que son indécente sortie le dispensoit de le ménager, & qu'il pouvoit dire ce qu'il pensoit de son Ouvrage, avec la précaution de donner les motifs de son jugement sur l'Histoire de Mr. *Hennebert* & sur la mienne. Je vais rapporter cet article pour ceux de mes Lecteurs qui n'ont pas été à portée de le voir. Je suis bien éloigné de prétendre que l'opinion d'un Ecrivain, quelque estimable qu'il soit, doive faire la loi. Quiconque lit mon Ouvrage, a le droit de le juger d'après ses propres lumières ; le Rédacteur ayant motivé ses jugemens, on sera plus à portée de les apprécier. Au surplus, il y a trop long-tems que je traite la partie de l'Histoire, pour ignorer ce qui me manque dans celui de tous les genres de la Littérature qui suppose le plus de talens ; & j'ai une idée trop sublime des qualités qui forment le véritable Historien, pour qu'on puisse me prêter la puérile vanité d'avoir voulu persuader que je les rassemble. Mais comme il existe un parti qui semble se faire un devoir & un mérite de déprécier mon Ouvrage, de dire qu'il n'est qu'un abrégé, un sommaire, & pour me servir de l'expression favorite de Mr. H. *un croquis* ; j'ai cru devoir profiter de l'occasion qui se présente, pour faire connoître que j'ai aussi quelques suffrages.

viiij

AVANT-PROPOS.

Extrait de l'Année Littéraire 1786, n^o. 33, pag.
73 & suivantes.

„ Voici, Mr., une seconde Histoire de la Provin-
„ ce d'Artois toute différente de la première, dont
„ je vous ai rendu compte l'année dernière. Autant
„ l'une est serrée & rapide, autant celle-ci est longue
„ & diffuse. La première, vive & libre dans sa mar-
„ che, laisse de côté les objets dont le détail pour-
„ roit paroître minutieux; la seconde, plus grave &
„ plus pesante, s'avance pour ainsi dire à pas lents
„ avec tout le cortège des recherches anciennes &
„ scientifiques. L'une est l'Ouvrage d'un Ecrivain élé-
„ gant & poli; l'autre est celui d'un *Compilateur*
„ *laborieux*. L'une écrite d'un style agréable, semble
„ faite pour les Lecteurs de tous les Pays; l'autre
„ hérissée de détails obscurs & communs, peut tout au
„ plus convenir aux Habitans de la Province que ces
„ objets intéressent. L'une enfin est une véritable His-
„ toire: l'autre est plutôt un amas de matériaux qu'une
„ Histoire proprement dite.

„ On désireroit qu'une critique éclairée eut fait rejeter
„ à Mr. *Hennebert*, ou au moins présenter plus ra-
„ pidement tout ce qui n'est ni essentiel ni intéressant;
„ qu'il n'eut pas traité les petites querelles des an-
„ ciens Attrébatés avec tout l'appareil des démêlés
„ de Rome & de Carthage; qu'en faisant en un mot
„ l'Histoire d'une Province particulière, il n'eut pas
„ fait en même-tems celle des Empereurs Romains
„ & des Rois de France. N'est-ce pas une chose éton-
„ nante que l'Histoire d'une petite Contrée soit aussi
„ volumineuse & s'annonce avec autant de faste que
„ celle des plus grands Empires?

„ Lisez, Mr., toutes nos Histoires Provinciales,
„ vous trouverez dans la plupart le même fond, les
„ mêmes détails. Vous voyez les Auteurs, faute d'ob-
„ jets propres & particuliers à leurs Pays, se jeter sur
„ une foule d'accessoirs qui ne conviennent pas plus à
„ l'Histoire de leur Province qu'à celle des Gaules; nous

AVANT-PROPOS. ix

„ entretenir fort au long de César, des Romains, des
 „ Druides, en sorte qu'à quelques pages près qui con-
 „ cernent l'objet principal, c'est avoir pour ainsi dire
 „ lu toutes ces Histoires que d'en avoir lu une seule....
 „ Mais personne n'a peut-être porté plus loin cet abus
 „ que Mr. *Hennebert*.

„ L'Histoire de Mr. H., beaucoup plus étendue que
 „ celle de D. *Devienne*, doit naturellement renfer-
 „ mer plus de choses; mais ce n'est pas une raison
 „ pour la juger plus solide & plus instructive. L'art
 „ de dire beaucoup en peu de mots n'exclut pas l'es-
 „ prit de recherches & de discussion; & l'on préfère
 „ toujours un Historien qui fait présenter à ses Lec-
 „ teurs des résultats clairs & précis à celui qui noie
 „ son récit dans une tradition fastidieuse. Quiconque
 „ écrit l'Histoire, doit prendre sur lui seul le travail
 „ & le dégoût de ses recherches, en épargner le dé-
 „ tail à ses Lecteurs, se décider d'après le bon sens
 „ & l'autorité des monumens qu'il doit admettre ou
 „ rejeter, & former de la réunion des objets les
 „ plus importants, une narration exacte, bien suivie &
 „ jamais interrompue par des observations inutiles &
 „ presque toujours mal placées. Il doit sur-tout s'éle-
 „ ver à cette hauteur qui lui fasse perdre de vue les
 „ petits intérêts particuliers, & qui l'empêche de sa-
 „ crifier la vérité & la raison à l'amour-propre & à
 „ la vanité personnelle.

„ Tel est le modèle que nous ont tracé les plus
 „ grands Historiens de l'antiquité; & c'est parce que
 „ Dom *Devienne* nous avoit paru s'y conformer,
 „ que nous avons donné à son Ouvrage les éloges
 „ que mérite tout Historien qui écrit après de tels
 „ principes. „

Dans le reste de cet article, on relève l'incorrec-
 tion du style de Mr. H., l'inexactitude de ses déno-
 minations, & l'on repousse ses imputations injurieuses
 par des plaisanteries qui ont dû lui paroître bien amè-
 res. Mr. H. a senti qu'il n'étoit pas de force à lutter
 contre un tel Adversaire; & il a mieux aimé, quoi-

AVANT-PROPOS.

qu'agresseur, abandonner le champ de bataille & se réduire au silence que de courir de nouveaux risques, en se permettant une réplique qui, de quelque manière qu'elle eut été conçue, n'auroit fait que multiplier ses écarts & mettre dans un plus grand jour les preuves de son imprudence.

Il y a quatre ans que je ne cesse d'être en bute aux attaques de Mr. Hennebert. J'avois espéré qu'il feroit enfin de sérieuses réflexions sur l'indécence de son personnage. Qu'il est révoltant de voir un Ministre des Autels s'acharner à décrier un de ses Confrères, & ne s'occuper qu'à le présenter sous des couleurs odieuses ! Comment la Religion & la bienfaisance ont elles pu lui permettre de donner de tels scandales ? la politique seule devoit, ce semble, l'en empêcher. Comment n'a-t-il pas vu que de tels moyens sont capables de discréditer la meilleure cause, d'aliéner toutes les personnes qui pensent, & de fournir aux Ecrivains périodiques l'occasion de lui donner les leçons les plus mortifiantes ? Comment Mr. H. n'a-t-il pas senti que toutes ses intrigues ne peuvent pas faire perdre de vue l'état de la question, qu'il s'agit de savoir lequel de son Histoire ou de la mienne, mérite le plus la confiance de la Province, & que les gens sensés pour toute réponse à ses déclamations, se contenteront toujours de lui dire avec le judicieux Auteur du Journal politique de Bruxelles : *la meilleure manière de critiquer l'Ouvrage de Dom Devienne, est de faire mieux que lui.*

Puisque M. H. continue de faire connoître qu'il ne cessera de donner des scènes à mon occasion, malgré tous les désagrémens & toutes les humiliations qu'elles lui attirent ; & puisqu'il a encore jugé à propos de m'attaquer de la manière la plus vive, dans la *Préface* de son premier volume, je vais encore une fois lui répondre ; & je tacherai de traiter un sujet dégoûtant, de manière à n'avoir plus besoin d'y revenir.

M. H. dit dans sa *Préface*, que je me suis servi d'une *presse clandestine*, pour faire paroître une *prétendue*

AVANT-PROPOS. xj

Histoire d'Artois. (*) Je désirerois savoir comment quelqu'un qui ose se permettre un tel propos, mérite en bonne conscience d'être relevé. Où M. H. a-t-il pris ses idées & ses expressions ? Mais je me rappelle que le Sage ne veut pas qu'on réponde au fou selon sa folie. Je me contenterai donc de remarquer que M. H. persuadé que je n'ai point revêtu mon Histoire d'Artois des formalités prescrites par les loix, a cherché à exciter la vigilance du Ministère public, afin qu'il en arrête le débit. Qui auroit jamais soupçonné un Prêtre, un Membre d'un Corps respectable, de faire le vil métier de dénonciateur ? Voilà jusqu'où peut porter la passion de nuire ? mais le triomphe dont Mr. H. se flatte sera court ; car je lui apprends que j'ai comme lui le privilège de faire imprimer mon Histoire d'Artois, & que je juge à propos de ne le faire paroître qu'à la fin de mon Ouvrage.

M. H. a conçu le noble projet de soulever contre

(*) La marche de Mr. H. dans ses projets, est remarquable. Il attaque vivement ceux qu'il regarde comme ses Adversaires. On expose ses torts, on prouve qu'ils sont intolérables ; il ne répond pas ; mais il recommence une autre attaque. On relève ses nouveaux excès ; il sent qu'il ne peut les excuser ; il garde encore le silence. Il se voit tranquillement couvrir de confusion ; il laisse son Adversaire jouir de toute l'étendue de son triomphe. On croit que la leçon la plus dure va le corriger. Rien ne le rebute. Sa passion est à toute épreuve ; ce qui devoit la réprimer lui donne de nouvelles forces. Mr. H. est persuadé que les imputations les moins fondées produisent toujours quelque impression, parce que la plus grande partie de ceux qui les entendent, n'ont ni le tems, ni la volonté de les approfondir ; & en effet, on verra plus bas, que l'acharnement de Mr. H. à mettre en œuvre tout ce qui est capable de me faire renoncer à mon entreprise, a pensé produire cet effet. Je dois donc m'attendre qu'il continuera à jouer un rôle aussi singulier, à moins que les dépositaires de l'autorité ne lui en imposent & ne lui fassent entendre que, s'il est permis à un Ecrivain de défendre ses Ouvrages, & de prouver qu'ils sont supérieurs à ceux de ses Concurrans, il lui est sévèrement interdit de se permettre des personnalités & des imputations odieuses.

xij AVANT-PROPOS.

moi sa Province : il va jusqu'à prétendre que le succès même de mon Histoire d'Artois, tourneroit à son déshonneur. (*) Le détail dans lequel je vais entrer suffira pour apprécier une idée si étrange.

Lorsque les Etats d'Artois de 1782, me firent l'honneur de m'inviter de travailler à l'Histoire de la Province, il y avoit plus de dix ans que Mr. H. s'en occupoit. Il nous apprend lui même qu'il avoit envoyé des lettres circulaires pour annoncer son entreprise : il fit imprimer en 1774, chez Boubers à Saint-Omer, une Requête par laquelle il demandoit six mille livres aux Etats; il étoit venu plusieurs fois à cette Assemblée, pour obtenir des marques de sa protection & de sa confiance, qui lui avoient été constamment refusées. La délibération qui me concernoit, auroit dû achever de lui ouvrir les yeux sur la façon de penser de la Province à son égard : il lui donna des motifs incapables de faire impression sur le corps le plus respectable. S'il avoit voulu se rendre justice, la véritable raison du procédé des Etats ne lui auroit point échappé. Il est na-

(*) Afin que M. Hennebert ne se plaigne point qu'on lui prête des sentimens qu'il n'a pas, je vais réunir ici les différens endroits de sa *Préface*, dans lesquels il a jugé à propos de parler des éloges donnés à ma première Partie, par le Rédacteur de l'Année Littéraire, de mon Ouvrage & de moi.

P. v. „ Pendant la circulation de mes *Prospectus*, il sortit „ d'une presse clandestine, une prétendue Histoire d'Artois. „

P. vi. „ Depuis que le charlatanisme ose employer les in- „ trigues & les voies d'une autorité mendrée, pour procurer „ du débit aux Ouvrages, on doit bien se défier des éloges „ outrés que certains écrits en publient. Je fais que des Au- „ teurs se chargent eux-mêmes de l'analyse de leurs produc- „ tions, ayant soin de l'affaïsonner d'une douce critique. Il „ seroit bon pour l'honneur & les progrès de la Littérature, „ que cette manœuvre fût arrêtée. „

P. xxiv. „ De quel œil (des Compatriotes) doivent ils „ envisager les efforts d'une plume étrangère, pour leur „ ravir une gloire que l'un d'eux pourroit mériter ? Loin „ qu'aucun rayon en rejaillit sur l'Artois, on s'étonneroit „ un jour de ce que cette Province, quoique distinguée par „ une Académie, eut été incapable de produire son Historien. „

AVANT-PROPOS. xiiij

turel qu'une Province désire son Histoire ; il n'est pas seulement agréable pour elle de connoître les événemens dont elle a été le théâtre ; il est de plus intéressant pour un Pays d'Etats, d'avoir sous les yeux des monumens auxquels les circonstances peuvent souvent l'obliger de recourir : mais cette entreprise a ses difficultés. Quels titres avoit M. H. pour faire connoître qu'il étoit en état de la remplir ? Son *plaisir*, ses *oiseaux*, ses *vers*, voilà ce qu'il avoit à présenter. On les connoissoit, & ils n'avoient pas donné beaucoup de vénération pour ses talens. Il travailloit avec assiduité, avec zèle, à ramasser des mémoires. D'autres l'avoient fait avant lui. Je connois trois recueils sur l'Histoire d'Artois plus volumineux que les manuscrits de M. H. L'un est du Père Constantin, Carme, qui a passé trente ans à composer quatre volumes *in-folio*. Ils sont ornés de plans superbes & se trouvent dans la Bibliothèque de Mde. d'Aubert. Le second est d'un Père Capucin. Il est dans la Bibliothèque de l'Académie d'Arras. Le troisième a été formé par Mr. Dubus, Avocat, & se conserve dans sa famille. Ces recueils, regardés comme compilations, sont estimables ; mais ils ne peuvent être présentés comme des Histoires : on a toujours eu la même opinion des manuscrits de Mr. H. L'impression de son premier volume ne l'a pas changée, & le peu de débit de son Ouvrage ne lui permettroit pas d'en avoir maintenant une autre idée, si la fatalité du sort ne sembloit l'avoir condamné à être toute sa vie la victime déplorable d'une illusion qui n'a pas d'exemple. Il a fait imprimer vingt-deux mille *Prospectus* de son Ouvrage, (fait que je tiens de l'Ouvrier même qui les a tirés), & il n'a pas pu avoir trente Souscripteurs. Il s'est vu réduit à abandonner une édition *in-quarto*, pour laquelle il avoit pris des engagements. Il a donné un volume *in-octavo* de 400 pages : il a fait l'impossible pour lui donner de la vogue ; il a donné les noms des vingt Libraires qui le débitent ; malgré cela, il n'a pas vendu le quart de ses exemplaires, & comme il faudroit pour achever l'impression de l'Ouvrage, conformément au *Prospectus*, au moins douze mille francs, dont la plus grande partie seroit en pure perte, il n'y a aucune

xiv

AVANT-PROPOS

apparence, quoique puisse dire l'Auteur, qu'il en coure les risques. Tel est le triste sort de Mr. H. & il n'a rien qui doive le surprendre. Combien de fois ses parens, ses amis, ceux qui sont solidement attachés à ses intérêts, lui ont-ils représenté qu'il n'avoit aucun talent pour écrire, que toutes ses impressions ne servoient qu'à le fatiguer en pure perte, à épuiser sa bourse, à le dévouer au ridicule ? Il a été sourd à toutes ces remontrances, & il voit aujourd'hui les suites funestes de son entêtement. Il est des malheurs qu'on ne peut éviter : quiconque les éprouve est à plaindre ; mais il semble qu'on soit doublement malheureux, quand on se croit des talens qu'on n'a pas, & quand on a la manie de vouloir forcer les autres d'y croire.

Il s'en est peu fallu que M. H. n'ait réussi dans le projet qu'il avoit formé de me faire renoncer à mon entreprise. Elle exigeoit des dépenses : j'avois eu des assurances morales, que les Etats y pourvoiroient. On m'avoit demandé à quoi les frais pourroient monter chaque année : j'avois dit que je me contenterois de fix cens livres : on avoit trouvé ma réponse raisonnable, & j'avois reçu cette somme à la fin de la première année. Mais Mr. H. se donna tant de mouvemens : il représenta si vivement qu'il étoit injuste & odieux de faire pour un étranger ce qu'on avoit refusé de faire pour lui, pour quelqu'un qui avoit dans la Province les *tombeaux* de ses ancêtres, qu'on résolut de nous traiter sur le même pied l'un & l'autre, & qu'on se réserva de récompenser celui dont le travail rempliroit le mieux les vues de la Province. Je connus les motifs qui avoient déterminé la délibération des Etats, & je les respectai ; mais ils ne diminuoient pas mon embarras. Il n'y a dans la Ville où je fais ma résidence, ni Bibliothèque, ni Imprimeur. Je me trouvois donc obligé de me déplacer fréquemment, pour recueillir les matériaux de mon Ouvrage & pour le faire paroître. Comment remplir ces objets dispendieux, avec une pension qui ne me fournit que le nécessaire ? Cependant il étoit affligeant pour moi de renoncer à une entreprise commencée sous les plus heureux auspices :

AVANT-PROPOS. xv

où plutôt l'invitation des Etats, l'accueil fait à mon *Prospectus*, la gratification que j'avois reçue, formoient des liens que je ne pouvois plus rompre. J'étois dans la plus grande perplexité, lorsque la providence me fournit un moyen de lever l'obstacle que je croyois insurmontable. J'avois fait imprimer une méthode pour apprendre la Langue François. Le Collège Mazarin, à Paris, celui des Pères de l'Oratoire, à Arras, l'adoptèrent. En peu de tems, une édition de quinze cens exemplaires fut épuisée, & le Libraire de Paris, à qui j'en avois confié le débit, acheta mon privilège. Ces objets produisirent quarante louis. Je ne balançai point à les sacrifier à mon entreprise. J'ai fait une partie des voyages qu'elle rendoit nécessaires. Des ordres du Roi m'avoient été adressés pour que les archives des Provinces voisines de l'Artois me fussent ouvertes. J'en fis usage. Je parcourus une partie des Pays-Bas, où je comptois trouver & où je trouvai effectivement des mémoires relatifs à l'Histoire de la Province. J'ai employé cette année, sept mois à travailler à la Chambre des Comptes de Lille, & à faire imprimer la troisième & la quatrième Partie de mon Ouvrage. Mon entreprise est maintenant assez avancée pour n'avoir plus à craindre qu'elle échoue. Ma cinquième Partie est faite; elle finit à la paix d'Utrecht, époque qui terminera glorieusement l'Histoire de la Province, puisqu'on y verra le Chef d'une de ses Maisons les plus distinguées, jouer un rôle aussi important qu'honorable. Il ne me restera plus ensuite à faire imprimer qu'une Chronique; & j'espère, qu'en profitant des avis qui m'ont déjà été donnés, & de ceux que je compte recevoir encore, elle achevera de remplir les vues de la Province.

Il est vrai que j'ai besoin de nouveaux fonds pour fournir aux dépenses qu'exigent ces derniers objets; car quoique je n'aie point à me plaindre du débit des volumes qui ont déjà vu le jour, cependant il a tout au plus remboursé les avances qu'à exigées l'impression, vu le petit nombre que j'en ai fait tirer. Comme l'Assemblée générale connoîtra ma position, si elle juge à propos d'y avoir égard, je recevrai avec action de grâces ce qu'elle voudra bien m'accorder. Si

xvj

AVANT-PROPOS.

elle croit devoir différer encore de me donner de nouvelles preuves de sa bienfaisance, mon zèle n'en sera pas pour cela refroidi; je chercherai de nouvelles ressources & je me croirai toujours trop dédommagé des sacrifices que j'aurai occasion de faire, s'ils peuvent me procurer l'avantage d'être utile à une Province qui, en m'invitant de travailler à son Histoire, a daigné m'accorder la preuve la plus sensible de son estime & de sa confiance.

**SOMMAIRE.**



S O M M A I R E

DE sordres commis dans Arras par les Lansquenets. D'Esquerdes veut reprendre cette Ville. Paix de Senlis. Hommage rendu par Maximilien à Gui de Rochefort. Robert Gaguin. Conseil établi à Malines. Remontrances du Parlement de Paris. Chièvre, Prince de Croy, Gouverneur de Charles-Quint. Siège de Téroouanne. Cette Ville est rasée. Journée des Eperons. Trait du Chevalier Bayard. Paix. La guerre recommence. François Ier rebâtit Téroouanne. Peste à Arras. Censure de Berquin & son supplice. Suite de la guerre. Mort de Crequi. Traité de Madrid confirmé à Cambrai. Etablissement du Conseil d'Artois. Sédition à Arras. Charles-Quint cité au Parlement de Paris. Confiscation de l'Artois. La guerre recommence. Siège d'Hesdin. Autres expéditions militaires. Trêve de Bommi. Rédaction de la Coutume. Nouvelle guerre. Excès commis par le Comte de Roeux. Prise & destruction de Téroouanne. Hesdin est détruit & rebâti. Bataille de Renti. Charles-Quint abdique l'Empire. Paix du Cateau-Cambrésis. Erection de l'Evêché de Saint-Omer. Origine des troubles des Pays-Bas. Conseils despotiques du Cardinal de Granvelle, Evêque d'Arras. Cruauté du Duc d'Albe. Pacification de Gand. Différens partis divisent la Province. Union de l'Artois avec la Flandre, le Brabant & le Hainaut. Troubles à Saint-Omer. Personnages qui jouent les Sinoguets. Troubles à Arras. On forme quinze Compagnies dans la Ville. Les factieux font élire quinze Tribuns qui sont destitués.

Mouvemens que se donnent les Partisans du Prince d'Orange. On emprisonne des personnes Notables. On vient à bout de faire élire de nouveau les quinze Tribuns. Ambroise Le Duc, partisan du Prince d'Orange, vient à Arras. Verts-vêtus. Les factieux emprisonnent les Magistrats. Pouvoir d'Ambroise Le Duc. Son imprudence. Les Magistrats sont délivrés. Ils font emprisonner les principaux factieux. Ambroise Le Duc quitte Arras. On fait le Procès aux factieux. Leur supplice. Fin des troubles de Saint-Omer & de la Province. On tient des conférences pour se réconcilier avec le Roi d'Espagne.



HISTOIRE D'ARTOIS

QUATRIEME PARTIE

An 1492.

La joie que les Habitans d'Arras avoient de se trouver sous la domination de leurs anciens Maîtres, fut troublée par les désordres que commirent les troupes à qui ils avoient accordé l'entrée de leur Ville. La haine qu'elles portoient aux François & le défaut de paiement de leurs soldes, en furent les causes ou les prétextes. On assembla ce qu'il y avoit de plus distingué dans la Ville pour faire cesser ces désordres, & l'on résolut de recueillir une somme qui fourniroit de quoi payer pendant trois mois les Lansquenets ; c'étoit ainsi qu'on appelloit les troupes Allemandes. Comme on tarδοit à exécuter cette délibération, les soldats recommencèrent leurs violences. Ils pilloient les maisons, ils maltraisoient ceux qui refusoient de leur donner de l'argent ; ils n'avoient d'égards ni pour le rang ni pour le sexe. Comme leurs chefs voulurent les réprimer, ils eurent l'audace de les arrêter eux-mêmes. *Pierre de Ranchicourt*, Evêque d'Arras, Prélat aussi respectable par les vertus & par son âge que par sa dignité, fut une victime des Lansquenets. Quoiqu'il eut fourni une somme plus forte que celle qu'il avoit promis de payer dans la cottisation générale, ils ne cessoient de l'accabler d'outrages. On l'enferma dans une petite chambre, près de la Porte de Hagerue. Six soldats le gardoient ; il n'entendoit que des juremens affreux, & il avoit sans cesse devant les yeux le spectacle des débauches les plus effrénées ; ces furieux lui présentoient la pointe de leurs épées en le menaçant de le tuer, s'il ne leur donnoit pas ce qu'ils lui demandoient. Le Clergé pénétré de la situation de son Evêque, se rendit processionnellement dans l'endroit où il étoit renfermé & le redemanda. Cette voie n'ayant point opéré sa délivrance, on prit celle de mettre la Ville en interdit ; mais elle n'eut pas plus de succès, vis-à-vis de gens brutaux qui ne connoissoient que l'argent. On fut obligé de faire une quête, & on ramassa suffisamment pour obtenir l'élargissement du Prélat qui, pour éviter de nouveaux outrages, se retira à Douay. Deux Chanoines furent aussi enfermés dans une cave de l'Abbaye de St. Vaast ; & y étant restés pendant trois jours, ils y périrent.

Les Magistrats étoient également excédés par les demandes des Lansquenets, qui, en attendant qu'on les leur accordât, pilloient la Ville. On les rencontroit chargés des plus beaux

meubles. On fut obligé pour les calmer, d'emprunter les pièces d'argenterie des Eglises, qui n'étoient ni sacrées, ni bénites, & l'on s'engageoit d'en rendre le poids. Les soldats, voyant qu'on faisoit usage de cette ressource, résolurent de l'employer eux-mêmes. Ils s'attachèrent surtout à la Cathédrale. Ils dépouillèrent un Christ garni de grandes plaques d'argent, & cinq pilliers de même métal, qu'avoit donnés *Louis XI*. Ce qu'il y avoit de plus précieux dans la Sacristie devint leur proie. On dit qu'ils y prirent deux Calices d'or & cinquante-quatre d'argent. On vit aussi douze soldats, joignant le sacrilège au brigandage, se revêtir de chappes & d'autres ornemens dont ils s'étoient emparés, contre-faire les cérémonies de l'Eglise, boire dans des Calices, profaner des Reliques, les faire servir à des imprécations ou à des railleries sanglantes. Ces horreurs durèrent jusqu'à ce qu'on eut pris le parti de faire sortir les Lansquenets de la Ville, & de leur substituer d'autres troupes.

Ce ne fut pas sans un chagrin mortel que le *Maréchal d'Esquerdes* apprit la surprise d'Arras. Il s'occupa des moyens de le reprendre. Pour cet effet, il se rendit secrètement à Dainville, Village qui est à une demi-lieue d'Arras, avec quatre cens cavaliers et quatre mille fantassins. De là il dépêcha à *Louis de Vaudreuil*, qui commandoit dans la Cité, quelqu'un de sa connoissance, qu'on appelloit le *petit Abbé*. Celui-ci lui dit que plusieurs Gentilshommes de Picardie, mécontents de la domination Française, étoient résolus de se rendre à lui, & que s'il vouloit seulement lui donner six hommes, il lui ameneroit, dans quelques heures, le *Sire de Beaufort* avec sa famille. *Vaudreuil* ne se défiant de rien, ne fit aucune difficulté de livrer ces six hommes. Le *petit Abbé* les conduisit à d'Esquerdes, qui par ses libéralités & par les promesses d'une plus grande récompense, les engagea à favoriser son projet. Ils partirent de Dainville sur les neuf heures du soir, conduisant des chevaux chargés de coffres. Ils avoient avec eux la Maîtresse du *petit Abbé*, qui devoit passer pour un domestique du *Sire de Beaufort*. Le *petit Abbé* les précédoit, & le *Maréchal* les suivait avec toutes ses troupes. Lorsqu'ils furent à la porte du Château de la Cité, les soldats dirent à la sentinelle qu'ils venoient avec une partie du bagage du *Sire de Beaufort*, & que ce Seigneur n'étoit pas éloigné. On ouvrit à l'instant la porte. Les six soldats entrèrent, & d'Esquerdes étoit sur le point d'entrer aussi, lorsqu'un des soldats, pressé par ses remords, s'écria que tout étoit perdu, si on ne fermoit pas la porte. C'est ce qu'on fit à l'instant, & le *Maréchal* manqua une entreprise qu'il avoit si heureusement commencée. L'effroi se répandit dans la Ville. On courut sur le rempart ; mais on s'aperçut bientôt qu'on avoit plus rien à craindre. Les soldats se jettèrent sur les coffres où ils ne trouvèrent que du cuivre, de l'étain, & quelques sacs de poudre à canon. On trancha la tête du *petit Abbé*. On fit aussi mourir les cinq soldats : on coupa leurs corps en quartiers, & on les exposa en différens endroits de la Ville.

An 1493.

Robinet Ruffin, Capitaine, né à Arras, fit une tentative plus heureuse sur Lens. Il s'en étoit emparé & se défendit pendant plusieurs jours contre trois à quatre mille Suisses. Voyant qu'il ne pouvoit plus tenir davantage dans la Ville, il se retira dans le Château, où, avec une poignée de soldats, il se défendit pendant quelque tems. Obligé de se rendre prisonnier, il trouva sur le champ une somme pour se racheter. Il ne se servit de sa liberté que pour rentrer dans une Eglise avec une troupe qu'il avoit ramassée, & s'y cantonna. On fut obligé de l'attaquer de rechef, & on lui auroit fait un mauvais parti, s'il n'eut échappé par la fuite.

Maximilien, peu soutenu par ses Sujets & par son père, n'étoit point en état de résister aux armes de la France. *D'Esquerdes* écrivit à *Charles VIII*, que rien n'étoit si facile que de reprendre l'Artois, & lui demanda des troupes. Le Prince qui avoit des projets plus importants, n'entra point dans les vues du *Maréchal*. Il aima mieux faire la paix avec le Roi des Romains, & le traita aussi favorablement que si la fortune ne lui avoit pas été contraire. Les Ministres des deux Princes se rendirent à Senlis, & ils y firent un Traité qui portoit « *que le Roi de France fera*

conduire, le 3 Juin 1493, Madame Marguerite d'Autriche, de Meaux à Saint Quentin, pour y être remise entre les mains des Ambassadeurs de Philippe son frère ; que les Comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolois, & le Seigneurie de Douriers, seront rendus au Roi des Romains, père de l'Archiduc, réservant au Roi les droits Seigneuriaux, le ressort, la souveraineté & l'hommage ; que les Villes d'Hesdin, d'Aire & Béthune, qui sont en la possession du Roi & en la garde du Maréchal d'Esquerdes, y resteront ; que ledit d'Esquerdes, à qui l'Autriche donnera des appointemens, les gardera pour l'un & pour l'autre jusqu'à ce que l'Archiduc ait atteint l'âge de vingt ans, ce qui sera la veille de la St Jean-Baptiste de l'an 1498 ; qu'alors après avoir fait serment de fidélité au Roi, lesdites places lui seront rendues ; que les Officiers qui y sont demeureront aux gages de l'Archiduc ; que le revenu de la Cité d'Arras sera rendu à l'Evêque sous le ressort du Baillage d'Amiens ; que l'Archiduc étant en âge, ladite Cité sera rendue pleinement au Roi jusqu'à ce qu'il ait prêté serment de fidélité. » Ce Traité fut juré sur la vraie Croix, le Canon de la Messe, & les Evangiles ; & les intéressés s'engagèrent de le garder sous peine d'encourir les Censures Ecclésiastiques. Le Roi promit aussi de faire donner au Roi des Romains, des Lettres scellées des Ducs d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, des Comtes d'Angoulême, de Montpensier, de Vendôme, du Prince d'Orange, des Maréchaux, de l'Amiral, des Villes de Paris, Rouen, Lyon, Poitiers, Tours, Angers, Orléans, Amiens & Bordeaux. Le Roi des Romains et l'Archiduc s'engagèrent de leur côté de faire garantir le Traité par le Duc de Saxe, le Marquis du Lude, le Seigneur de Ravestein, le Comte de Nassau, le Prince de Chimai, les Seigneurs de Fiennes, d'Egmont, de Molembai, du Fresnoi, le grand Bailli de Hainaut, les Villes de Bruxelles, Bois-le-Duc, Tournai, Amiens, Gand, Bruges, Arras, Saint-Omer, Lille, Valenciennes, Dordrecht, Namur & Midelbourg. Ces Lettres respectives devoient renfermer une promesse d'entretenir la paix ; & s'il y étoit contrevenu par un parti, ou si, dans six semaines, il n'avoit pas satisfait au Traité, on s'engageoit à se déclarer contre lui. Ces garanties furent délivrées de la part de la France, à Térouanne, & de la part de l'Archiduc à Saint-Omer.

Louis XI avoit fait abattre la partie du rempart qui séparoit la Cité de la Ville, & avoit voulu qu'il n'y eut plus qu'un simple mur. Maximilien fit abattre ce mur & ordonna qu'on feroit de nouvelles fortifications à l'instar des anciennes.

La paix de Senlis rendit pour quelque tems la tranquillité à l'Artois.

An 1496.

Il y eut cependant en 1496 un complot pour remettre Saint-Omer entre les mains des François. Il avoit séduit quelques Bourgeois de cette Ville, dont les intentions furent découvertes & punies.

An 1498.

Louis XII monta sur le Trône au mois d'Avril 1498. C'étoit le moment de remplir une des principales clauses du Traité de Senlis. Comme ce Monarque prétendoit avoir des droits sur les Châtellenies Lille, Douay & Orchies, dont l'Archiduc jouissoit, il ne se pressa pas d'exécuter les conditions arrêtées : il y eut même quelques actes d'hostilité de la part de Maximilien. Mais quoique ce Prince eut eu du désavantage, on promit cependant par un nouveau Traité signé à Paris le 18 Juillet 1498, de lui faire remettre Hesdin, Aire & Béthune, dès que ses troupes auroient évacué la Bourgogne. On convint que les prétentions des deux Parties seroient décidées par les voies civiles, & que l'Archiduc ne se rendroit pas à la Cour de France pour y faire son hommage, mais qu'il le rendroit à un Commissaire que le Roi enverroit sur les lieux pour le recevoir.

An 1499.

Le jour de la cérémonie fut fixé au mois de Juillet 1499, dans le Palais Episcopal d'Arras, Guy de Rochefort, Chancelier de France, fut choisi pour tenir la place du Souverain. Il vint

accompagné des Seigneurs de Ravestain & de la Gruthuse, de deux Maîtres des Requêtes, de deux Conseillers au Grand Conseil, du Bailli d'Amiens et de cinq Notaires, ou Secrétaires du Roi, du procureur du Roi du grand Conseil & du grand Rapporteur de la Chancellerie. Dès qu'ils furent sur la frontière de Picardie, ils envoyèrent un Héraut pour annoncer leur arrivée à *Philippe*. Ce Prince qui s'étoit rendu le 25 Juin à Arras, où on lui avoit fait une superbe entrée, envoya au devant du Chancelier, à une lieue d'Arras, Thomas de Plevres, son Chancelier, l'Evêque de Cambrai, le Comte de Nassau & le Seigneur de Fiennes. Ayant appris qu'ils approchoient, il vint à l'extrémité du Faubourg, accompagné des Chevaliers de la Toison d'Or & de la Noblesse la plus distinguée du Pays. *Gui de Rochefort*, qui jusqu'à la prestation du serment, se regardoit comme représentant le Roi, se comporta comme ce Prince auroit fait lui-même. Il reçut le compliment de l'Archiduc sans descendre de cheval. Ils entrèrent ensemble dans la Cité. Le Chancelier étoit à la droite, & les Hérauts de France précédoient le cortège. Lorsqu'on fut arrivé à la porte de la Cathédrale, l'Archiduc vouloit conduire le Chancelier à l'Evêché où il devoit loger. Ce Magistrat s'y opposa, & *Philippe* retourna à St. Vaast, où il avoit son logement. On employa trois jours pour régler le cérémonial de l'hommage qui fut fixé au Vendredi 5 Juillet. La veille, l'Archiduc envoya complimenter le Chancelier, & le fit prier de lui indiquer le jour & l'heure où il se proposoit de recevoir son hommage. Le Chancelier répondit : « *qu'il se rende ici demain, à dix heures du matin* ». L'Archiduc s'étant mis en marche à l'heure indiquée, envoya plusieurs de ses Officiers pour en prévenir le Chancelier. *Gui de Rochefort*, qui étoit dans son appartement, se contenta de répondre : « *dites lui qu'il avance* ». lorsqu'il sut qu'il étoit entré dans la dernière salle où la cérémonie devoit se faire, & qu'il y étoit debout, il fit ouvrir les deux battans & s'avança, vêtu d'une robe de velours cramoisi, le chapeau sur la tête, ayant devant lui l'Huissier du Grand Conseil avec deux Rois d'armes, & à sa suite tous les Magistrats qui l'avoient accompagné, lors de son entrée dans la Cité. Lorsqu'il fut arrivé près du siège où il devoit se placer, l'Archiduc, qui n'en n'étoit pas éloigné, se découvrit et se baissant profondément, lui dit : « *Monsieur, Dieu vous donne le bon jour* ». Le Chancelier, sans répondre une seule parole, porta la main à son chapeau & s'assit. Un Héraut de France ayant crié trois fois : « *faites silence* », l'Archiduc s'approcha du fauteuil, la tête découverte, et dit : « *Monsieur, je suis ici venu devers vous pour l'hommage que je suis tenu de faire à Monsieur le Roi touchant mes Pairies et Comtés de Flandre, d'Artois & de Charolois, lesquelles je tiens de Monsieur le Roi à cause de sa Couronne* ». Le Chancelier lui dit : « *N'avez-vous sur vous ni bague, ni ceinture, ni bâton ?* » L'Archiduc répondit : « *non* », & ouvrit sa robe. Il se baissa ensuite pour se mettre à genoux. Le Chancelier tenant ses mains entre les siennes, l'en empêcha, en lui disant : « *il suffit de votre bon vouloir* ». Alors le Chancelier lui parla en ces termes : « *Vous devenez homme du Roi votre Souverain Seigneur, & lui faites foi & hommage lige pour raison des Pairies & Comtés de Flandre & aussi des Comtés d'Artois & de Charolois, & de toutes autres Terres que tenez, qui sont mouvans & tenus du Roi à cause de sa Couronne, & lui promettez de le servir jusqu'à la mort inclusivement envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir, sans nul réserve, de procurer son bien & éviter son dommage, & vous conduire & acquitter envers lui comme envers votre Souverain Seigneur* ». L'Archiduc répondit : « *Par ma foi ainsi le promets, & ainsi le ferai* ». « *Et moi* », lui dit le Chancelier, « *je vous reçois à hommage, sauf le droit du Roi en toutes choses & l'autrui en toutes* ». L'Archiduc ayant tendu la joue, le Chancelier le baisa. Le Prince demanda les Lettres de sa prestation d'hommage ; *Jean Avys*, Secrétaire du Roi, qui avoit écrit tout le détail de la cérémonie, les lui donna. Lorsque toutes les cérémonies eurent été remplies, *Gui de Rochefort* se leva, ôta son chapeau, & ayant fait une profonde révérence à l'Archiduc, lui dit : « *J'ai représenté jusqu'à présent la personne du Roi. Maintenant je suis Gui de Rochefort, votre Serviteur, prêt à vous servir auprès du Roi, mon Souverain Seigneur, en tout ce qu'il vous plaira de me commander* ». Le Prince le remercia et le pria de lui continuer ses bons offices. On donna aussitôt des ordres pour qu'Hesdin, Aire & Béthune fussent rendus à l'Archiduc.

An 1502.

Au commencement du seizième siècle, mourut *Robert Gaguin*. On doit le mettre au nombre des Artésiens qui se sont le plus distingués. Il nâquit à Calonne sur les confins de l'Artois & de la Flandre, & se fit Religieux de bonne heure dans un Couvent de Provins, habité par des Mathurins. On lui trouva des dispositions qui engagèrent ses Supérieurs à l'envoyer à Paris. Il fit ses études dans l'Université, & y prit le bonnet de Docteur. Son mérite le fit parvenir au Généralat de son Ordre. Une grande connoissance des hommes & une prudence consommée, lui acquirent une estime universelle. Les Rois de France le chargèrent de Négociations importantes dans l'Italie, dans l'Allemagne & dans l'Angleterre. *Louis XII*, qui en faisoit un cas particulier, lui confia le soin de la Bibliothèque Royale, & lui donna des sommes considérables pour l'augmenter. *Gaguin* a beaucoup écrit sur la Morale, sur la Littérature & sur l'Histoire de France ; ses écrits, dont il a laissé douze Livres, ont quelque réputation.

An 1504.

L'Archiduc *Philippe*, successeur de *Maximilien*, se trouvant obligé d'aller en Espagne pour recueillir la riche succession d'*Isabelle*, fit divers arrangemens avant son départ pour l'Administration des Pays-Bas. Il établit le Conseil Souverain de Malines, où il voulut que l'on portât les causes jugées en première instance dans l'Artois, ainsi que dans les autres Provinces des Pays-Bas. Comme il avoit cet objet fort à cœur, il prit les mesures les plus précises pour empêcher que les Juges Royaux ne continuassent d'exercer leur Jurisdiction sur ces Provinces, & il menaça de son indignation ceux qui contreviendroient à ses intentions.

An 1505.

Le Parlement de Paris ne manqua pas de réclamer avec chaleur contre l'érection de ce nouveau Tribunal, qui lui enlevait une partie considérable de son territoire, & contre une entreprise qui donnoit les plus fortes atteintes aux droits essentiels de la suzeraineté. Il prétendit que l'Archiduc, en qualité de Vassal, & en vertu de l'hommage qu'il avoit rendu, étoit obligé de laisser aux Juges Royaux le libre exercice de leurs fonctions dans les Comtés de Flandre & d'Artois ; qu'il ne pouvoit pas défendre que les causes qui y étoient jugées en première instance, fussent portées par appel au Parlement de Paris ; il prétendit que le Roi de France devoit conserver de plus le droit de Régale, c'est-à-dire la jouissance du revenu des Evêchés pendant la vacance des Sièges. Comme *Philippe* avoit déjà donné d'autres Sujets de plaintes, *Louis XII* lui fit remettre un Mémoire qui les contenoit, & demanda une prompte satisfaction. L'Archiduc ayant laissé écouler un certain tems sans donner de réponse, le Parlement reçut ordre de constater les faits. En conséquence de l'information, il rendit un Arrêt en date du 5 Septembre 1505, à la Requête du Procureur général. Il portoit « *que Philippe d'Autriche, Roi de Castille, Comte de Flandre & d'Artois, seroit ajourné par un Huissier de la Cour, que Maître Thomas Plevre, son Chancelier, & le premier Président du Conseil de Flandre, seroient aussi ajournés à comparoir en personne pour répondre au Procureur du Roi sur les griefs énoncés dans son Réquisitoire, à telles fins & conclusions qu'il voudroit prendre contre eux ; que ledit Philippe, Comte de Flandre & d'Artois, seroit tenu de représenter en ladite Cour, son Chancelier & son premier Président, sous peine d'une amende de mille marcs d'or au profit du Roi ; ordonnant en outre ladite Cour que le Comté d'Artois, etc seroient saisis & mis ès mains dudit Seigneur Roi, jusqu'à ce que les Arrêts rendus sur la Régale de Tournai & la réparation due aux Habitans des neuf Eglises maltraités par l'Archiduc, pour avoir eu recours au Parlement, fussent exécutés & qu'il en eut certifié ladite Cour* ». La seule modification que *Louis XII* mit à cet Arrêt fut de charger *Engilbert de Clèves*, Comte de Nevers & Pair de France, de le notifier à l'Archiduc. Ce Prince comprenant qu'il falloit donner satisfaction au Roi, ou s'attendre à voir porter dans les Pays-bas une guerre que la situation de ses affaires ne lui permettoit pas de soutenir, feignit de se soumettre à ce qu'on exigeoit de lui. Il commença par protester devant un Notaire que tout ce

qu'il alloit faire étoit l'effet de la contrainte & ne tireroit à aucune conséquence. Il envoya ensuite des Plénipotentiaires pour transiger avec le Roi. Ils reconnurent le ressort du Parlement de Paris sur la Flandre & l'Artois. : ils déclarèrent que s'il étoit survenu des obstacles à l'exécution de quelque Arrêt du Parlement de Paris, ç'avoit été contre les intentions de l'Archiduc & à son insu, & qu'il venoit de donner les ordres les plus précis à son Chancelier & au Président du Conseil de Malines, pour qu'il n'arrivât plus rien de semblable.

Cette affaire étant terminée, une flotte de quatre-vingt voiles sur laquelle l'Archiduc devoit s'embarquer, mit à la voile ; mais à peine fut-elle en mer, qu'une tempête furieuse la jetta sur les côtes d'Angleterre. *Henri VIII* fit à *Philippe* un accueil favorable. Ce Prince, quelques jours après, se rembarqua & arriva en Espagne, où une fièvre violente l'emporta peu après, à l'âge de vingt-huit ans. Par sa mort, *Charles de Luxembourg*, qu'on appella *Charles-Quint*, prit possession de tous ses Etats. Il n'avoit alors que cinq ans. *Philippe* avoit ordonné par son testament que le Roi de France seroit Curateur honoraire de son fils, & le prioit de nommer quelqu'un qui put donner à ce Prince une éducation convenable, & gouverner ses Etats jusqu'à ce qu'il fut en âge de le faire par lui-même. Un tel choix prouvoit l'estime que *Philippe* avoit pour *Louis XII*. Peut-être la politique dicta t'elle cette disposition, qui pouvoit avoir pour empêcher *Louis XII* d'entrer dans les Pays-Bas & de s'en emparer. Quoiqu'il en soit, il parut que l'Archiduc avoit jugé sainement ; car *Louis*, sans consulter d'autres Loix que celles de l'honneur, donna à *Charles-Quint* la preuve la plus forte de l'intérêt qu'il prenoit à sa personne. Il nomma pour son Gouverneur *Guillaume de Croy*, Seigneur de Chievres, Duc de Soria, Chevalier de la Toison d'Or, déjà nommé par l'Archiduc Gouverneur des Pays-Bas. Ce Seigneur étoit sans contredit celui de tous les Etats soumis à la Maison d'Autriche, qui avoit le plus de capacité pour l'emploi difficile & honorable qu'il s'agissoit de remplir. Il répondit à la confiance qu'on lui témoignoit ; il apprit si bien à son disciple l'art de gouverner, & lui donna de si bonnes leçons de politique, que la France eut plus d'une fois occasion d'en ressentir les effets.

An 1513.

Louis XII passa la plus grande partie de son règne à faire la guerre dans l'Italie, & les Pays-Bas jouissoient depuis plusieurs années des douceurs de la paix, lorsque *Henri VIII*, Roi d'Angleterre, l'Empereur *Maximilien* & les Suisses, sollicités par *Jules second*, se réunirent pour lui déclarer la guerre. *Henri* descendit à Calais avec trente mille hommes. *Maximilien* avoit fait lever dans les Pays-Bas un corps de douze mille chevaux qui se réunit aux Anglois. Les Suisses les ayant aussi joints, il se forma de ces différentes troupes une armée de cinquante mille hommes, qui s'avança pour former le siège de Téroouanne. Comme elle étoit en marche, quatre cents hommes d'armes, commandés par *Duplessis*, chargèrent l'arrière-garde & tuèrent plusieurs soldats. Le Roi d'Angleterre qui suivoit de loin avec un petit corps, pensa être enlevé par ces mêmes Gendarmes ; il fut heureusement averti assez à tems, pour pouvoir se retirer à Saint-Omer. *Teligni*, Sénéchal de Rouergue, & *Antoine de Crequi*, Seigneur de Pont de Remi, qu'on appelloit par corruption *Pont-dormi*, commandoient dans Téroouanne. Il n'y avoit dans la Place que cinq cents François & cinq cents Allemands. Les Troupes qui étoient dans les Villes voisines, sachant que Téroouanne étoit assiégé, se réunirent & formèrent des camps volans qui ne cessoient d'harcéler l'armée des Alliés & d'intercepter les convois.

La vigoureuse résistance des Assiégés, & leurs fréquentes sorties, avoient déjà fait durer pendant plusieurs mois le siège de Téroouanne. Le grand Chambellan du Roi d'Angleterre y avoit été tué, & *Talbot*, Gouverneur de Calais, avoit eu une jambe emportée. Quoique la brèche fut assez grande, les Assiégeans qui connoissoient la bravoure des assiégés, n'osoient donner l'assaut. Ceux-ci avoient fait dire à *Louis XII* qu'ils se défendroient jusqu'à la dernière extrémité ; mais que si, un tel jour qu'ils avoient désigné, il ne leur arrivoit point de vivres, il falloit qu'ils se rendissent ou qu'ils périssent par la faim. Sur cette nouvelle, le Roi qui s'étoit

avancé jusqu'à Amiens, ordonna à *François Hallwin de Pienne*, Gouverneur de Picardie, qui avoit assemblé un corps d'armée à Blangi, de jeter un convoi dans la Place, mais sans hasarder un combat général, parce qu'on ne vouloit le livrer que lorsqu'il y auroit assez de troupes réunies pour tenir tête à l'armée ennemie.

De *Pienne* ayant assemblé le Conseil de guerre & communiqué les ordres qu'il avoit reçus, on forma un convoi, & on choisit ce qu'il y avoit de plus brave dans l'armée pour le conduire. On voyoit dans cette escorte *Louis de Longueville*, *La Palice*, *Imbercour*, le Chevalier *Bayard*, le Baron de *Bonneval*, *Bonnivet*, *La Fayette*, *Nicolas de Mouy* & *Imbaut de Fontrailles*. Ce dernier eut ordre de se mettre à la tête de huit cens cavaliers, qui prirent chacun un sac de poudre à canon, & un demi porc salé sur leur cheval, de tâcher de forcer un des quartiers des Assiégés, d'aller à toutes jambes & sans tirer jusqu'au fossé de la Place, d'y décharger leurs chevaux, de se rallier ensuite autant qu'ils le pourroient & de gagner les hauteurs de *Guinegate*, où le reste des troupes les attendroit. Quatre cens hommes d'armes à pied devoient aussi tenter le passage par un autre endroit pour entrer dans la Ville.

Fontrailles s'acquitta parfaitement de sa commission. Il passa sur le ventre à tous les ennemis qui se trouvèrent sur son chemin, déchargea ses munitions & fit retirer ses gens en bon ordre. Trois mille fantassins s'étant présentés pour lui couper le passage, le canon de la Ville les foudroya, & il eut le bonheur de conserver presque tout son monde. Les Gendarmes ne furent pas si heureux ; il n'y eut qu'un petit nombre qui réussirent à entrer dans la Place.

Le succès de l'entreprise de *Fontrailles* anima les François. On savoit que les provisions portées aux Assiégés ne pouvoient durer long-tems : on résolut de leur en procurer une plus grande quantité. Il fut arrêté que *Fontrailles* retourneroit avec un nouveau convoi & une escorte plus considérable, & que quatre cens lances iroient en même-tems d'un autre côté pour faire diversion & pour pénétrer dans la Ville. Cette seconde entreprise demandoit du secret. Il ne fut pas tenu. L'Empereur & le Roi d'Angleterre en ayant été prévenus, prirent des mesures pour la tourner contre leurs auteurs. Ils savoit que le Duc de *Longueville*, *La Palisse*, le Chevalier *Bayard*, avec la plus grande partie de la Gendarmerie, devoit aller au pied de la montagne de *Guinegate*, pour recueillir les deux détachemens, ou les soutenir s'ils en avoient besoin. Ils firent marcher par des routes détournées, au-delà de la Lys, dix à douze mille Anglois, quatre à cinq mille Lansquenets & de l'artillerie, avec ordre de revenir vers le camp & de prendre par-derrière les François, tandis que le gros de l'armée les attaqueroit de front. Tout réussit au gré des Confédérés. Les détachemens qui devoient percer les lignes trouvèrent les Assiégés si bien disposés à les recevoir, qu'ils perdirent l'envie de les forcer. Ils ne songèrent qu'à rejoindre le gros de la Gendarmerie au pied de la montagne de *Guinegate*. Dans ce moment, l'Empereur & le Roi d'Angleterre, avec six cens Gendarmes, étoient venus attaquer ces derniers. Comme ils ne s'y attendoient nullement & qu'ils croyoient n'avoir d'autre affaire que celle de reconduire ceux qui avoient été envoyés à *Térouanne*, ils avoient mis pied à terre. La chaleur étoit excessive : ils avoient attaché leurs chevaux aux pieds des arbres, & ils s'étoient couchés nonchalamment sur l'herbe pour y trouver de la fraîcheur & y prendre quelque nourriture. Dès qu'ils apperçurent l'ennemi, ils sautèrent sur leurs chevaux, & ceux qui se trouvèrent plutôt prêts alloient au devant des Allemands, lorsqu'ils virent avancer le Corps des Anglois & les Lansquenets qui étoient au-delà de la Lys. Ils s'apperçurent qu'ils alloient être entre deux feux : se rappelant alors qu'il leur avoit été expressément défendu d'en venir à une action générale, ils ne songèrent plus qu'à se débander & à prendre la fuite. Le peu de résistance des François fit qu'il n'y eut presque personne de tué ; mais le nombre des prisonniers fut considérable. Le Chevalier *Bayard*, vivement poursuivi avec quinze Gendarmes qui l'accompagnoient, ayant gagné un pont sur lequel il ne pouvoit passer que deux cavaliers de front, s'arrêta & envoya dire aux Chefs de la Gendarmerie qu'il pouvoit tenir une demi-heure, & que comme l'ennemi étoit en désordre, un petit nombre de troupes ralliées le battrait infailliblement ; mais ces Chefs avoient pris eux-mêmes la fuite & ne s'arrêtèrent qu'au camp de *Blangi*. Quelque cavalerie ayant attaqué *Bayard*,

il la repoussa. On ne chercha point à le forcer. On envoya seulement chercher des Archers Anglois pour le prendre par-derrière. Ceux-ci ayant traversé le ruisseau, *Bayard* dit à ses gens qu'il étoit tems de demander quartier, & que chacun eut à se sauver comme il pourroit. Dans ce moment, il aperçut un Gendarme qui s'étoit mis au pied d'un arbre pour se reposer, & qui avoit quitté son casque : il pique aussi-tôt des deux, le joint, lui présente le pistolet, & lui dit de se rendre. Celui-ci ne put s'en dispenser. *Bayard* ayant reçu son épée lui donna aussi-tôt la sienne, en lui disant qu'il se rendoit à lui. Ils allèrent ensemble au camp. *Maximilien* fut ravi de voir un Chevalier dont la renommée publioit tant de merveilles, & lui fit beaucoup de caresses. Cinq à six jours après, le Chevalier *Bayard* alla trouver le Chevalier auquel il s'étoit rendu, & lui dit qu'il vouloit s'en aller ; celui-ci lui demanda où étoit sa rançon. Et où est la vôtre, lui répondit *Bayard*, n'ai-je pas commencé par vous faire mon prisonnier ? Ce différent fut porté devant les Hérauts d'armes. Ils trouvèrent le cas si nouveau, qu'ils en déférèrent le jugement à l'Empereur & au Roi d'Angleterre. Ces Princes décidèrent que *Bayard* devoit être libre sans payer de rançon, & il lui fut permis de retourner à l'armée Française.

L'action dont nous venons de parler fut nommée la *Journée des Eperons*, parce que les François y firent bien plus d'usage de leurs éperons que de leurs armes. *Louis XII*, après cette déroute, n'osant tenter une seconde bataille, envoya dire à *Teligni* & à *Crequi* qu'ils pouvoient se rendre quand ils voudroient ; ce qu'ils firent à des conditions honorables. Les Gendarmes sortirent l'armet en tête, & la lance sur la cuisse, l'infanterie marchant en bataille, la pique sur l'épaule, tambour battant, enseignes déployées ; mais peu de jour après, l'Empereur & *Henri VIII*, violant un des articles de la Capitulation, se déterminèrent à faire raser Térouanne & à la réduire en cendres. On n'excepta de l'incendie que les Eglises & les maisons des Chanoines. L'année suivante, *Louis XII* fit sa paix avec le Roi d'Angleterre, dont il épousa la fille, & *Maximilien* se trouva forcé d'y adhérer.

An 1515.

Le mariage que *Louis XII* avoit contracté, malgré son âge, avec une jeune Princesse, ne tarda pas à lui être funeste ; il fut attaqué d'une dissenterie qui le conduisit au tombeau. Le Comte d'Angoulême, dernier Prince de la tige des *Valois*, lui succéda. Ce Prince, vif, brave & ambitieux, qui n'avoit que vingt-un ans, chercha à signaler, par quelque qu'action d'éclat, le commencement de son règne.

Comme *Charles-Quint* n'avoit encore que quinze ans & qu'il n'avoit rien à espérer, ni de *Maximilien* son ayeul paternel, ni de *Ferdinand* son ayeul maternel, *Chievre* jugea qu'il étoit prudent de prévenir les entreprises de *François Ier* par une ambassade. On choisit pour cet effet six personnes des plus qualifiés des Pays-Bas ; ils étoient chargés d'excuser *Charles d'Autriche* sur ce qu'il n'avoit pas assisté à la cérémonie du Sacre de son Souverain, de renouveler le désir qu'il avoit d'épouser *Renée de France*, à qui le Roi assigneroit telle dot qu'il jugeroit à propos, de solliciter le plus long délai qu'il leur seroit possible d'obtenir, pour qu'il vint en personne s'acquitter de l'hommage qu'il devoit pour l'Artois & les autres Provinces qu'il tenoit de la Couronne, & la permission de lever l'aide ou l'ancienne Composition d'Artois. On convint que l'hommage personnel que devoit *Charles*, seroit différé jusqu'à ce qu'il eut vingt ans accomplis. Comme il restoit des points à régler sur les limites de l'Artois & de la Flandre, on arrêta que les deux Parties s'assembleroient à Arras pour les décider. En attendant, le Roi consentit que *Charles* fit lever l'ancienne aide ou Composition pendant dix ans, sans obtenir les Lettres que le Prince étoit dans l'usage de donner tous les ans, ainsi que toutes les taxes que les Comtes d'Artois avoient coutume de lever sur leurs Sujets, sans que cela put tirer à conséquence.

Les Anglois s'étoient rendus Maîtres de Tournai avant Térouanne, & il n'avoit pas été possible de les déterminer à rendre cette Ville. *Louis XII* n'avoit pas voulu qu'on en fit mention dans le Traité de paix, attendant une occasion favorable pour la recouvrer. *François Ier*, voyant

que *Maximilien* étoit entré dans la ligue qui s'étoit formée contre lui, & que *Charles* avoit conduit en Espagne la principale noblesse des Pays-Bas, commença par faire rebâtir Téroouanne. On rétablit en même-tems ses fortifications, en sorte que cette Ville, qu'on regardoit comme la clef & le boulevard de la France, se trouva en peu de tems sur un pied plus respectable qu'elle n'avoit jamais été. Alors l'Ambassadeur de France eut ordre de demander au Cardinal *Volsei*, premier Ministre du Roi d'Angleterre, la restitution de Tournai. *Henri*, après avoir éludé pendant quelque tems, fut obligé de rendre cette Place moyennant une certaine somme. La guerre qu'on avoit prévenue par cet arrangement ne fut que différée.

An 1519.

Maximilien mourut en 1519. Comme il n'y avoit pas de Roi des Romains, *Charles-Quint* & *François Ier* se mirent tous deux sur les rangs pour obtenir l'Empire. Telle fut l'origine de la rivalité & bientôt de la haine, qui anima ces deux Monarques & qui produisit cette longue suite de guerres si funestes à la Province. La diette ayant élu *Charles-Quint* pour Empereur, *François Ier* ne respira plus que la guerre. Comme les Pays-Bas devoient être son principal théâtre, on songea à en fortifier les Villes. Aire fut du nombre ; on détruisit les faubourgs, & la Paroisse de Notre-Dame qui y étoit, fut transférée dans la Ville. On en fit de même de l'Eglise de St Vaast, qui étoit dans un des faubourgs de Béthune & qu'on détruisit pour la reconstruire dans la Ville.

Le Roi de France s'étant mis à la tête d'une armée, s'avança jusqu'à Guise & Saint-Quentin où il comptoit trouver les Impériaux. Personne ne s'étant présenté, le Comte de Saint-Pol fut détaché de l'armée avec un corps de troupes & s'empara de Bapaume, tandis que le Duc de Vendôme prenoit Landrecy. On avoit dessein de mener l'armée à Tournai, dont les Anglois faisoient une seconde fois le siège. Mais des pluies continuelles qui tomboient dans une saison déjà avancée l'empêchèrent.

An 1521.

Le Duc de Vendôme ayant appris qu'on devoit célébrer à Hesdin la noce de la fille du Receveur général de l'Artois, crut cette occasion favorable pour surprendre cette Ville. S'étant joint au Comte de Saint-Pol son frère, & au Connétable de Bourbon son cousin, ils s'approchèrent d'Hesdin, & les divertissemens dont on étoit occupé, empêchèrent qu'on ne s'en aperçût. Etant arrivés à l'une des portes de la Ville, ils l'enfoncèrent & entrèrent, l'épée à la main, avec un petit nombre de gens déterminés qui les avoient suivis & qui se trouvèrent assez forts pour obliger les Habitans de se rendre. Le Château fut pris le lendemain. *De Biès* en fut fait Gouverneur : on lui donna pour garnison trente hommes d'armes & dix-sept cens fantassins.

An 1522.

Pendant l'hiver, les garnisons de Champagne & de Picardie ravagèrent l'Artois, tandis que celles de cette Province désoloient le plat Pays qui appartenait à la France. Pendant ce tems-là *François Ier* faisoit faire le procès à *Charles-Quint*, par le Parlement de Paris. Le 15 Février 1522, *Lisel*, Avocat général, exposa à sa Compagnie, que *Charles d'Autriche*, Comte de Flandre & d'Artois, avoit manqué à ce qu'il devoit à son Souverain, en refusant de s'acquitter de l'hommage personnel, & en faisant contre lui des ligues & des guerres ; qu'attendu la publicité des faits, il requéroit que l'on confisquât ces deux Provinces & les autres Terres que *Charles* possédoit, comme relevant de la Couronne de France & étant dans le ressort du Parlement ; qu'au cas que le Roi voulût user d'indulgence, il lui plût donner un ajournement à *Charles*, afin qu'il vint rendre compte de sa conduite, & cependant de déclarer dans ce moment les arrière-Vassaux, les Villes, les Communautés & autres Habitans des Comtés de Flandre & d'Artois déchargés de tout serment de fidélité envers ledit *Charles*, tant que dureroit sa félonnie, sous peine d'être déclarés rebelles & criminels de lèse-Majesté, avec ordre de lui refuser obéissance &

de s'attacher uniquement à leur Seigneur. Le Roi adopta ce dernier moyen, qui loin, de raccommo-der les affaires, ne servit qu'à les mettre dans un état plus fâcheux & plus déplorable.

Au fléau de la guerre se joignit celui de la peste. Il dura deux ans dans la Province & fut si violent, qu'il emporta la première année douze mille personnes dans la seule Ville d'Arras.

An 1523.

En 1523, la Faculté de Théologie de Paris donna une Censure contre les livres de *Berquin*, Gentilhomme Artésien. Cet Ecrivain étoit né avec de bonnes qualités. Il faisoit de grandes charités & menoit une vie exemplaire. Comme il n'aimoit ni les Théologiens Scholastiques, ni les Moines, & qu'il avoit d'ailleurs des opinions particulières, on l'accusa de donner dans les opinions de *Luther* qui se répandoient alors. *Berquin* blâmoit l'usage d'invoquer au commencement des Sermons la Vierge, au lieu d'invoquer le Saint-Esprit : il ne vouloit pas qu'on nommât la Vierge *Fontaine de vie*, disant qu'il n'y avoit que J. C à qui cette qualification pût convenir. On prétendoit qu'il avoit traduit plusieurs ouvrages d'*Erasme*, auxquels il avoit ajouté beaucoup de choses. Les opinions de *Berquin* ayant été dénoncées au Parlement, il ordonna qu'elles seroient communiquées à la Faculté de Théologie de Paris pour avoir son avis. On saisit sa Bibliothèque ; on y trouva le Livre de *Abroganda Missa*, des Ouvrages de *Luther* & de *Mélanélon*. La Faculté, après avoir examiné les sentimens de *Berquin*, jugea qu'ils contenoient des hérésies de *Luther*, & conclut dans son avis à ce qu'ils fussent jettés au feu, à ce qu'on obligéât *Berquin*, comme fauteur d'hérésie, à faire une abjuration publique, & à ce qu'il lui fut défendu de faire dans la suite aucune traduction préjudiciable à la foi. Le Parlement rendit aussi-tôt un Arrêt portant que l'avis de la Faculté seroit signifié à *Berquin*. Il y répondit de vive voix en présence des Juges. Son discours déterminâ le Parlement à le faire arrêter & à le renvoyer pardevant l'Evêque de Paris, à qui l'on donna pour Adjoints deux Conseillers & plusieurs Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris pour instruire son procès. *François Ier*, qui aimoit beaucoup *Berquin*, le fit sortir des prisons de l'Officialité & évoqua sa cause à son Conseil, qui le condamna à abjurer quelques propositions hérétiques ; à quoi il se soumit. Mais comme il n'avoit agi que par crainte, & qu'il tenoit toujours à ses opinions, on ne lui eut pas plutôt rendu la liberté, qu'il s'en servit pour décrier ceux qui l'avoient dénoncé. Il écrivit à *Erasme* pour le solliciter de se joindre à lui, lui marquant que le tems étoit venu de faire perdre aux Docteurs l'autorité qu'ils s'étoient arrogée dans l'Eglise & de les décrier comme ils le méritoient. *Erasme* tâcha de le détourner de ces procédés violens ; mais *Berquin* profita si peu de ses avis, que les nouveaux excès auxquels il se livra, obligèrent la Justice de le faire arrêter une seconde fois. Douze Commissaires furent nommés pour lui faire son procès. L'affaire ayant été instruite, le Parlement rendit un Arrêt, portant que les Livres de *Berquin* seroient brûlés publiquement, que cet Ecrivain, après avoir fait abjuration des erreurs qu'on en auroit extraits, auroit la langue percée & seroit confiné dans une prison perpétuelle. *Berquin* appella de ce Jugement au Pape & au Roi. *Guillaume Budé*, qui fut un de ses Juges, n'oublia rien pour lui persuader de rétracter ses erreurs, & pour profiter de la bonne volonté que le Roi conservoit toujours pour lui : il ne put vaincre son opiniâtreté, & ses Juges le condamnèrent au feu. La Sentence fut exécutée à Paris, en Place de Grève, le douze Avril 1529.

La guerre continuoit toujours. Dès 1523, les Anglois avoient débarqué à Calais six mille hommes de cavalerie & trente mille d'infanterie, sous les ordres du Duc de *Suffolk* & du Comte de *Bure*. *La Tremouille*, qui commandoit les François, n'ayant que quatre cens lances & quatre ou cinq mille Aventuriers, & ne pouvant pas tenir la campagne, se contenta d'approvisionner Hesdin & Téro-uanne, les deux Places qui étoient les plus exposées. En effet, les ennemis ne tardèrent pas à assiéger Hesdin. Ils trouvèrent la plus grande résistance. *Saint-Pol*, *Guise*, *Pont-dormi*, & d'autres Capitaines qui commandoient différentes troupes, ne cessèrent de les harceler. Outre cela, des pluies continuelles & des maladies les désolèrent. Après avoir resté pendant six

semaines devant cette Place, ils furent obligés d'en lever le siège. Les uns se retirèrent en Artois, & les autres repassèrent en Angleterre. *Guise* & *Saint-Pol* en ayant rencontrés une troupe au Village de Pas, l'attaquèrent, & cinq cens hommes restèrent sur la Place.

Au Printemps suivant, *Croy de Fienne*, Gouverneur de Flandre, investit Térouanne avec quinze mille hommes. *Longueville*, qui en étoit Gouverneur, lui avoit donné à entendre qu'il lui livreroit cette Place pour une somme d'argent. Mais son intention n'étoit que de lui tendre des embûches & de le faire prisonnier ainsi que sa troupe. Déjà les mesures étoient prises pour l'enfermer entre les deux corps que commandoient le Duc de Vendôme & *Fleurange*. On avoit fait part au Roi de ce projet, dont l'exécution paroissoit immanquable : ce Prince qui étoit à Chambord, se rendit en Artois pour être plus à portée de profiter de cet échec. Mais cette précipitation fit manquer l'entreprise. *De Fienne*, qui étoit en route, ayant appris l'arrivée de *François Ier*, conçut des soupçons & rebroussa chemin. Alors le Roi reconnut l'imprudence qu'il avoit commise. Comme les Impériaux occupoient tous les postes qui environnoient Térouanne, ils affaмоient cette Ville. Le Roi ordonna au Duc de Vendôme d'y mener un convoi considérable. Le Général commença par marcher à ceux qui étoient à Audincton, & les força de se retirer ; les ayant poursuivis, il les rencontra à Hellefaut, & en fit un grand carnage. Mais peu après les ennemis eurent leur revanche. Comme les François occupoient le poste dont ils s'étoient emparés à Audincton, les Impériaux vinrent pendant la nuit, les surprirent, & en tuèrent un grand nombre. Une partie ne se sauva que parce que l'ennemi s'amusa à piller le bagage. L'avant-garde qui n'avoit pas été attaquée, dut son salut à la bravoure d'un Officier nommé *Fiqueville*. Il commandoit un corps-de-garde avancé de Chevaux-Légers. Ayant entendu quelque bruit du côté de la sentinelle, il accourut pour en reconnoître la cause. Auss-tôt les ennemis l'environnèrent, & menacèrent de le tuer, s'il ouvrait la bouche. Mais *Fiqueville*, n'écoutant que son devoir, éleva la voix pour donner l'alarme, & fut à l'instant percé de coups.

An 1525.

Il se passa, dans l'année 1525, deux actions remarquables dans l'Artois. Il y avoit entre Aire & Saint-Omer un fossé garni de redoutes à tous les endroits où des chemins aboutissoient. *Pont-dormi* forma le projet de s'en emparer. On avoit mis des troupes & de l'artillerie pour défendre chacun de ces Forts, & pour garder l'entrée du Val de Cassel, où les Flamands faisoient paître des bestiaux. Les Paysans de plusieurs Bourgs & Villages y avoient aussi conduit leurs effets qu'ils croyoient en sûreté. *Pont-dormi* commença d'abord par faire entrer un grand convoi dans Térouanne. Après avoir rempli cet objet qu'on croyoit être le seul qu'il se fut proposé, il feignit de retourner à Montreuil, d'où il étoit parti. Quelques troupes de cavalerie & d'infanterie étant venues le joindre au soir à Fauquembergues, il tourna à droite, marcha toute la nuit & arriva au point du jour au Neuf-Fossé, surprit les ennemis, força leurs postes & entra dans le Val de Cassel, où ses troupes firent un grand butin. Cette expédition ayant répandu l'alarme dans tout le Pays, *Pont-dormi* apprit que les garnisons d'Aire, de Béthune & de Lillers, s'étoient réunies à une foule de Paysans pour lui couper le passage : il fit sonner la retraite ; mais il ne put empêcher qu'un corps de cavalerie ennemie ne le joignît & ne le défît. Dans cette action *de Liques*, qui avoit épousé *Mademoiselle de Fouqsolle*, fut fait prisonnier par *Detrées*, Guidon des Gendarmes, qui avoit autrefois fait la cour à cette personne. Les deux rivaux plaisantèrent sur la singularité de cette rencontre. Le lendemain la nouvelle mariée ayant écrit une lettre honnête à *Detrées*, celui-ci eut la générosité de lui renvoyer son époux sans rançon.

Créqui avoit repassé le Neuf-Fossé & conduit son butin à Fauquembergues, où il se croyoit en sûreté. Quelques jeunes Gentilhommes qu'il avoit envoyés à la découverte, rencontrèrent, entre Térouanne & Aire, un détachement de la garnison de cette dernière Place & celle de Béthune, formant trois cens hommes de cavalerie & quinze cens hommes d'infanterie. Cette noblesse eut l'imprudence de vouloir faire le coup de lance & prétendit enfoncer la

cavalerie. Aussi-tôt la troupe s'étendit & l'enveloppa. *Pont-dormi* jugeant qu'elle ne pouvoit échapper, & ne voulant pas perdre des jeunes gens dont plusieurs étoient d'une très grande naissance, envoya *Dammartin* avec cinq cens hommes à leur secours ; ils engagèrent une action. D'abord on crut que ce ne seroit qu'une escarmouche ; mais *Dammartin* fut si vivement poussé, qu'il manda au Général que, s'il ne venoit pas le soutenir, sa troupe alloit être accablée par le nombre. *Créqui* fut obligé de marcher avec toutes ses forces. *Dammartin* qui s'étoit mis sur une éminence, en attendant le secours qu'il avoit demandé, le voyant arriver, marcha à l'ennemi, fit une vigoureuse décharge sur la cavalerie, la culbuta & la renversa sur l'infanterie. Celle-ci voyant qu'elle alloit avoir affaire à toute l'armée Française, se débanda & prit la fuite, après avoir laissé deux cens soixante hommes sur la place, & perdu huit à neuf cens prisonniers. Le reste fut poursuivi jusqu'à la barrière d'Aire. *Créqui* gagna ensuite Térouanne, & n'ayant pas de quoi nourrir ses prisonniers, il les renvoya, à condition que chaque soldat paieroit cent sols pour sa rançon, & ne garda que les Officiers pour ôtages.

De Fienne, qui étoit Gouverneur de Flandre, voulant prendre sa revanche, engagea un soldat nommé *Batard*, qui avoit été fait prisonnier, & en qui il avoit reconnu de l'intelligence à lui faciliter la prise du château d'Hesdin. Ayant concerté avec lui son projet, il lui permit de retourner dans cette Ville, où il avoit sa résidence. *Batard*, qui n'avoit nulle envie de trahir sa Patrie, donna avis de tout à *Pont-dormi*. Celui-ci lui écrivit de témoigner qu'il persistoit dans les sentimens qu'il avoit montrés à *de Fienne*. Tout étant arrangé pour surprendre la Ville, *de Fienne* se mit en marche ; il avoit avec lui le Duc d'Arscot & un assez grand nombre de troupes. Lorsqu'il fut arrivé à la porte du parc du château d'Hesdin qui devoit lui être livrée, *Batard* le quitta & entra dans la Ville. *Créqui* s'y étoit rendu avec deux cens hommes d'armes, & il avoit fait faire au-dessus de la porte une herse qui devoit tomber, quand une partie des ennemis seroit entrée. Il y avoit devant cette porte un ravin qu'il fit creuser pour y placer plusieurs barils de poudre & des feux d'artifices qu'on couvrit de paille, afin d'y mettre le feu & de faire sauter ceux qui seroient dessus. Comme *de Fienne* avoit conçu quelque défiance, il fit lier *Batard*, & le mit entre les quatre soldats qui devoient entrer les premiers dans la Ville, & qui avoient ordre de le poignarder, en cas de trahison. Ayant donné un coup de sifflet auquel on répondit, il demanda s'il étoit tems ; on répondit qu'oui. Aussi-tôt la porte s'ouvrit & les Flamands entrèrent à la file. *Créqui* ne voulant pas en laisser entrer un trop grand nombre, ordonna qu'on abattît la herse. Le bois se trouva déjeté, & elle resta à moitié chemin. Le passage n'ayant pu être fermé, *Pont-dormi* dit à celui qui étoit chargé de mettre le feu aux poudres, de jeter les fusées & les saucissons. Comme on faisoit cette opération, une des fusées échappa des mains de l'Ingénieur, alla du côté où étoit *Pont-dormi*, & dans le moment où il ouvroit la bouche pour donner quelque ordre, elle entra dans son gosier & pénétra jusqu'à son estomac où elle éclata. *Créqui* tomba aussi-tôt sans connoissance & mourut peu après. Cet accident empêcha qu'on ne tirât tout le parti possible de cet événement. Il consterna les Français qui estimoient singulièrement *Pont-dormi*, qui avoient en lui toute confiance & qui regardoient sa perte comme irréparable. La poudre cependant fit faucher une centaine de Flamands, & l'on fit prisonniers ceux qui étoient entrés. *De Fienne* se voyant trahi, prit la fuite & *Canaple*, neveu de *Créqui*, à qui le commandement se trouvoit dévolu, n'eut pas la force de poursuivre les Français. *Batard*, évita la mort, en promettant la vie aux quatre soldats avec lesquels il étoit entré.

Pendant que ces événements se passaient dans la Province, la bataille de Pavie se donnoit. On sait combien elle fut funeste à la France. *François Ier* ayant été fait prisonnier, il fallut songer à sa rançon. On fit le Traité qui porte le nom de Madrid. Le Roi de France y renonça aux droits qu'il pouvoit avoir sur l'Artois & remit pour toujours à l'Empereur l'hommage qu'il devoit pour les Comtés de Flandre & d'Artois. On excepta dans la cession la Ville de Térouanne & ses dépendances.

A peine *François Ier* fut-il de retour en France, qu'on prétendit qu'il n'avoit pu disposer d'une partie de son Royaume, sans le consentement des Etats Généraux. On incidera sur le

Traité. On soutint que *Charles-Quint* ne pouvoit pas en réclamer l'observation avec justice, puisqu'il avoit été fait entre deux Parties, dont l'une manquoit de la liberté nécessaire pour contracter des engagemens. Les pourparlers qui durèrent plusieurs années, aboutirent à un nouveau Traité qui fut fait à Cambrai. *François Ier* y promit de donner à l'Empereur pour le rachat de ses enfans, deux millions d'écus d'or, dont le Roi d'Angleterre lui prêteroit une partie, pour laquelle les Villes d'Aire & de Saint-Omer seroient engagées. Il étoit dit de plus dans ce Traité, qu'encore que le Roi de France cédât la Souveraineté de l'Artois, néanmoins les Habitans de ce Comté demeureroient à jamais francs & quittes des Droits de Domaine, impositions foraines, hauts passages & autres traites que payoient les Etrangers, à raison des marchandises qu'ils transporteroient hors de la France, n'étant obligés de payer que les droits accoutumés dans le Royaume ; mais qu'il ne leur seroit pas permis de faire sortir de l'Artois les denrées qu'ils prendroient en France ; que pour cet effet les Officiers du Roi iroient, quand il leur plairoit, à Arras, contrôler les marchandises débitées, & s'informer des transports & abus qui pourroient se faire.

An 1530.

Le Traité de Cambrai a fait la loi de la Province pendant tout le tems qu'elle a été sous la domination Espagnole. Dès l'année suivante, *Charles-Quint* ne voulant plus que ses Sujets reconnussent d'autres Juridictions que celles qui étoient dans ses Etats, établit à Arras un Conseil, dont les sentences furent portées par appel au Conseil Souverain de Malines. Celui d'Arras ne fut d'abord composé que d'un Président, deux Chevaliers d'honneur, six Conseillers, d'un Procureur & d'un Avocat général. Sa résidence fut fixée à Arras, & les séances dans le Palais de la Cour-le-Comte.

An 1532.

En 1532, il y eut dans la province une disette considérable. Le blé étant devenu extrêmement rare, des femmes d'Arras qui trouvèrent des charrettes chargées de cette denrée, les pillèrent & maltraitèrent leurs conducteurs. La troupe de ces femmes s'étant augmentée, une d'entre-elles prit un bassin & se mit à la tête des autres, en frappant dessus continuellement. Etant allées en Cité, elles poursuivirent jusqu'à la Cathédrale plusieurs Chanoines qu'elles rencontrèrent, & cherchèrent un Marchand nommé *Mannette*, qui s'étoit réfugié dans la Trésorerie, pour le tuer. De-là elles allèrent chez les Chanoines qu'elles outragèrent. Ayant ensuite rencontré plusieurs chariots dans la grande rue, elles se jetèrent sur ceux qui les conduisoient. Leur troupe continuant de grossir, elles allèrent à l'Abbaye de Saint Vaast & demandèrent qu'on leur ouvrît les portes, en disant qu'elles vouloient avoir du blé. Le Prévôt leur en promit, à condition qu'elles ne viendroient qu'une vingtaine à la fois, qu'elles entreroient par une porte & qu'elles sortiroient par une autre. Quelques-unes y consentoient ; mais le plus grand nombre crioit en jurant : « *Nous voulons du blé, en dépit de l'Abbé et des Moines* ». On chantoit alors la grand'Messe. A force de frapper avec des marteaux & d'autres instrumens, on rompit les portes & on entra de force. A la fin de la grand'Messe, *Habarq*, Gouverneur d'Arras, accompagné d'un certain nombre de Sergens & de Domestiques, vint à l'Abbaye. Le Prévôt lui exposa les violences qui avoient été faites, & les injures dont on accabloit les Religieux et leurs Officiers. *Habarq*, le Procureur général, le Prévôt et ses Gens, étant entrés dans la cour, y trouvèrent plus de mille femmes. On leur demanda ce qui les obligeoit d'user de voies de fait. Elles répondirent qu'elles vouloient avoir du blé, & qu'elles en auroient. Le Gouverneur leur dit de se retirer, & qu'elles auroient du blé au prix du marché. Elles dirent qu'elles vouloient en avoir à seize sols, monnoie du Roi ; & comme quelques Sergens s'avisèrent de leur dire des choses qui ne leur convenoient pas, elles les souffletèrent en présence même du Gouverneur. Ce dernier qui voyoit son autorité compromise, se retira avec le Procureur général. Le Prévôt de

Saint Vaast les joignit, & leur dit qu'il n'oseroit jamais recevoir la monnoie du Roi, attendu que l'Empereur avoit fait une Ordonnance pour la défendre. *Habarq* lui répondit qu'il lui conseilloit de tout recevoir, parce que sans cela il couroit risque de ne rien avoir, & qu'il falloit céder à la force. Alors quelques Officiers de Saint Vaast furent commis par la Communauté pour faire des billets de distribution. Mais les femmes entrèrent en foule dans le lieu où on les écrivoit, & vexèrent tellement les Officiers & les Clercs, que les uns descendirent par la fenêtre, & les autres se sauvèrent comme ils purent. Cependant plusieurs billets ayant été délivrés, on en contrefit d'autres. Les Mesureurs s'en étant aperçus, voulurent, avant de rien donner, parler à ceux de qui on prétendoit qu'ils étoient. Alors quatre ou cinq cens femmes forcèrent l'escalier qui alloit au grenier, ayant à la main des piques, des hoyaux, des marteaux de fer & d'autres instrumens de la même espèce. Le Prévost qui montoit l'escalier, se trouvoit au milieu de ces femmes, & les invita à cesser leurs violences, les assurant qu'on leur donneroit autant de blé qu'elles en voudroient. Comme elles imaginèrent qu'il avoit les clefs du grenier, elles voulurent l'obliger de les leur donner, & sur ce qu'il leur dit qu'il n'étoit pas de son ministère de porter des clefs, elles le fouillèrent, prirent ce qu'il avoit dans ses poches, & le pousoient de manière à le faire tomber du haut des escaliers en bas, s'il n'avoit été soutenu par ces femmes elles-mêmes qui le remplissoient. Quelques Religieux étant venus à son secours, ne furent pas mieux traités que lui : elles en poursuivirent jusques dans l'appartement du Prévôt, où cet officier s'étoit réfugié, y prirent plusieurs effets, allèrent dans d'autres chambres, enfoncèrent portes & fenêtres, & mirent tout au pillage. Pendant ce tems-là, les portes du grenier avoient été enfoncées & la populace y resta depuis onze heures jusqu'à deux heures après-midi, pendant lesquelles elle emporta plus de quatre cens mesures de blé sans payer. Les Religieux qui voyoient que tout alloit être enlevé envoyèrent un Huissier du Conseil d'Artois, lequel fit commandement de la part de l'Empereur, de cesser le dégât. Quelques-unes de ces femmes payèrent ; mais la plus grande partie continuèrent de mettre tout au pillage & ne se retirèrent qu'à sept heures. De-là elles allèrent aux prisons, forcèrent les portes & en firent sortir cent prisonniers détenus pour avoir violé l'Edit de l'Empereur concernant les monnoies, les conduisirent en triomphe dans la Ville, & les laissèrent ensuite aller où ils voudroient.

Quelque violente qu'eut été cette émeute, & à quelque excès que se fut portée la populace, il n'y eut ni punition, ni recherche. Les Echevins au contraire envoyèrent aux Religieux de Saint Vaast, pendant l'absence de l'Abbé, des ordres pour qu'ils fissent conduire au marché une certaine quantité de blé, & qu'ils délivrassent la mesure sur le pied de vingt sols, monnoie Impériale, ou de vingt-quatre sols, monnoie Royale, dérogeant en cela à l'Edit de l'Empereur, qui interdisoit de la manière la plus expresse le cours de la monnoie Royale.

An 1532.

La réconciliation entre *Charles-Quint* & *François Ier* ne fut jamais bien entière. Une jalousie secrète animoit sans cesse ces deux rivaux. *François* ne pouvoit oublier la dureté des traitements qu'il avoit reçus pendant sa captivité : il se plaignoit de ce que l'Empereur avoit abusé de sa situation pour lui imposer des conditions déshonorantes. *Charles* de son côté se plaignoit de ce que le Roi de France n'exécutoit pas les conditions du traité de Cambrai. Il l'accusoit de chercher toutes les occasions de le mortifier & de le contredire. Il s'en plaignit amèrement dans un discours qu'il prononça à Rome en présence du Saint Père et des Ambassadeurs même de *François Ier* ; & il alla jusqu'à dire à ces derniers, qu'il les chargeoit d'annoncer à leur Maître qu'il l'appelloit en duel. *François Ier* ayant été informé d'une sortie aussi vive & aussi indécente, ne crut pas qu'il lui fut possible de garder plus long-tems le silence. Mais avant de déclarer la guerre à l'Empereur, il voulut que ses peuples connussent les raisons qui l'y déterminoient.

An 1537.

Le 15 janvier 1537, il vint tenir son lit de justice au Parlement de Paris. Lorsque tous ceux qui composoient cette auguste Assemblée eurent pris séance, le premier Huissier dit : « *Plaise au Roi, notre souverain Seigneur donner Audience à son Procureur général, contre Charles d'Autriche, Comte de Flandre et d'Artois* ». Alors l'Avocat général prononça un long discours, dans lequel il fit voir que les Comtés de Flandre & d'Artois avoient toujours fait partie de la Monarchie, qu'ils relevoient de la Couronne ; que les renonciations qui avoient été faites à Madrid & à Cambrai étoient nulles ; qu'elles ne pouvoient être regardées que comme des actes commandés par le violence ; que celui même qui avoit dicté ces Traités, les avoient enfreints ; qu'ayant déclaré sans sujet la guerre à son Souverain, il avoit encouru les peines portées par les Loix contre la félonnie, & avoit mérité d'être privé de ses Fiefs. Il requit que *Charles d'Autriche* fut sommé de répondre aux conclusions prises par le Procureur général ; s'il ne comparoissoit pas aux jours indiqués, qu'il fut déclaré contumace, & que les Fiefs qu'il possédoit comme relevant de la Couronne, fussent confisqués. On fit à l'Empereur les sommations accoutumées ; personne n'ayant comparu de sa part, *François*, satisfait d'avoir montré la justice de la Sentence qu'on étoit en droit de porter contre *Charles*, ne voulut pas qu'on la prononçât. Il se contenta de faire marcher une armée pour s'emparer de l'Artois. Elle étoit composée d'un corps de cavalerie & de vingt cinq mille hommes de pied. Elle commença par le siège d'Hesdin. Cette ville, dont le Château avoit été bâti par *Philippe le Hardi*, qui y prenoit souvent le plaisir de la chasse, avoit toujours été regardée comme étant d'une très grande importance : elle étoit tellement fortifiée, qu'on persuada au Roi qu'on n'y pouvoit faire des brèches autrement que par la frappe. En conséquence, il ordonna qu'on travaillât à des mines. On y passa quinze jours sans produire aucun effet. Alors on se détermina à attaquer la Place par les voies ordinaires. On la battit si vigoureusement, que dès le troisième jour il y eut plus de trente toises de murailles renversées. De jeunes Gentilshommes ayant voulu monter sans ordre sur la brèche, plusieurs y perdirent la vie, entre autres *Mailli*, *d'Ouchi*, & *Charles du Beuil*, Comte de Sancerre. Cependant les Assiégés comprenant qu'une plus longue résistance leur seroit funeste, capitulèrent le soir même. Le Roi confia le Gouvernement de la Place à *Sercus*, à qui il donna trente hommes d'armes & cent fantassins. Pendant le siège d'Hesdin, le Roi avoit envoyé à Saint-Pol *Annebaut*, qui s'en empara sans peine. *Baudran de Poix*, Seigneur de Lignereuilles, qui y commandoit fut fait prisonnier avec plusieurs autres Officiers. Saint-Venant, Lillers & plusieurs autres Places moins considérables, furent aussi emportés à la vue du Comte de Roex, qui étoit à Merville avec quatre mille hommes. On tint alors un grand Conseil pour délibérer si l'on raseroit la Ville de Saint-Pol, qui n'étoit point en état de défense. Comme les sentimens étoient partagés, un Ingénieur se présenta & promit de rendre dans six semaines cette Ville imprenable, si on lui donnoit ce qu'il jugeoit nécessaire pour la fortifier. On accepta sa proposition, & le Roi ordonna qu'on lui fournit tout ce qu'il demanderoit. Pour favoriser le travail, il voulut que son armée campât à Perne. Pendant le tems qu'elle y resta, on résolut de s'emparer de Lillers. Quelques troupes légères étant arrivées aux barrières, ne voyant aucun soldat, ni rien qui annonçât qu'on songeoit à se défendre, escaladèrent les murs. En effet, le Commandant s'étoit retiré à Saint-Venant & à Merville, avec les troupes qu'on lui avoit confiées. On ne trouva dans la Ville que quelques Habitans & des Religieuses. *Montmorency*, un des chefs de l'armée Française, ayant appris ce qui se passoit, envoya des troupes à Lillers, jugeant cette Place importante, parce qu'étant sur la route de Saint-Venant, elle empêchoit que l'ennemi ne vint surprendre l'armée. on y laissa *Martin du Bellay*, qui a écrit l'Histoire de cette guerre, avec deux cens cavaliers & mille fantassins. Une partie de cette garnison s'accoutuma à faire des courses dans le marais ; elle y prenoit des bestiaux & faisoit des prisonniers. Les Impériaux, de leur côté, tomboient quelquefois sur les Français qui alloient aux fourrages, & lorsqu'ils se sentoient pressés, ils se sauoient par Saint-Venant, qui étoit alors une Place très forte par sa situation. On la regardoit même comme imprenable, parce que la Lys

forme dans cet endroit une île qu'on avoit fortifiée de remparts, & que par le moyen des écluses, on inondoit, quand on vouloit, toute la campagne. Il n'y avoit, pour arriver à cette Ville, qu'une avenue de cent pieds de large, défendue par des fossés & par des ouvrages. Cependant *Montmorency* entreprit de forcer ce passage. Il prit avec lui le Comte de *Fustemberg*, quatre mille Lansquenets & quatre mille fantassins. Ayant attaqué les premiers postes qui défendoient l'avenue, il trouva la plus grande résistance. Les Lansquenets plièrent d'abord, ensuite ils revinrent à la charge. *Charles Martel*, Normand, Seigneur de *Blaqueville*, & le Capitaine *la Lande*, Picard, ayant reconnu un endroit moins difficile, le forcèrent. Les Assiégés voyant les François Maîtres de l'avenue, abandonnèrent leurs autres défenses. Les Lansquenets & les François entrèrent avec eux dans la Ville & s'en emparèrent. Les Impériaux ayant voulu prendre la fuite, on en tua un grand nombre. Il y avoit au-dessus de Saint-Venant un second Fort où l'on ne pouvoit aborder qu'en passant sur un pont barré avec de grosses pièces de bois qui se joignoient ensemble, & au-delà plusieurs Arquebusiers faisoient un feu continu. On voyoit aussi auprès du pont un moulin bâti de pierres de taille, avec plusieurs créneaux par lesquels on tiroit sur les François. Mais ceux-ci ayant attaqué le pont, en déterminés, vinrent à bout de s'en emparer, entrèrent dans le Fort & passèrent la garnison au fil de l'épée ; il périt dans ces attaques quinze cens hommes de part & d'autres. Les François ayant enlevé tout le butin qui étoit dans la Ville y mirent le feu, & comme ils craignoient que le Comte de *Roeux* ne vint fondre sur eux, ils retournèrent à *Perne*.

Deux jours après, on vint dire au Roi que les Impériaux étoient entrés dans Saint-Venant, & qu'ils travailloient de nouveau à fortifier la Ville. *Martin du Bellai*, qui étoit à *Lillers*, eut ordre d'aller reconnoître le terrain, & s'il y trouvoit des ennemis, de les déloger. Il envoya à la découverte vingt ou trente cavaliers & quelques Arquebusiers. Le reste de la garnison de *Lillers* les suivoit. Ils trouvèrent cinq à six cens Bourguignons qui réparoient le Fort de Saint-Venant. A l'approche des François, ils abandonnèrent leurs ouvrages, se sauvèrent par les marais, & rompirent le pont, afin d'empêcher les François de les poursuivre. La cavalerie mit pied à terre & raccommoda promptement le pont. Ceux qui la suivoient l'ayant jointe, on poursuivit l'ennemi qui fuyoit du côté de *Merville*. Quelques-uns se trouvant trop pressés, gagnèrent la Motte-au-Bois & entrèrent dans le Château. Les Chevaux-Légers les atteignirent & en tuèrent une partie ; l'autre fut faite prisonnière. On fit un butin considérable à la Motte-au-Bois & dans la Forêt. Comme les François craignoient que le Comte de *Roeux* ne leur coupât le passage, ils se retirèrent à *Lillers* & y conduisirent leur butin. En effet, ce Général avoit pris cinq cens chevaux & venoit tomber sur les François ; mais comme il les trouva en bon ordre, il n'osa les attaquer.

Le premier Mai, les Habitans de *Béthune* informés qu'un grand nombre de chariots devoient partir du camp pour charger des farines, mirent quinze cens hommes en embuscade à un quart de lieue de leur Ville, & comme le convoi devoit passer sur un petit pont ; ils envoyèrent trois cens chevaux pour les couper & les renfermer entre eux & l'infanterie. Les mesures furent si bien prises, qu'en effet le convoi fut enlevé avec un Commissaire des Vivres, muni d'une grosse somme d'argent ; mais les cris de joie que les troupes Bourguignonnes poussèrent en remportant cet avantage, s'étant fait entendre jusqu'à *Lillers*, ceux qui étoient dans cette Place crurent qu'on vouloit les surprendre. Comme il y avoit une brèche de cinq cens toises à leurs murailles, *du Bellai* envoya d'abors du monde pour la garder : étant sortie ensuite avec cent chevaux, & ayant découvert que l'ennemi s'étoit emparé du convoi de farine, il alla droit à eux. Les Impériaux, sans faire attention au petit nombre des François, ne les eurent pas plutôt aperçus qu'ils s'enfuirent à toute bride & abandonnèrent le convoi. *Du Bellai*, après les avoir poursuivis pendant quelque tems, revint à *Lillers*.

Le 3 Mai, l'armée Française quitta le camp de *Perne*, & le Roi alla loger à *La Comté* près d'*Aubigni*. Il ordonna à ceux qu'il avoit envoyés à *Lillers* d'abandonner cette Place, d'y mettre auparavant le feu, d'abattre les murailles & de ne conserver que le Monastère des Religieuses &

les Eglises, afin que l'ennemi ne put s'y loger. Ce Monarque resta quatre à cinq jours au camp d'Aubigni, & n'en sortit que lorsqu'il crut que les Fortifications de Saint-Pol étoient achevées.

Guillaume de Furstemberg sachant que les troupes qui étoient à Arras n'étoient point exactement payées, s'aboucha avec leurs chefs & les mit dans son parti : il convint avec eux qu'il s'approcheroit de la Ville avec *Annebaut* & des Chevaux-Légers, que les Lansquenets qui étoient à Arras prendroient occasion d'aller à la décade pour sortir de la Ville, qu'ils se joindroient aux François & qu'on feroit quelque tentative pour s'emparer d'Arras. L'entreprise étoit très bien concertée, & selon toutes les apparences elle auroit réussi, si le Gouverneur d'Arras, qui craignoit une surprise, sans cependant se douter de ce qui se tramoit, n'eut constamment refusé aux Lansquenets la permission de sortir de la Ville.

François Ier, en quittant Aubigni, vint loger au Château de Saint-Martin, qui appartenoit alors au Seigneur de Bailleul. Il alla ensuite visiter les Fortifications de Saint-Pol, & ne les trouva pas aussi avancées qu'on l'avoit promis ; mais comme on lui fit entendre que l'armée Impériale ne seroit point en état de plus de trois mois de faire aucune entreprise, & qu'il avoit besoin de faire passer des troupes dans le Piémont, il crut qu'il suffisoit de laisser dans Saint-Pol une bonne garnison, des vivres, de l'artillerie & des munitions de toute espèce. Il en donna le Gouvernement à *Paul d'Etouteville*, Seigneur de Villebon, Prévôt de Paris, à qui il laissa cinquante hommes d'armes, le Capitaine *du Bellay* avec ses deux cens Chevaux-légers, *la Salle* & *Saint-Aubin* avec chacun cinq cens hommes, *Blerencourt* & *Iville* qui commandoient aussi chacun cinq cens hommes. *René de la Palletière* fut fait Gouverneur du Château avec mille hommes de garnison, *d'Etouville* étoit Seigneur de Saint-Pol. Le Roi qui trouvoit ce Comté à sa bienséance, l'obligea de l'échanger contre celui de Monfort-Lamauri ; il quitta ensuite la Province.

Après le départ de *François Ier*, le Gouverneur de Saint-Pol ayant assemblé les Officiers de sa garnison, fit faire une nouvelle visite des Fortifications. Il s'aperçut bientôt que l'Ingénieur étoit hors d'état de tenir la parole qu'il avoit donnée d'achever dans trois mois les ouvrages ; il résolut d'employer la garnison & distribua à chacun son poste. Sur la fin du mois de Mai, on sut que *Marie*, Gouvernante des Pays-bas, qui d'abord avoit paru n'avoir dessein que de garnir les Places fortifiées, n'avoit pas plutôt appris que l'armée Française s'étoit retirée, qu'elle avoit rassemblé trente-cinq mille hommes sous les ordres des Comtes de Roex & de Bure. Leur réunion s'étant faite à Lens, ils marchèrent d'abord à Dourlens pour enlever un corps de réserve de huit mille hommes, que *François Ier* avoit laissé au Comte de *Furstemberg*. Comme ils étoient en route, *Lique*, Lieutenant du Duc d'Arscot, intercepta une lettre écrite à *Montmorency*, dans laquelle on lui marquoit ce qui manquoit aux Fortifications de Saint-Pol, & qu'il falloit encore vingt jours pour les perfectionner. Alors les Impériaux changèrent de projets : ils revinrent sur leurs pas pour assiéger Saint-Pol. Le Comte de Roex, qui commandoit l'armée, se rendit Maître du Château Saint-Martin, & y établit son logement. Une partie de l'infanterie occupa le Village des Trois Veaux, & le reste campa le long de la prairie qui va à Mouchi. On avoit mis sur le chemin qui vient de Dourlens, douze cens chevaux & deux mille fantassins pour se précautionner contre la garnison de cette Ville. Le douze Juin, les Assiégeans montèrent une batterie de canon entre la porte d'Hesdin & celle qui conduit à Mouchi. C'étoit le côté le plus foible de la Ville ; il n'avoit ni fossé ni rempart. On n'y voyoit qu'un bastion, qui d'ailleurs étoit commandé par deux eminences. *Martin du Bellai* & *Blerencourt*, qui le défendoient, empêchèrent pendant quelque tems les approches de l'ennemi. Cependant les Impériaux considérant la foiblesse de ce poste, envoyèrent un Héraut pour sommer la Ville de se rendre dans vingt quatre heures, avec menaces, si elle se laissoit prendre, de passer tout au fil de l'épée. Quelques soldats répondirent par dérision, que, quand le Comte de Bure auroit pris Péronne, il pourroit sommer Saint-Pol. Ce Général irrité fit jouer son artillerie depuis quatre heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Dix-sept cens coups de canon firent une brèche de quatre cens pas de largeur. On monta ensuite à l'assaut, & l'on força la Ville. Quatre mille hommes furent passés au fil de l'épée. On ne sauva que le Gouverneur, *du Bellai* qui fut retiré de dessous un tas de mort, &

quelques Officiers dont on espéroit tirer des rançons. On n'épargna ni les femmes ni les enfans. Le Comte de Bure, ne croyant pas pouvoir conserver la Ville, y fit mettre le feu & rasa le Château. Il alla ensuite assiéger Montreuil, qui se rendit à des conditions honorables : il revint de là en Artois, passa devant Hesdin qu'il n'osa attaquer, & alla investir Térouanne, où il y avoit peu de troupes, *Montmorency*, Gouverneur de Picardie, n'eut que le tems d'y jeter un renfort. Le convoi passa à la faveur d'un désordre qui arriva chez les Impériaux. Ayant eu avis du dessein des François, ils se levèrent avec précipitation. Comme ils se mettoient en mouvement pour marcher à eux, deux corps qui se rencontrèrent dans les ténèbres se prirent pour des ennemis & se battirent. Pendant ce tems-là, le convoi passa, & Térouanne se trouva suffisamment pourvu d'hommes & de vivres. Les Assiégés s'aperçurent bientôt, dès le commencement du siège, qu'ils manquoient de poudre ; ce qui les auroit forcé de se rendre, si le Maréchal d'*Annebaut* n'eut trouvé le moyen d'y faire entrer quatre cens cavaliers, ayant chacun un sac de poudre à la ceinture. Le projet avoit été heureusement exécuté, & *Annebaut* s'en retournoit, lorsque de jeunes volontaires, brûlant d'envie de se signaler, & fâchés de n'avoir trouvé aucune résistance, s'avisèrent d'attaquer les Impériaux. Au lieu d'abandonner ces jeunes foux, *Annebaut* se mit en devoir de les soutenir. Il fit passer de l'autre côté de la rivière, d'*Ossun* avec de la cavalerie légère, & se mit lui-même avec cent lances en ordre de bataille, pour recevoir ceux qui s'étoient si mal-adroitement engagés. Comme le jour commençoit à paroître, le Comte d'*Egmont*, qui avoit tenu tout le jour sa cavalerie sur pied, ayant aperçu les François, alla se saisir d'un pont où il falloit qu'ils passassent pour se retirer. Ensuite on les attaqua de front. *Annebaut* se voyant enveloppé de tous les côtés, se défendit avec beaucoup de bravoure ; mais il fallut céder au nombre. Sa troupe fut hachée en pièces. Il fut fait prisonnier avec *de Piennes*, *Sansac*, le Comte de *Villars*, & plusieurs autres Officiers de distinction. Quatre cens hommes restèrent sur la Place. *D'Ossun*, qui étoit avec *Annebaut*, s'étant échappé, courut à toute bride à Hesdin, & n'ayant eu le tems que de changer de chevaux, & de commander à un corps de troupes de se mettre en marche, il arriva sur le champ de bataille. Y ayant trouvé les ennemis en désordre, il tomba dessus, en tua plusieurs, fit un certain nombre de prisonniers, & délivra quantité de ceux qui avoient été pris quelques heures auparavant.

Toutes ces actions particulières n'étoient point décisives. Le Comte d'*Egmont* continuoit de presser vivement Térouanne. Nonobstant l'entrée du convoi, il s'en seroit rendu Maître, lorsque le Dauphin & le Maréchal de *Montmorency* s'avancèrent vers la Ville dans l'intention de lui livrer bataille. Ils avoient vingt-cinq mille hommes de pied, deux mille hommes de troupes légères, & quinze à seize cens hommes d'armes. La Reine d'Hongrie, sœur de *Charles-Quint*, & Gouvernante des Pays-Bas, instruite de cette marche, & voyant qu'elle avoit tout à craindre d'une défaite, & peu à espérer d'une victoire complète, crut qu'il étoit à propos d'avoir recours à la négociation. Elle envoya dire au Dauphin qu'elle consentoit que l'on tint une conférence qui lui avoit été proposée pour convenir d'une suspension d'armes sur la frontière, que la Reine *Eléonore* sa sœur, femme de *François Ier*, avoit déterminé le Roi à consentir que cette conférence se tint à Bommi, Château qui appartenoit à la maison de *Vissoq*, & qui n'étoit point éloigné de Térouanne ; & que pendant ce tems-là, le Comte d'*Egmont* discontinueroit l'attaque de la Ville. Sur cet avis, l'armée Française s'arrêta. Les Envoyés des Puissances intéressées se rendirent à Bommi. *Jean d'Albon de Saint-André*, *Poyet*, Président du Parlement de Bretagne, & *Berterman*, Secrétaire d'Etat, vinrent au nom du Dauphin. *Philippe de Lannoi*, Seigneur de Molembais, fut député par le Reine d'Hongrie. *Jean Howard* & *Mathieu Stric*, furent envoyés par le Comte d'*Egmont*. Après plusieurs conférences, on conclut une trêve de dix mois pour ce qui regardoit les frontières de Picardie, en attendant qu'on put parvenir à une paix générale, à condition que le siège de Térouanne seroit levé, que le Roi rappelleroit ses troupes des Pays-Bas, & qu'il ne fortifieroit aucune Ville dans le comté de Saint-Pol, dont il continueroit cependant de jouir. Ce Traité fut conclu le 30 Juillet 1537. Aussi-tôt le siège de Térouanne fut levé, & l'armée Française

se retira dans la Picardie. *François Ier* fut si satisfait des Habitans de Térouanne & de l'attachement qu'ils lui avoient témoigné, qu'il les exempta à perpétuité de tout subside.

Avant que la trêve de Bommi fut expirée, le Pape, dont on avoit accepté la médiation, n'ayant pu engager l'Empereur & le Roi de France à faire une paix solide, les détermina à conclure pour dix ans une autre trêve, qu'on appella la trêve de Nice.

La cessation de la guerre ayant donné quelque relâche à la Province, *Charles-Quint* qui en étoit devenu le Souverain indépendant, songea aux moyens de la rendre florissante. Il favorisa beaucoup les Corps d'Archers, d'Arbalétriers & autres de cette espèce qui s'y trouvoient. Il leur donna des privilèges qui les engagèrent à se perfectionner dans leurs Arts. Leurs exercices formoient des jeux & des spectacles, qui en amusant les peuples, les attachoient à leurs nouveaux Maîtres. Il aimoit ces fêtes & ces processions bizarres qui se voient encore en différens endroits de la Flandre & de l'Artois : il les regardoit comme une de ces ressources dont la politique peut faire un grand usage. En attirant les étrangers, elles occasionnoient & multiplioient les dépenses, & enrichissoient les endroits où se donnoient ces spectacles.

An 1540.

On songeoit depuis long-tems à rédiger les coutumes qui s'étoient établies en différens endroits de la Province. Du tems de *Charlemagne*, on ne connoissoit d'autres coutumes que la Loi. Aucun usage ne pouvoit y déroger. Il n'y avoit en France que les Loix Romaines, la Loi Salique, la Loi Gombette & la Loi Visigothique qui avoit lieu, spécialement dans les Provinces Méridionales. Quand les besoins de l'Etat l'exigeoient, on formoit dans les Assemblées auxquelles le Monarque présidoit, des Ordonnances connues sous le nom de Capitulaires, auxquelles toutes les Provinces étoient obligées de se soumettre. Tous les Etats de *Charlemagne*, ainsi que nous avons déjà eu occasion de l'observer, étoient régis de la même manière. Cette uniformité cessa quand la féodalité commença. Chaque Seigneur se regardant comme indépendant, imposa à ses Vassaux les Loix qui convenoient le plus à ses intérêts. Il n'y eut point de Provinces, de Villes, de Bourgs qui n'eussent leurs Loix particulières, ou ce qu'on appella leurs coutumes, usages la plupart ridicules, bizarres, aussi grossiers que les siècles dans lesquels ils avoient pris naissance. Chaque nouveau Seigneur se plaisoit à donner des preuves de son autorité, en enchérissant sur ses prédécesseurs. Toutes ces Loix auxquelles on donna le nom de Coutumes, se multiplièrent à un point que n'étant plus possible de les retenir, il fallut en former des Corps de Jurisprudence. On voit qu'en 1319, *Philippe le Long* demanda à la Comtesse *Mahaut* qu'elle fit rédiger les Coutumes qui avoient eu lieu en Artois du tems de *Saint-Louis*. Il ne nous reste qu'une partie de ce monument qui donne à connoître de quelle manière la justice se rendoit alors dans la Province. En 1503, on fit une nouvelle rédaction des Coutumes d'Artois : elle se trouva apparemment défectueuse, puisqu'on se détermina bientôt après à en faire une autre. En 1540, les Etats d'Artois s'étant assemblés, *Charles-Quint* qui avoit traversé la France pour venir châtier les Gantois, demanda à cette Assemblée cinquante mille florins, qu'elle lui accorda à condition qu'il confirmeroit les Coutumes d'Artois & les Privilèges d'Arras, que *Bauduin*, Jurisconsulte célèbre, avoit rédigés. Il y consentit, autorisa ces Coutumes & ordonna au Conseil qu'il avoit établi à Arras, d'y conformer à l'avenir ses décisions.

Les années ne faisoient que fortifier l'animosité qui régnoit entre *Charles-Quint* & *François Ier*. Leurs intérêts étoient trop compliqués pour qu'ils pussent vivre long-tems en bonne intelligence. Le Roi ayant fait partir deux Ambassadeurs, dont l'un devoit aller à Venise & l'autre à Constantinople, *Charles-Quint* en prit ombrage ; il voulut savoir ce que portoient leurs instructions. Lorsqu'ils traversoient la mer pour se rendre en Italie, le bâtiment qui les conduisoit fut attaqué, & on les assassina. *François* ne put douter que ce coup ne vint de l'Empereur. Il en acquit bientôt la preuve ; mais il dissimula jusqu'à ce qu'il fut en état de tirer

vengeance de cet outrage. Alors il en porta ses plaintes à *Charles*, & n'ayant pas reçu de satisfaction, il lui déclara la guerre.

An 1542.

Les Pays-Bas commençoient toujours par en être le théâtre, & l'Artois comme frontière des Pays de l'Empereur, éprouvoit les premières attaques. *Antoine de Bourbon*, Duc de Vendôme, eut ordre d'entrer dans cette Province. Il ravagea le plat Pays & s'empara de tous les Forts qui couvroient Arras, Béthune, Aire & Saint-Omer. Il rasa spécialement les Châteaux de Montoire & de Tournehem.

An 1544.

En 1544, il y eut à Crépi un Traité par lequel *François Ier* renonça de nouveau à toute suseraineté sur la Flandre & sur l'Artois.

An 1549.

Marie, Reine d'Hongrie & Gouvernante des Pays-Bas, étant morte, *Charles-Quint* voulut faire voir son successeur aux Peuples de ces Provinces. Ce jeune Prince qui n'avoit que vingt-deux ans, entra avec son père dans les principales Villes. Etant venu à Arras, on dressa sur la Grand'Place une estrade sur laquelle il fit serment de conserver les privilèges de la Ville. Il renouvela ce serment dans la Cathédrale.

An 1551.

Les prétentions du Roi de France sur les Duchés de Parme & Plaisance, furent causes que la guerre recommença entre *Charles-Quint* & *Henri Second* qui avoit succédé à *François Ier*.

En 1551, les François voulurent surprendre Aire. Pour cet effet, ils tentèrent d'introduire des soldats dans la Ville. On en avoit caché plusieurs dans des chariots de foin. Une des voitures s'étant renversée entre deux ponts, l'entreprise fut découverte & manqua.

An 1552.

L'année suivante, le Comte de Roeux entra en Picardie & y fit des ravages affreux. Il brûla plusieurs Villes & plus de sept cens Villages. Il seroit difficile de représenter les excès qu'il commit. Les Habitans retiroient leurs familles & leurs bestiaux dans des endroits fortifiés. Lorsque les Impériaux s'en étoient emparé, ils ne faisoient aucun quartier. Ils prenoient plaisir à entendre tout à la fois les cris des enfans qu'on égorgeoit, les hurlemens des personnes & des animaux qui périssoient dans les flammes. L'Histoire a conservé quelques traits qui se passèrent alors & dont le récit fait frissonner. Le Comte de Roeux avoit condamné trois ou quatre cens personnes qui s'étoient enfermées dans une Eglise près de Roye, à être consumées par les flammes. Un des Soldats chargés de cette expédition, fut touché de compassion, fit entrer dans ses sentimens quelques uns de ses camarades qui, malgré les défenses de leur Capitaine, enfoncèrent la porte, afin de laisser échapper ces malheureux. La première personne qui se présenta à ce Soldat, fut sa mère à demi-brûlée, qui néanmoins le reconnut. Le sentiment de la nature l'emportant sur celui de la douleur, elle se jeta à son cou en s'écriant : « *Ah mon fils !* ». Ce malheureux aussi surpris que sa mère de cette étrange rencontre, ne put lui répondre que par des soupirs & des sanglots. Après s'être tenus tous les deux étroitement embrassés, ils tombèrent plus morts que vifs. Tous les assistans étoient transis d'horreur ; mais le Capitaine qui étoit Allemand, n'en devint que plus furieux. Il fit prendre le Soldat & sa mère & commanda qu'on les jettât tous les deux dans les flammes.

Après ces incendies & ces massacres, le Comte de Roeux revint sur ses pas. Il se présenta devant Hesdin. Les Habitans effrayés sans doute de la manière dont il faisoit la guerre, & ne croyant pas pouvoir résister long-tems aux Impériaux, forcèrent d'abord les Troupes qui étoient dans la Ville de se rendre. On estimoit le Château imprenable. A peine le canon y eut-il fait brèche, que *Saint-Simon* qui en étoit Gouverneur, prit l'épouvante & capitula. *Henri Second* étonné du peu de résistance qu'avoit faite Hesdin, & sachant que *Charles-Quint* se disposoit à assiéger Mets, balança de quel côté il tourneroit ses pas. Le Duc de Guise l'ayant assuré qu'il arrêteroit pendant dix mois, l'Empereur devant Mets ; le Roi ordonna à son Armée de prendre la route de la Picardie, pour recouvrer Hesdin. Le Comte de Roeux y avoit laissé son fils avec menaces de le renoncer pour jamais, s'il ne soutenoit pas trois assauts, avant de se rendre. Mais comme s'il y eut eu quelque fatalité attachée à la destinée de cette Ville, le jeune *de Roeux* ne montra pas plus de bravoure que *Saint-Simon*. Dès que le canon eut fait une ouverture à la muraille, il capitula. On dit que ce qui l'engagea à prendre ce parti, fut que son père avoit extrêmement éloigné les Troupes qu'il avoit sous son commandement, quoiqu'il lui eut promis de livrer bataille aux François plutôt que de souffrir qu'ils se rendissent maîtres de la Ville.

An 1553.

Charles-Quint forcé par la vigoureuse résistance du Duc de Guise, de lever le siège de Mets, s'étoit retiré à Bruxelles avec son Armée, qui, malgré les pertes qu'elle avoit essuyées, étoit encore forte de plus de soixante mille hommes. Il les réunit aux Troupes que commandoit le Comte de Roeux & le chargea d'aller faire le siège de Téroouanne. Comme ce Général alloit se mettre en marche, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut. *Charles-Quint* nomma pour le remplacer *Ponce Lalain*, Seigneur de Binécourt. Téroouanne n'avoit alors pour garnison que la Compagnie des Chevaux-Légers du Seigneur de Losses qui en étoit Commandant, & trois Enseignes d'Infanterie. Ayant eu avis du projet de l'Empereur, il en instruisit le Roi de France. Aussi-tôt le Connétable fit donner la Lieutenance générale de Téroouanne à son fils ; & comme il étoit extrêmement jeune & qu'il ne s'étoit encore signalé par aucune action remarquable, il demanda qu'on lui associât *Dessé Montalembert*. Cet officier général qui jouissoit de la plus grande réputation, étoit alors retiré dans ses terres du Poitou. Atteint d'une maladie qui le conduisoit insensiblement au tombeau, il frémissait de se voir au moment de périr d'une mort si peu glorieuse. Lorsque le Courier du Connétable arriva, il assembla ses amis & leur témoigna la joie qu'il avoit d'avoir enfin trouvé une occasion où il pourroit terminer honorablement sa vie. S'étant abouché avec le Connétable, il voulut avant de partir prendre congé du Roi. « *Sire*, lui dit-il, **quand on vous annoncera que Téroouanne est pris, assurez-vous que Dessé est guéri de la jaunisse** ». Il entra dans la Place avec trois mille hommes. *Henri Second* y envoya encore mille Fantassins & deux cens cinquante Chevaux-légers. Plus de trois cens Gentilshommes s'y étoient renfermés en qualité de volontaires.

Charles-Quint ayant été informé de tous les mouvemens qu'on se donnoit pour défendre Téroouanne, craignit de recevoir devant cette Ville le même affront qu'il avoit reçu devant Mets. Il ordonna à l'Armée qui étoit déjà en marche, de faire alte. Il manda ensuite *Binécourt*, & lui apprenant l'état des choses, il lui ordonna de lui dire sans déguisement son avis. « **Puisque votre Majesté**, répondit *Binécourt*, **me permet de lui parler franchement, je lui promets que, si on ne me transforme pas en hydre & si l'on ne me donne pas plusieurs têtes, dans quatre mois je lui livre Téroouanne. Si je manque à ma parole, je consens que l'on me fasse tirer à quatre chevaux** ». *Binécourt* parloit avec cette assurance, parce qu'il avoit été plusieurs fois à Téroouanne & qu'il en connoissoit parfaitement le fort & le foible. Il savoit aussi qu'il trouveroit les plus grandes ressources dans tout ce qui entourait cette Ville. En effet, la garnison de Téroouanne qui étoit comme enclavé dans les cantons qui appartenoient à l'Empereur, ne cessoit de faire des courses & de les désoler. Aussi à peine les Flamands surent-ils qu'on se disposoit à assiéger cette Place, qu'ils accoururent

en foule. Les uns offroient de servir de Soldats & de Pionniers ; les autres amenoient des chariots pour voiturier qui étoit nécessaire. Les femmes accompagnoient les hommes, amenoient leurs enfans & n'étoient pas moins animées pour concourir à la destruction d'une Ville qui depuis long-tems leur étoit si funeste. On apportoit des munitions & des instrumens pour remuer la terre. On faisoit la plus grande chère aux Impériaux. On donnoit de l'argent aux Soldats. Les Paysans pour faire voir qu'ils ne doutoient nullement de la prise de la Ville, en faisoient le tour avec des instrumens de musique, comme pour célébrer d'avance leur triomphe, & ne cessoient de pousser des cris de joie & de faire des huées.

Avec de pareilles dispositions de part & d'autre, le siège de Téroüanne ne pouvoit être que long & meurtrier. La Place fut bientôt battue de tous les côtés, avec la plus grande furie. On tira en peu de jours cinquante mille coups de canon. Plusieurs tours furent abattues & les décombres remplirent les fossés. Dessé faisoit des sorties nuit & jour, & tuoit aux ennemis beaucoup de monde. Il enclouoit même des canons & en transportoit dans la Ville ; mais l'Empereur qui s'attendoit à cette résistance, avoit donné de si bons ordres, que toutes les pertes étoient bientôt réparées. Le 12 Juin, les Impériaux qui avoient pratiqué une brèche de plus de soixante & dix pas, montèrent à l'assaut, & furent obligés de se retirer, après avoir perdu plus de quinze cens hommes. Les Assiégés n'en perdirent que trois cens ; mais de ce nombre fut le brave Dessé, qui trouva la mort qu'il avoit désirée. Alors Montmorency prit le commandement de la Place. Ayant assemblé les principaux officiers de la garnison, tous jurèrent de suivre l'exemple de Dessé, & de périr plutôt que de se rendre. Cependant la Ville manquoit de poudre. Sébastien de Luxembourg Martigue s'étant mis à la tête d'un corps de trois cens cavaliers qui avoient chacun un sac de dix livres, perça le camp des ennemis & entra dans la Place.

On dit que les Habitans de Téroüanne, persuadés que leur Ville ne pouvoit jamais être prise, se moquoient des Impériaux, leur lâchoient des brocards, & ne craignoient pas même d'insulter l'Empereur, en rappelant, par leurs discours & par leurs gestes, l'affront qu'il avoit reçu à Mets. Pendant ce tems-là, on s'emparoit de tous les dehors & on pratiquoit des mines pour faire sauter les principaux ouvrages. Le 20 Juillet on y mit le feu, ce qui forma deux nouvelles brèches, beaucoup plus larges que la première. Alors les Assiégés virent qu'une plus longue résistance ne serviroit qu'à rendre leur condition plus fâcheuse, & demandèrent à capituler. Comme Montmorency avoit oublié de stipuler une trêve pendant qu'on dressoit les articles, on mit à profit cette imprudence. Les Assiégés se virent attaqués d'abord par les Flamands & ensuite par les Espagnols, qui n'eurent pas de peine à réduire une poignée de soldats. Les premiers égorgèrent tout ce qui leur tomba sous la main. Les Espagnols se rappelant la douceur avec laquelle les François les avoient traités à Mets, furent plus humains. Binécour fit publier à son de trompe qu'on eut à ne faire aucun mal aux prisonniers, à avoir soin des blessés, & sur-tout à ne point attenter à l'honneur des femmes. Il dépêcha ensuite un Courier à l'Empereur pour lui faire part de la prise de Téroüanne, & pour lui demander ses ordres. Voici quelle fut la réponse de Charles-Quint : « *Tous les prisonniers, Nobles, Aventuriers, Capitaines & autres Officiers dont on pourra tirer des rançons considérables, seront retenus. On donnera à la garnison la liberté, mais sans armes ni bagages. On fournira dix chariots pour transporter les malades & les blessés. On permettra à tous les Habitans de l'un & l'autre sexe de se retirer où bon leur semblera, avec leurs habillemens ordinaires. On permettra quelques ajustemens de plus aux Demoiselles. On enverra aux Forteresses les plus voisines, les munitions & les armes. On abandonnera ensuite la Ville au pillage, & elle sera rasée jusque dans ses fondemens. On ne détruira pas seulement les édifices profanes, mais encore les Eglises, les Monastères & les Hôpitaux. On ne laissera aucun vestige de murailles, & l'on fera venir des ouvriers des Villes voisines de la Flandre & de l'Artois, pour enlever ce qui restera après le sac* ». Ces ordres furent littéralement exécutés. Le Seigneur de Vitri, Gentilhomme de la Province, fut nommé pour présider à la démolition de la Ville. Les Artésiens & les Flamands qui n'aspiroient qu'après ce moment, n'attendirent pas qu'on leur donnât l'ordre de se rendre sur les lieux ; il en vint une quantité prodigieuse avec des piques, des hoyaux & des chariots, pour transporter les

ruines. En peu de jours il ne resta plus de vestiges de T rouanne : chacun se faisoit un plaisir d'emporter dans sa maison quelque d bris, ne fut-ce qu'une porte ou une fen tre, pour  tre comme les t moins de leur vengeance, & pour rappeler   leurs enfans que leurs p res avoient contribu    d truire une Ville   laquelle ils avoient jur  une haine implacable.

Telle fut la fin de T rouanne. Cette Ville dont l'antiquit  se perdoit dans les tems les plus recul s, & qui n' toit d'abord qu'un amas de chaumi res, avoit  t  b tie avec magnificence par les Romains. Les Gots l'avoient ravag e ; les Normands l'avoient d truite : les Comtes de Flandre la reb tirent. Lorsque l'on d membra cette Province & qu'on forma l'Artois, T rouanne y fut compris, de mani re cependant qu'il ne relevoit que du Roi, & que son territoire composa une partie de ce qui fut appell  l'Artois Royal. Comme il  toit sur les confins de la Province & qu'il dominoit par sa position quantit  de Villes, il parut toujours m riter, de la part du Gouvernement Fran ois, une attention particuli re. Les ennemis de la France qui connoissoient son importance, cherch rent plusieurs fois   s'en emparer, & voulurent le d truire. Il le fut sous *Louis XII* ; mais *Fran ois Ier* le tira de dessous ses ruines, & lui rendit sa premi re splendeur. *Henri II* l'appelloit un des deux oreillers de la France. Son  clat & ses forces furent les causes de sa destruction. *Charles-Quint*, qu'on accusa d'aspirer   la domination universelle, voulut se d livrer des inqui tudes toujours renaissantes que lui donnoit T rouanne, & profita de l'occasion qui se pr senta de la d truire de fond en comble, de mani re qu'il ne p t jamais s'en relever ; & il en con ut tellement la n cessit , que son successeur, qui se fit un devoir de conformer sa politique   celle de son p re, ne voulut jamais consentir   son r tablissement. *Henri II* ayant su la prise de T rouanne, en fut si vivement affect , qu'il s'enferma & qu'il passa, dit-on, deux jours sans vouloir parler   personne. Les Imp riaux pos rent dans l'endroit o  avoit  t  T rouanne, une pierre sur laquelle ils grav rent ces deux mots : DeLetI MorInI, & qui forment un des meilleurs chronographes que l'on connoisse.

La gloire dont *Binecourt* venoit de se couvrir, sembloit devoir le mettre   l'abri des coups de la fortune. On fut fort surpris de voir *Charles-Quint*, au lieu de lui t moigner sa reconnaissance, lui  ter le commandement de son arm e & le donner   *Philibert de Savoie*, qui n'avoit pas encore vingt-sept ans. On jugea diversement de ce proc d  dont l'Empereur ne voulut pas laisser p n trer le motif. *Philibert* chercha bient t   justifier la bonne opinion qu'on avoit con ue de lui. Il dissimula son projet. Il conduisit d'abord en Picardie l'arm e qui  toit   ses ordres, & passa plus de deux mois   menacer tant t une Ville & tant t une autre, afin que les Fran ois ne songeassent point   r unir leurs forces. Enfin, au moment qu'on s'y attendoit le moins, il fit faire   ses troupes une marche forc e de huit lieues pendant la nuit & arriva au point du jour   Hesdin, qu'il investit. Apr s avoir visit  les dehors de la Place, il fit dresser des batteries. On la canonna pendant huit jours avec tant de furie, que quoiqu'elle  t  pour garnison deux mille soldats, outre plus de deux cens Gentilshommes qui y  toient entr s pour la d fendre ; comme on sut que l'ennemi avoit pratiqu  une mine sous la Citadelle, & que s'il la faisoit jouer, le Mar chal de la Motte, qui  toit dans Hesdin, & qui s' toit retranch  derri re un large foss  rempli d'artifices, couroit risque d' tre enseveli avec une partie consid rable de la garnison, on fut oblig  de capituler. Pendant qu'on r gloit les conditions, un Pr tre, qui vit que les Flamands s' toient approch s de la Ville, crut lui rendre service en mettant le feu aux artifices qui en br l rent plusieurs. Les Imp riaux regardant ce trait comme une infraction   la tr ve qui avoit  t  conclue, firent jouer de leur c t  leurs mines, qui firent tomber les tours sous lesquelles la plus grande partie de la garnison fut ensevelie. On d truisit ensuite la Ville de fond en comble, ainsi qu'on avoit d truit T rouanne.

An 1554.

L'ann e suivante, l'arm e Fran oise qui  toit de plus de soixante mille hommes, vint encore en Artois. Le Conn table de *Montmorency* la commandoit. Il ravagea le plat-Pays jusqu' 

Arras, & voulut assiéger Bapaume. Il renonça à ce projet, parce que les eaux manquoient aux environs de cette Ville. Hesdin fut rebâtie peu après par celui qui l'avoit détruit & à une lieue de sa première situation. Il lui donna le nom d'Hesdin F.E.R.T., faisant allusion à l'ancienne devise de sa Maison, composée de ces quatre mots : *fortitudo ejus Rhodum tenuit*, sa valeur a sauvé la Ville de Rhodes.

An 1555.

La durée de la guerre sembloit augmenter l'acharnement avec lequel on la faisoit. En 1555, l'armée Française, que le Roi commandoit en personne, ravagea le Cambrésis, le Hainaut & le Brabant. Elle entra ensuite en Artois, où elle fit un pareil dégât. Comme on vouloit attirer au combat l'Empereur qui l'évitoit, on se détermina à assiéger Renti, Place assez bien fortifiée sur l'Aa, persuadé que *Charles* ne la laisseroit pas prendre sans hasarder une action. En effet, il ne tarda point à quitter Arras, & vint se loger auprès de Fauquembergues. Il n'y avoit plus entre les deux camps qu'une gorge fort étroite, qu'on ne pouvoit passer qu'avec beaucoup de désavantage. Du côté des François, on voyoit le Bois Guillaume qui dominoit une partie de leur camp. Comme il étoit important d'empêcher les Impériaux de s'y loger, *Henri* se hâta d'y envoyer un corps de troupes qui fut commandé par le Duc de *Guise*. Il arriva à propos ; car *Charles* ne tarda pas à faire partir des troupes pour s'emparer de ce poste. Comme *Guise* les attendoit, il logea dans des ravins des Arquebusiers, qui ayant laissé avancer les Impériaux, tombèrent dessus si à propos, qu'ils les laissèrent presque tous sur la Place.

L'Empereur, sans se déconcerter de cet échec, commanda à *Ferdinand de Gonzague* de se mettre à la tête de trois mille Espagnols, & au Duc de Savoie, de prendre deux mille Chevaux-Légers & quatre pièces de campagne, & d'aller s'emparer du Bois Guillaume. Ils devoient le traverser pendant qu'un autre général, avec deux mille Reitres & un Régiment de Lansquenets, gagneroit le long du Bois le camp des François, afin de soutenir leurs camarades lorsqu'on viendrait les attaquer. Ils avoient promis à l'Empereur de passer sur le ventre à toute la Gendarmerie Française. Les Impériaux étant entrés dans le Bois, il y eut une escarmouche très vive qui dura près d'une heure. Comme les premiers étoient beaucoup plus nombreux que les François, le Duc de *Guise* qui s'étoit chargé de défendre le Bois, envoya au Roi pour lui demander du secours, & lui fit dire qu'il étoit tems de ranger son armée en bataille, pendant qu'il retarderoit autant qu'il lui seroit possible la marche de l'ennemi. Le Roi divisa aussi-tôt son infanterie en trois corps. Le premier étoit composé de François, le second d'Allemands & le troisième de Suisses. Il mit les Gendarmes sur le flanc & au-devant sa cavalerie légère, qui avoit ordre d'avertir quand elle appercevrait l'ennemi. Le Duc de *Guise*, qui voyoit qu'il n'auroit pas si tôt du secours, & qui ne vouloit pas abandonner les trois cens Arquebusiers qu'il avoit dans le Bois, leur ordonna de se retirer par des chemins détournés, & les soutenoit avec quelques Compagnies. Les Impériaux s'apercevant de la retraite de ces troupes, crurent qu'on leur cédoit le champ de bataille ; ce qui redoubla leur courage. Leurs bataillons avancèrent. *Charles-Quint* ayant été informé de tout ce qui se passoit, se détermina à traverser la vallon avec le reste de ses troupes ; & le combat devint inévitable. *Henri*, qui désiroit depuis long-tems une action générale, étoit au comble de sa joie. Il harangua son armée. « *François*, leur dit-il, *la fortune nous présente enfin ce que nous désirons depuis tant de tems. L'Empereur, malgré toutes ses ruses, est forcé d'en venir à un combat. Je n'ai voulu que vous le faire voir de près. Votre valeur m'assure de la victoire. Vous vous rappelez tous les avantages que vous avez remportés sur lui dans l'Empire, à Mets, jusque dans le centre de ses États. Depuis trois ans il fuit, il s'attère comme un renard, dès qu'il se voit poursuivi. La fortune lui ayant été si souvent contraire, & se voyant aujourd'hui rongé par la goutte, ne croyez pas qu'il ait plus d'envie de se battre que lorsqu'il étoit dans le cours de ses prospérités & dans la vigueur de son âge. Il sent seulement la nécessité de relever sa réputation chancelante. Chers compagnons, mettons à profit sa témérité, ne souffrons pas qu'il nous échappe. Marchons à l'ennemi ; le joindre c'est le vaincre » . Les*

François ayant évacué le Bois, les Arquebusiers Impériaux se mirent en bataille devant le premier corps, & les Reitres à cent pas de la Cavalerie. Alors le Duc de *Guise* donna le signal de charger, au Duc de Nemours qui commandoit un Régiment, & au Comte de *Saulx Tavane*, qui commandoit une Compagnie de Gendarmerie. Après le premier choc qui fut terrible, les François lachèrent le pied ; les Impériaux les poussèrent vivement, & tuèrent un grand nombre d'Officiers, entre autre le jeune *Curton* ; firent beaucoup de prisonniers & se croyoient assurés de la victoire, lorsque *Guise* & *Tavane*, qui avoient rallié plusieurs fuyarts, s'étant joints à *d'Aumale*, qui commandoit la Cavalerie légère, chargèrent derechef les ennemis avec une telle impétuosité, qu'ils les ouvrirent & les enfoncèrent. Ils furent obligés de se replier sur leurs Lansquenets, qui se voyant en désordre, gagnèrent le Bois avec précipitation. Dans ce moment, *Coligni*, qui commandoit les vieilles bandes Françaises & les Suisses, après avoir soutenu le premier feu des Arquebusiers de *Gonzague*, en fit un grand carnage, mit les autres en fuite, & les ayant poursuivis jusqu'à l'autre extrémité du Bois, il rapporta un grand nombre de drapeaux & les quatre pièces de campagne montées sur leurs affuts, dont il s'étoit emparé. Comme le Duc de Savoie & *Gonzague* cherchoient à rallier leurs troupes, on les serra de si près, qu'ils furent obligés de se jeter dans le Bois. L'Empereur qui, après avoir traversé le vallon, s'étoit rendu Maître des hauteurs, ne jugea pas à propos de s'avancer sur le champ de bataille, & comme il craignoit l'issue du combat, il ordonna qu'on fit, pendant la mêlée, de nouvelles fortifications à son camp. Le Cardinal de *Granvelle*, Evêque d'Arras, voulut être témoin de l'action : il se cacha dans le Bois à travers les ronces & les épines, & *Charles-Quint* ne put s'empêcher de rire, lorsqu'il le vit revenir le visage & les mains toutes ensanglantées. Une partie de l'armée Française étoit restée au-delà du vallon ; & il est à croire que si dans la chaleur de l'action on le lui eut fait passer, la déroute de l'ennemi eut été complete : mais les Chefs imaginèrent qu'il ne restoit pas assez de jour pour terminer cette entreprise. Quelques-uns prétendent que le Connétable de *Montmorency*, déjà jaloux de la gloire que le Duc de *Guise* s'étoit acquise au siège de Mets, ne voulut pas contribuer à lui assurer une victoire entière, dont il auroit encore eu tout l'honneur. Les François prirent aux Impériaux dix-sept drapeaux & cinq étendards, & en laissèrent dix-huit cens sur la Place. *Henri II* récompensa largement ceux qui s'étoient distingués dans cette journée. *Tavane* étant entré dans la tente du Roi l'épée nue & sanglante, ce Prince vint à lui, l'embrassa & ayant détaché le collier de l'ordre qu'il portoit, il l'en revêtit. Les François passèrent la nuit sur le champ de bataille, & l'on se donna de part & d'autre plusieurs fausses alarmes. Le Connétable ayant été le lendemain reconnoître le camp des Impériaux, le trouva si bien fortifié qu'il fit perdre au Roi l'envie de l'attaquer. L'Empereur de son côté, qui ne se croyoit pas trop en sûreté, vouloit abandonner son camp ; mais *Gonzague*, Duc de Nevers, lui remontra avec tant de force qu'il alloit se déshonorer, s'il prenoit un parti qui donneroit lieu à son ennemi de dire qu'il l'avoit obligé de prendre la fuite, qu'il se détermina à y rester. *Henri*, qui vouloit engager un nouveau combat, continua de battre le Château de Renti. Mais comme il étoit bien fortifié, & qu'il voyoit qu'il lui seroit impossible de le prendre tant que l'armée de l'Empereur seroit en présence, la disette d'ailleurs se faisant sentir dans la sienne, & les grandes chaleurs y occasionnant des maladies, il résolut de se retirer : mais auparavant il envoya à l'Empereur un Héraut qui avoit ordre de lui dire, que s'il prenoit le parti de quitter cet endroit, ce n'étoit pas qu'il eut aucune crainte de lui, qu'il resteroit le lendemain quatre heures en ordre de bataille sur le même champ où il l'avoit vaincu, & que lorsqu'il seroit arrivé au premier endroit où il trouveroit du fourrage, il l'attendoit encore pendant quatre jours. *Charles* ne fit aucune réponse. *Henri*, après avoir tenu sa parole, voyant que personne ne paroisoit, fit mettre le feu à tous les Villages des environs, marcha ensuite à petits pas, gagna Montreuil & quitta son armée, dont il donna le commandement au Connétable, qui ne pouvant pas trouver suffisamment des vivres, congédia peu après l'arrière-ban & les Suisses, & remit la conduite du reste des troupes au Duc de Vendome. *Charles-Quint*, après le départ de l'armée Française, vint à Saint-Omer, & ayant appris qu'on avoit licencié la plus grande partie des troupes, il ordonna au Duc de Savoie de

ravager tout le plat-Pays qui appartenait aux François, en représailles de tout ce que ceux-ci avoient fait souffrir à ses Sujets. Mais *Vendome* ayant assis son camp sur les marais de Pont-dormi, d'où il couvrait toute la contrée, *Philibert* n'osa passer la Somme. Ce fut alors que ne voulant pas rester dans l'inaction, il se détermina à bâtir le nouvel Hesdin. Il y employa tant de manœuvres, qu'en moins d'un mois cette Ville fut fortifiée & mise en état de défense. Le Duc de Vendome ne put l'en empêcher, & comme l'hiver approchoit, les deux Généraux levèrent leur camp & firent prendre des quartiers à leurs troupes. *Charles-Quint* voulant ériger un Chapitre au nouvel Hesdin, nomma *Lambert de Gaverelle*, Chanoine du Chapitre de Notre Dame à Saint-Omer, & l'Abbé d'Auchi, Commissaires pour les informations préalables, la fondation & l'institution de cette Eglise.

Dans le même tems, les François voulurent s'emparer de Saint-Omer. Ils firent une tentative un Samedi de grand matin, vers la porte de Sainte-Croix ; mais ils furent découverts & leur entreprise échoua.

An 1556.

Charles-Quint voyoit éclipser insensiblement la gloire qu'il s'étoit acquise : ses infirmités plus encore que son âge, affoiblissoient les facultés de son corps & celles de son ame s'en ressentoient. La vanité autant que le désir d'un repos qu'il n'avoit jamais goûté, le détermina à remettre ses Etats à *Philippe* son fils. Ce Prince âgé de vingt-neuf ans, étoit dans la vigueur de son âge. On avoit de lui la plus haute opinion. Il portoit déjà le titre de Roi de Naples, & il avoit épousé l'héritière présomptive du Royaume d'Angleterre. *Charles-Quint* étoit alors à Bruxelles où il avoit convoqué les Etats d'Artois, ceux des Pays-Bas & les Chevaliers de la Toison d'Or. Il envoya ordre à *Philippe*, qui étoit en Espagne, de passer la mer & de se rendre dans cette Ville. Ce Prince étant arrivé, le jour de la cérémonie fut indiqué au vingt-cinq Octobre. Lorsque l'Assemblée fut formée, *Charles* s'assit sur son Trône. Il avoit à sa droite *Philippe* son fils, *Maximilien* Roi des Romains, son neveu, & *Philippe* Duc de Savoie ; & à sa gauche *Eléonore* Reine Douairière de France, *Marie* Reine de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas, *Marie* Reine de Bohême, *Chrétienne* fille du Roi de Danemark & la Duchesse de Lorraine. Il commença par nommer *Philippe*, grand Maître de la Toison d'or ; ensuite il dit à *Philibert*, Conseiller d'Etat, d'exposer à l'Assemblée le sujet pour lequel il l'avoit convoquée. Ce Magistrat fit le détail des raisons qui déterminoient l'Empereur à quitter le gouvernement de ses Etats ; il représenta que sa santé étoit chancelante ; qu'on reconnoissoit dans son fils les qualités les plus éminentes ; que personne n'étoit plus capable que lui, de soutenir le poids d'un fardeau qui accabloit son père ; que tels étoient les motifs qui avoient engagé Sa Majesté Impériale à délivrer ses Peuples des Pays-Bas & de Bourgogne, du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté ; qu'il mettoit son fils en possession de ces Provinces ; qu'il prioit Dieu que ce fut pour l'avantage de ce Prince & de ses fidèles sujets. Ensuite l'Empereur se leva, s'appuyant sur le Prince d'Orange, & tenant à la main un papier sur lequel étoit écrit un discours qu'il devoit prononcer. Il fit un précis de l'Histoire de son règne, protesta qu'il n'avoit jamais eu en vue que le bien de la Religion, l'avantage de ses Peuples ; que son règne avoit été assez heureux pour armer contre lui les ennemis de sa gloire & de ses Sujets ; qu'il aimoit trop son Peuple pour préférer la gloire de régner à son avantage ; qu'au lieu d'un vieillard infirme qui ne devoit plus penser qu'à la mort, il leur donnoit un Prince plein de vigueur, également capable de les gouverner & de les défendre ; qu'il les prioit de lui rendre l'obéissance qu'ils lui devoient & de demeurer ferme & unis dans la Religion Catholique. Enfin il les conjura de lui pardonner les fautes qu'il avoit commises pendant la durée de son Gouvernement. Il les assura qu'il n'oubliera jamais leur attachement & leur fidélité, & qu'il prioit Dieu pour eux jusqu'à la mort. Se tournant ensuite vers son fils, il lui dit que, quand il ne lui auroit laissé que par sa mort de si grands Etats, il auroit eu des droits éternels à sa reconnaissance ; que le don qu'il lui en faisoit devoit augmenter sa tendresse ; qu'il

savoit tout ce qu'il devoit attendre d'un cœur aussi bien fait que le sien ; que peu de Princes avoient suivi son exemple, que peu l'imiteroient ; qu'il s'attendoit qu'on porteroit divers jugemens de sa conduite, mais que ceux qui en parleroient le moins favorablement, lui rendroient au moins justice dans un point ; qu'ils conviendroient qu'il l'avoit remis à un Prince qui en étoit digne, & qu'il ne doutoit pas que la manière dont il alloit gouverner ses Sujets, n'achevât de le justifier, surtout en maintenant avec zèle la Religion Catholique, dont l'observation est le plus solide fondement des Empires. *Charles* ayant achevé son discours, embrassa *Philippe* qui se jeta à ses genoux. Ils versèrent l'un & l'autre des larmes qui en tirèrent des yeux de tous les assistans. *Philippe* se relevant, baisa la main de son père. Il salua ensuite l'Assemblée, s'excusa sur ce qu'il alloit se servir d'un organe étranger, pour être l'interprète de ses sentimens, parce qu'il ne savoit pas assez de François pour s'exprimer dans cette langue. Alors il ordonna au Cardinal de Granvelle, Evêque d'Arras, de parler pour lui. C'est ce que ce Prélat fit avec beaucoup d'éloquence. Il protesta au nom du Prince, qu'il avoit la plus vive reconnoissance pour son père & qu'il espéroit que ses conseils & ses exemples procureroient aux Pays-Bas & à la Bourgogne, tous les avantages que ces Provinces pouvoient désirer. Ensuite l'Empereur mit sur la tête de son fils la Couronne Impériale. *Jacques Massius*, Jurisconsulte célèbre, parla au nom des Etats, & témoigna leur soumission aux ordres de l'Empereur. *Charles-Quint* ayant remercié la Reine d'Hongrie, qui avoit gouverné les Pays-Bas pendant vingt-cinq ans, l'Assemblée se sépara.

L'abdication de *Charles-Quint* ne termina point la guerre qui désoloit la Province, quoique ce Prince eut conclut une trêve avec *Henri Second*.

An 1557.

En 1557, le Duc de Guise gagna la bataille de Saint-Quentin, prit Calais & chassa les Anglois du Royaume.

An 1558.

Le 13 Juillet 1558, le Maréchal de Termes, voulant seconder *Villebon* son neveu, qui assiégeoit Gravelines, *Lamoral* Comte d'Egmont, Général des Pays-Bas vint pour le combattre ; il passa à la tête de vingt mille hommes à Saint-Omer, côtoya l'Aa & joignit les François qui se disposoient à traverser cette rivière. Il y eut un combat où le Maréchal fut défait. On fit prisonnier ce Général & *Villebon*. On les mena d'abord à Gravelines, ensuite à Saint-Omer, où quantité de prisonniers François furent logés chez les Bourgeois. *Marigni*, à qui l'on avoit donné le Gouvernement de Calais, fit alors une entreprise sur Saint-Omer. Il étoit convenu que les prisonniers égorgeroient leurs Hôtes. Ce Gouverneur étant arrivé la nuit à Saint-Omer, on ouvrit le Château à quelques Soldats François, qui devoient se saisir d'une porte ; mais *Philippe de Sainte Aldegonde*, qui commandoit à Saint-Omer, ayant découvert l'entreprise, la garnison prit les armes, attaqua les François dans le Château qui n'étoit point en état de défense & les tailla en pièces. *Marigni* voyant son entreprise manquée, retourna à Calais.

Les François, les Espagnols & les Anglois, étoient fatigués d'une guerre qui duroit presque sans interruption depuis quarante ans. Vers la mi-October 1558, les Plénipotentiaires s'assemblèrent à Cercamp. Comme les Anglois vouloient que tout ce qui avoit été pris de part & d'autre fut rendu, & que *Henri II* déclara qu'il n'y consentiroit jamais, on ne put conclure qu'une suspension d'armes.

An 1559.

L'année suivante, les Négociateurs s'étant rassemblés au Cateau-Cambrésis, on conclut le 3 Août une paix finale. Les articles concernant la Province portoient, que *Henri* rendroit la Ville d'Hesdin à *Philippe II* ; que les Traités faits entre *Charles-Quint* & *François Ier* subsisteroient ;

que *Philippe* rendroit à *Marie de Bourbon* le Comté de Saint-Pol échangé contre le Domaine de Montfort l'Amaury en 1537, ainsi que nous l'avons dit plus haut ; que le Territoire de Téroouanne seroit rendu à la France ; mais que cette Ville ne pourroit jamais être rebâtie ; que comme une partie de ce Diocèse n'appartenoit plus à la France, il seroit érigé un nouvel Evêché dans les Terres de l'Empire ; qu'à cet effet deux Commissaires de chaque Puissance s'assembleroient à Aire avec ceux que l'Archevêque de Reims nommeroit pour aviser aux moyens de diviser par égale portion les biens, tant Episcopaux que Capitulaires ; que la moitié seroit attachée à l'Evêché qu'on érigeroit dans les Pays du Roi Catholique ; que les deux Rois supplieroient le Saint Père d'approuver cette division & de faire l'érection des deux Evêchés.

Cette dernière clause du Traité de Cateau-Cambrésis, ne tarda pas à être exécutée. Aussitôt après le Sac de Téroouanne en 1553, les Doyens & Chanoines de cette Eglise s'étoient dispersés. *Charles-Quint* leur ordonna de se rassembler à Saint-Omer. Le 20 Mai 1554, ils s'adressèrent au Prévôt & aux Chanoines de Saint-Omer, pour qu'il leur fut permis, par provision, de célébrer l'Office divin dans leur Eglise. Ceux-ci y consentirent à condition que la permission qu'ils accorderoient ne tireroit à aucune conséquence. Les droits dont il leur seroit permis de jouir & le cérémonial de leur réception ayant été réglés ; le Dimanche dans l'Octave du Saint Sacrement, les Prévôt, Doyen & Chanoines de Saint-Omer, avec les curés & le Clergé des Paroisses de leur Patronat, s'étant revêtus de chappes, sortirent au son de la grosse cloche & chantant le répons : *Respexit Deus* ; ils allèrent jusqu'à la porte de leur enclos, du côté de la Paroisse de Sainte Aldegonde, où ils trouvèrent les Chanoines de Téroouanne qui chantoient le même répons ; ceux-ci portoient une Statue de la Vierge, d'argent doré, le Chef de Saint Maxime & les Reliques de Saint Humfride. L'Officiant de Saint-Omer salua les Chanoines de Téroouanne & jeta de l'eau bénite à la Croix qui les précédoit. *Philippe le Noir*, Archidiacre de Téroouanne, portant la parole au nom de son Chapitre, représenta à celui de Notre Dame, que le triste état où ils étoient réduits par la ruine & la démolition de leur Eglise, les avoit mis dans la nécessité de se réfugier chez eux ; que l'intention de sa Majesté Impériale étant qu'ils recommençassent de chanter l'Office divin qu'ils avoient été forcés d'abandonner, & ne pouvant exécuter son décret que dans leur Eglise, ils venoient les supplier de vouloir bien les recevoir dans leur Compagnie, pour y célébrer ensemble l'Office divin sur le pied dont ils étoient convenus, promettant de faire tout ce qui dépendroit d'eux pour entretenir la paix, la charité & l'union mutuelle. *Oudart de Bersaque*, Prévôt de Saint-Omer, répondit qu'on les recevoit volontiers & avec affection, & qu'on ne doutoit point de leurs bonnes intentions. On introduisit ensuite le Chapitre de Téroouanne dans l'Eglise de Saint-Omer. Le Prévôt donna les places aux Dignités & aux Chanoines, dans l'ordre dont on étoit convenu. Ensuite il y eut sermon & l'on chanta la grand'Messe. Cette cérémonie se fit devant *François*, Evêque de Damas, suffragant de Téroouanne ; *Gérard d'Hamericourt*, Abbé de Saint Bertin, les Abbés de Saint Winoc, de Blangi, de Saint Jean-au-Mont, de Clairmarais & de Saint-Augustin, de *Bugnicourt*, Gouverneur de la Province, de *Robert de Montmorency*, Bailli & Gouverneur de Saint-Omer, du Mayeur, des Echevins, du Clergé, des Nobles & du Peuple qui y assista en foule.

Les choses restèrent en cet état jusqu'à l'érection de l'Evêché de Saint-Omer. *Paul IV* ayant fait examiner le 12 Mai 1559, par sept Cardinaux, la demande que *Philippe II* avoit faite de l'érection de quatorze Evêchés dans les Pays-Bas, donna une Bulle, par laquelle il ôtoit les quatre anciens Evêchés des Pays-Bas de la Jurisdiction des Archevêques de Reims & de Cologne, à qui ils étoient soumis ; il désigna ensuite quatorze Villes des Pays-Bas, pour être le Siège d'autant d'Evêchés qu'il ajouta aux quatre anciens. Dans le nombre des quatorze Villes, celle de Saint-Omer se trouvoit comprise : il fit mention du partage de la division de l'Evêché de Téroouanne, qu'il déclara vacant par le décès d'*Antoine de Créqui*, mort en 1552 : il érigea trois nouveaux Archevêchés, savoir, Cambrai, Malines & Utrecht. Il attribua à celui de Cambrai les Evêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer & de Namur, & accorda à *Philippe II* & à ses successeurs, le pouvoir d'y nommer.

An 1560.

Pie IV acheva l'érection de l'Evêché de Saint-Omer, par une Bulle du 11 Mai 1560. Après avoir confirmé la suppression de l'Evêché de Têrouanne & la division qui en avoit été faite en deux parties égales, il désigne les limites de celui de Saint-Omer, dans lequel il érige un Archiprêtré & huit Doyennés, qui dans la suite ont été portés au nombre de quatorze. Il veut qu'il ait pour dot mille écus d'or, monnoie de la Chambre Apostolique ; il supprime la dignité de Prévôt de Saint-Omer, estimée mille ducats, & l'unit à l'Evêque, qui par là se trouve de droit Chanoine, avoir voix au Chapitre, autorité & prééminence sur les Chanoines & même sur le Doyen ; il supprime l'Archidiaconé d'Artois, qui existoit dans l'Eglise de Têrouanne ; il établit neuf Canonicats gradués, dont trois pour des Docteurs licentiés en Théologie, trois pour des Docteurs licentiés en Droit, & trois pour de Nobles Diocésains. Ces Chanoines sont tenus d'aider l'Evêque de leurs conseils & de leurs services dans le Ministère Ecclésiastique, toutes les fois qu'ils en seront requis. Le Pape permet à l'Evêque de Saint-Omer d'en faire le choix pour la première fois. Il veut que les revenus des vingt-huit Prébendes soient partagés en deux, dont une partie sera pour les distributions qui se feront dans le Chœur. Telle est en substance la Bulle de *Pie IV*, concernant l'érection de l'Evêché de Saint-Omer.

Philippe II nomma d'abord à l'Evêché de Saint-Omer, *Guillaume de Poitiers*, qui avoit été son Prédicateur & qui s'étoit distingué dans la seconde convocation du Concile de Trente. Il mourut avant d'avoir été sacré, ou selon d'autre, il renonça à l'Episcopat, avant d'avoir reçu ses Bulles. Pendant la vacance, les Chanoines de la Cathédrale eurent l'administration du Diocèse, conjointement avec ceux de Têrouanne. Cette administration commune ne dura pas long-tems. Le Procureur du Roi d'Ypres, vint présenter des Lettres de la Duchesse de Parme, Gouvernante des Pays-Bas, contenant des ordres du Pape & du Roi, tant au Clergé de Têrouanne, pour sa translation en l'Eglise de Saint Martin d'Ypres, qu'au Chapitre de Saint-Omer, de permettre aux Chanoines des Morins, d'emporter librement les effets qu'ils avoient mis dans l'Eglise de Saint-Omer depuis la destruction de Têrouanne. On fit en présence des Commissaires Royaux un inventaire des Livres, Calices, Reliques, Chappes, Ornaments, &c que les Chanoines des Morins devoient emporter. On se disposa ensuite à recevoir le nouvel Evêque que le Roi d'Espagne avoit nommé.

An 1562.

C'étoit *Gérard d'Hamericour*, Abbé de Saint Bertin : il fut sacré à Bruxelles en 1562, par le Cardinal de Ganvrelle, Evêque d'Arras. Il prit possession par Procureur ce son Evêché, de la Prévôté de Saint-Omer & de la Prébende que possédoit autrefois l'Evêque de Têrouanne.

An 1564.

Il fit son entrée solennelle à Saint-Omer le 10 Octobre 1564 ; & quelque tems après, il tint un Synode dans lequel on publia de très belles Ordonnances.

Nous voici arrivés à ces tems de troubles & d'horreurs où la Province déchirée par des divisions intestines, vit ses malheureux Habitans armés les uns contre les autres servir d'instrumens aux passions, & devenir la proie de l'ambition & du fanatisme. Dans les détails où nous allons entrer, nous aurons soin de conserver cette impartialité qui est le premier caractère de l'Historien. Nous ne donnerons rien à l'esprit de parti, ni aux préjugés ; & nous nous permettrons quelque fois de dire que de bonnes intentions & la meilleure cause adoptent souvent des projets & dictent des démarches qui ne peuvent être approuvées, ni par l'esprit de justice, ni par l'esprit de charité, qui convient surtout à ceux qui se donnent pour les défenseurs d'une Religion qui doit être aussi bienfaisante qu'elle est pure.

Après la paix du Cateau-Cambrésis, *Philippe II* ayant dessein de retourner en Espagne, convoqua à Gand les Etats des Pays-Bas, nomma pour Régente des dix-sept Provinces, *Marguerite de Parme*, sa sœur naturelle, lui donna pour Conseil l'Archiduc d'Autriche, le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont & plusieurs Seigneurs du Pays. On devoit traiter dans ce Conseil, les affaires Ecclésiastiques & Politiques. Il établit de plus dans chaque Province, un Gouverneur qui avoit la surintendance de la guerre & de la police & le commandement des Compagnies d'Ordonnances qui s'y trouvoient. *Lamoral* Comte d'Egmont, eut le Gouvernement de l'Artois & de la Flandre. *Philippe* recommanda spécialement qu'on conservât la Religion Catholique & qu'on sévit contre les défenseurs des opinions nouvelles. Ce Prince s'étant ensuite rendu en Zélande, avec vingt Navires Espagnols, trente Barques & quarante Vaisseaux, se mit en mer & aborda dans la Biscaïe.

Dès que le Roi fut parti, on commença à poursuivre vivement ceux qui avoient embrassé les opinions nouvelles. On les emprisonnoit : on les mettoit dans des lieux infects où ils périssent de faim & de misère. Les Inquisiteurs se déchainoient contre eux & ne faisoient grace à aucun. On ne voyoit que des bourreaux trainer ces infortunés aux supplices. On brûloit les uns dans les places publiques ; on exécutoit les autres en secret. On en noyoit dans des cuves ; on en jetoit dans la rivière : on réduisoit leurs enfants à la mendicité, & ils se trouvoient également exposés aux insultes & aux horreurs de l'indigence.

An 1566.

Après cinq à six années de la persécution la plus cruelle, les prétendus réformés voyant que leur patience ne diminueoit point leurs souffrances, s'assemblèrent & prirent la résolution de s'y soustraire. Ils demandèrent d'abord audience à la Gouvernante & se présentèrent devant elle au nombre de quatre cens, le 5 Avril 1566. Comme cette multitude l'effrayoit, un de ses Courtisans lui dit : « *Rassurez-vous, Madame, ce ne sont que des gueux* ». Alors cette confédération se donna elle-même le nom de Société des Gueux. Elle fit frapper des Médailles d'or & d'argent où l'on voyoit d'un côté la figure du Roi, de l'autre une besace & une écuelle autour de laquelle on lisoit ces mots : fidèles à Dieu & au Roi jusqu'à la besace. Les Confédérés portèrent aussi à leurs chapeaux de petites écuelles de mendiants, & s'habillèrent de gris comme les Cordeliers. Un nommé *Brederode*, à la tête de plusieurs de ses Camarades, présenta à la Gouvernante une Requête par laquelle ils demandoient la surséance de la persécution, jusqu'à la tenue des Etats généraux & la révocation de l'Inquisition, protestant que si, après s'être acquitté de leur devoir envers le Roi, on ne cessoit pas les vexations dont on les accabloit ; s'il survenoit des désordres, des séditions, & s'il y avoit du sang répandu, ils en déchargeoient leur conscience.

C'étoit là le moment de calmer les esprits, de prendre un parti qui fut capable de faire tomber de justes plaintes, & de prévenir les suites qu'il étoit facile de prévoir. Le fanatisme se servit d'une démarche qui auroit dû lui ouvrir les yeux pour porter le mal à son comble. Le Cardinal de Granvelle, génie ardent, qui sous prétexte de zèle, ne cherchoit qu'à maintenir le despotisme & qui avoit beaucoup de crédit sur l'esprit de la Gouvernante, l'engagea à regarder la Requête des Confédérés comme un acte de sédition, & à faire déclarer criminels de lèse Majesté, ceux qui l'avoient présentée. Les esprits étoient déjà si animés, que cette dernière imprudence acheva de leur faire prendre les armes. Jusqu'alors ils ne s'étoient assemblés qu'en secret. Ils commencèrent à tenir ouvertement leurs Prêches, & ils ne craignirent point de présenter une seconde Requête à la Gouvernante, afin qu'elle leur donnât une place pour y tenir des Assemblées de Religion. Pour toute réponse, elle envoya ordre de les emprisonner ; ce qui ne servit qu'à les aigrir encore davantage. Sur ces entrefaites, le Prince d'Orange étant venu à Anvers, le Peuple alla à sa rencontre en criant : « *Vive les gueux* ». Ce Prince leur dit qu'ils se repentiroient de leur rébellion, quoique dans le fond, il songeât à en profiter pour ses intérêts particuliers. Né avec beaucoup d'ambition, il prétendoit avoir reçu des sujets de

mécontentemens particuliers de la Cour d'Espagne ; il avoit surtout imaginé qu'on auroit dû le nommer à la place qu'occupoit *Marguerite*, & il ne cherchoit qu'à se venger. Il favorisa donc ceux dont il affectoit de blâmer la conduite.

Les troubles augmentant à vue d'œil & pouvant avoir les suites les plus fâcheuses, on fut obligé d'en donner avis à *Philippe Second*. Ce Prince, dont la politique sombre & hautaine ne connoissoit pas de ménagement, donna ordre qu'on levât dix mille hommes d'Infanterie & trois mille de Cavalerie, pour punir ses sujets hérétiques & rebelles. Ce fut le signal de la guerre. Aussi-tôt les Réformés se mirent à déchirer les images qui étoient sur les chemins, à renverser les Chapelles, à démolir les Eglises & les Couvens & à enlever les Vases sacrés. Enfin on se permit tous les excès auxquels une populace effrénée, qu'on avoit eu l'imprudence de pousser à bout, est capable de se porter.

An 1567.

Philippe Second attribuant la continuation des troubles à la foiblesse de *Marguerite*, lui ôta le Gouvernement des Pays-Bas & le donna au Duc d'Albe. Ce Seigneur dont la sévérité étoit connue, arriva à Bruxelles le 25 Août 1567, avec un corps de Troupes considérable. Bientôt après il fit arrêter le Comte d'Egmont, à qui l'on trancha la tête. Mais il manqua le Prince d'Orange qui étoit à la tête du complot & qui se déclara alors ouvertement le Chef des mécontents. On enleva aussi-tôt son fils, qui faisoit ses études à Louvain & qui n'avoit que douze ans ; & on le conduisit en Espagne, où *Philippe Second* eut l'inhumanité de lui faire couper la tête.

An 1573.

Le Duc d'Albe fut six ans Gouverneur des Pays-Bas. Pendant ce tems-là, il fit exécuter par la main du Bourreau, dix-huit mille personnes. L'effusion de tant de sang ne fit qu'accroître le nombre des partisans du Prince d'Orange & rendre exécration la domination Espagnole. *Philippe* instruit des cruautés du Duc d'Albe & du mauvais effet qu'elles avoient produit, le révoqua en 1573 & nomma à sa place le Duc de Médinacoeli, qui ne voulut pas l'accepter. On lui substitua *Louis de Requesens*, qui resta trois ans dans les Pays-Bas. Soit défaut de talent ou défaut d'autorité, les troubles de ces Provinces augmentèrent encore sous son administration. Il mourut au mois de Mars 1576.

An 1576.

Le Roi d'Espagne sachant qu'il étoit à l'extrémité, lui envoya des Lettres-Patentes qui l'autorisoient à nommer un autre Gouverneur, & à choisir pour cette place celui qu'il jugeroit le plus capable de la remplir. Comme ces Lettres n'arrivèrent qu'après la mort de celui à qui elles étoient adressées, *Philippe Second* consentit à laisser l'administration des dix-sept Provinces, au Conseil & aux Etats généraux. En attendant que cet arrangement fut fait, le Prince d'Orange profita de cette espèce d'anarchie, pour étendre sa domination. Le Conseil ayant voulu la restreindre, il en fit arrêter les Chefs. De nouveaux membres furent nommés, & l'on commença à jeter les fondemens du Gouvernement républicain, qui est devenu celui des Provinces unies. Comme les nouveaux Conseillers ne se conduisoient plus que par la volonté des Etats généraux dirigés par le Prince d'Orange, on les obligea de décider que les Espagnols seroient chassés des Pays-Bas & que le peuple prendroit les armes, sous peine d'amende contre ceux qui refuseroient de le faire.

Il paroît que, dans ces temps malheureux, les Etats d'Artois demeurèrent presque toujours assemblés, afin de recevoir les propositions des Etats généraux & des personnes en place & de pourvoir aux besoins de la Province. Quand on y avoit pris quelque délibération importante, les Députés des Villes y retournoient : on assembloit aussi-tôt les Bourgeois pour leur en faire la lecture & prendre leur avis. De cette manière, tout ce qui se passoit d'important,

concernant les intérêts de la Province, recevant une approbation générale, avoit plus de consistance & devenoit d'une exécution plus facile. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans les Archives de l'Hôtel-de-Ville de Béthune, où l'on a conservé avec soin tout ce qui se passa alors, relativement aux troubles de la Province. Les Etats ayant été assemblés au mois de Septembre 1576, dans l'Abbaye de Saint-Vasst, on y délibéra qu'on demeureroit toujours attaché à l'ancienne Religion, & qu'on ne se départiroit pas de l'obéissance qu'on devoit au Roi ; qu'on s'uniroit pour cet effet à ceux de Flandre, de Brabant & de Hainaut ; qu'on leveroit pour six mois huit Compagnies, dont deux demeureroient dans le Pays sous les ordres du Vicomte de Gand ; qu'on donneroit de plus les soixante mille livres demandées par les Etats de Bruxelles ; & que pour trouver cette somme & celle qu'exigeoient la levée & l'entretien des troupes, on prieroit Sa Majesté d'autoriser les Etats de lever les sommes nécessaires à cours de rente au denier seize, quatorze ou douze, ou en viage au denier six sur une tête, & au denier dix sur deux têtes. Dès que cette délibération eut été prise, *Guy Fournar*, Mayeur de Béthune, *du Sautoir*, Echevin, & *Valerand*, Procureur-Pensionnaire, députés de cette ville, y allèrent pour en faire part à leur Corps. On assembla les Bourgeois ; on leur exposa ce qui venoit d'être délibéré : ils approuvèrent les articles, & les Députés retournèrent à Arras, chargés de cette ratification.

Le coup porté à l'autorité Royale par le Conseil d'Etat que dominoit le Prince d'Orange, acheva bientôt de l'anéantir. Les Etats généraux qui ne s'assembloient jamais qu'avec la permission du Roi, furent convoquer sans lui en donner avis. Comme on publioit que le Roi envoyoit une armée formidable, le Prince d'Orange qui voyoit les courages abattus, les releva, exposa que les troupes qu'on avoit levées pour la sûreté du Pays, étoient sans chefs, & qu'il étoit nécessaire de leur en donner un. Il comptoit bien que le choix tomberoit sur lui, & il ne se trompa pas. On lui déféra le commandement général ; il fit ensuite nommer dix Députés pour assister à une Assemblée convoquée à Gand, où la Flandre & l'Artois avoient envoyé des Députés, & où l'on devoit prendre des mesures convenables pour pourvoir à la sûreté commune. On y fit serment de se secourir réciproquement contre les Espagnols. On députa aux Provinces voisines pour leur demander des secours. On fit dans cette Assemblée un Traité d'union qu'on appella la *Pacification de Gand*, 25 Novembre 1576, dont les principaux articles portoient, que toute la Nation se réuniroit pour chasser les Espagnols, & que chacun auroit le libre exercice de sa Religion.

Philippe II, instruit de tout ce qui se passoit dans les Pays-Bas, au lieu de venir lui-même sur les lieux, comme il y étoit sollicité, pour apaiser les troubles, se contenta de nommer Dom *Juan d'Autriche*, fils naturel de *Charles-Quint*, à la place du Gouverneur général des Pays-Bas. Ce Prince étoit à la fleur de son âge. Il avoit toutes les qualités qui font les Héros, & sa réputation remplissoit toute l'Europe. Il arriva à Luxembourg le 4 Novembre 1577, jour auquel les Espagnols saccageoient Anvers. Il en apprit la nouvelle avec douleur, persuadé que cet événement ne pouvoit qu'aliéner de lui les esprits qui auroient peine à se persuader qu'il eut été fait sans qu'on lui en eut donné connoissance. Il ne laissa cependant pas d'écrire aux Etats pour leur notifier son arrivée, & il donna les ordres les plus précis pour que les Espagnols cessassent tous actes d'hostilités. Les Etats, malgré tout ce que put faire le Prince d'Orange, décidèrent que Dom *Juan d'Autriche* seroit reconnu Gouverneur des Pays-Bas, à condition qu'il ratifieroit la pacification de Gand, & qu'il renverroit les troupes étrangères ; ce qu'il accepta. En effet, il fit sortir des dix-sept Provinces les Espagnols, & fit publier à son de trompe les articles de la pacification de Gand, les envoya à tous les Gouverneurs, aux Magistrats, aux Villes, aux Chapitres & aux Communautés, avec un Edit de *Philippe II* qui le confirmoit, & qui fut appelé *l'Edit perpétuel*.

An 1577.

Dom Juan s'étant rendu à Bruxelles pour prendre possession de son Gouvernement, le Prince d'Orange conspira contre lui. Le premier, averti qu'on devoit s'assurer de sa personne, se retira au Château de Namur, où il rassembla vingt mille hommes. Il se forma alors trois partis qui divisèrent chacune des Provinces des Pays-Bas & qui y portèrent la dissension & le trouble. Les Réformés reconnurent le Prince d'Orange pour leur Chef, & les Catholiques Dom Juan d'Autriche. Ceux qui allioient la haine de la domination Espagnole avec l'attachement à l'ancienne Religion, formèrent un troisième parti qu'on appella les *mal-contens*, qui se subdivisèrent en plusieurs branches. Les Grands ne voulant pas de Dom Juan, comme trop favorable à la Religion Catholique, ni du Prince d'Orange, comme trop favorable à l'hérésie, se trouvèrent partagés entre le Duc d'Anjou, qui leur avoit offert ses services, & Mathias, frère de l'Empereur Rodolphe, neveu & beau-frère du Roi d'Espagne. Ils choisirent ce dernier pour Gouverneur des Pays-Bas ; il partit de Vienne le 2 Octobre 1577, arriva le 17 Décembre, fut reconnu Gouverneur des Pays-bas, & le Prince d'Orange consentit à être Lieutenant de ce Prince, qui n'avoit que vingt ans.

Les Artésiens convaincus qu'ils alloient se trouver dans les tems plus critiques que jamais, resserrèrent les nœuds de leur confédération. Nicolas Duval, Echevin d'Arras, & Robert Urbannet, Licencié ès Loix & Capitaine, furent envoyés de la part des Villes d'Arras, de Saint-Omer, de Béthune & d'Aire (Dans les Archives de Béthune, on ne voit pas qu'aucune autre ville de l'Artois ait figuré dans les actes de ce tems-là, qui concernoient les intérêts communs de cette Province), pour s'unir avec les Villes de Douai, Lille, Valenciennes & Mons. Ils portoient les articles convenus entre les Députés de ces Villes assemblées à Arras.

Voici quel en étoit le contenu.

1°. *Toutes & chacune des Villes confédérées entretiendront les pacifications de Gand & l'union jurée entre les Provinces & spécialement agréées par sa Majesté.*

2°. *Elles s'obligeront & se promettront mutuellement assistance en l'observation & maintien de leurs privilèges, immunités, droits & franchises.*

3°. *Si quelque Ville est envahie ou assiégée, ou autrement intéressée, les autres seront tenues de l'assister de conseil & aide, & de tout ce qui sera nécessaire pour la garantie des vies, honneurs, biens & libertés des Habitans d'icelle, & en cas que quelqu'une y manque, les autres pourront lever des deniers à ses dépens.*

4°. *Les soldats & officiers qui seront levés prêteront serment aux Villes particulières qui les soudoyeront, & ensuite à la généralité des Villes susdites.*

5°. *Lorsqu'il vaquera un Gouverneur dans quelqu'une de ces Villes, il ne pourra être remplacé que par celui qui sera agréable aux autres.*

6°. *En cas de discussion entre les différentes Villes, il y aura dans la Capitale un Conseil qui en prendra connoissance.*

7°. *Chaque Ville entretiendra correspondance avec les Villages de son Bailliage ou de sa Gouvernanc, pour en tirer, en cas de besoin, les secours convenables.*

8°. *Aucune des Villes confédérées ne traitera avec qui que ce soit, sans la participation de toutes.*

9°. *Chaque Ville confédérée sera tenue de pourvoir à la défense particulière, selon ses facultés, & les Magistrats répondront en leurs propres & privés noms, s'il ne s'y trouve pas des provisions suffisantes de guerre & de bouche.*

10°. *Chaque Ville fera la revue de ses Bourgeois, au moins tous les six mois, pour savoir s'ils sont suffisamment armés.*

11°. *Chaque Ville entretiendra ses fossés, murs & remparts.*

Ces articles furent la base de la confédération qui se forma alors entre les Provinces d'Artois, de Hainaut & de la Flandre, sans néanmoins qu'elles se désunissent des autres Provinces sur ce qui pouvoit concerner leurs intérêts communs. Racontons maintenant ce qui se passa alors de plus intéressant dans les Villes de Saint-Omer & d'Arras, où le Prince d'Orange

fit jouer les plus grands ressorts pour réunir, s'il étoit possible, l'Artois aux Provinces qui s'étoient déjà aveuglement soumises à sa puissance.

Dès le 7 Octobre 1577, les Bourgeois de Saint-Omer s'étant assemblés, déclarèrent aux Magistrats, qu'ayant appris qu'on admettoit dans quelques Provinces voisines la liberté de conscience, ils juroient & protestoient en leur présence de ne jamais la reconnoître, mais de garder inviolablement la pacification de Gand approuvée par le Roi, de vivre & mourir en la foi Catholique, & de demeurer en l'Obéissance du Roi jusqu'à sa mort, & qu'ils étoient prêts de répandre leur sang pour ce sujet. Ils donnèrent cette déclaration par écrit & supplièrent les Magistrats de faire sortir les Hérétiques de la Ville, et ceux qui étoient suspects au Roi & leurs familles. Le lendemain ces Bourgeois se rassemblèrent, présentèrent un nouveau Mémoire, & les Magistrats agirent en conséquence.

Lorsque les Omériens surent que l'Archiduc étoit entré dans les Pays Bas & avoit été reconnu Gouverneur général par les Etats généraux, ils déclarèrent qu'ils ne lui accorderoient cette qualité qu'autant qu'elle auroit été confirmée par le Roi d'Espagne. Toutes les Villes de la Province voulant pourvoir à leur sûreté, avoient ordonné aux Nobles & au Peuple de prendre les armes. Les premiers s'en procuroient & on en fournissoit aux autres. Les Magistrats d'Arras en donnèrent à tous les Habitans de la Ville qui n'étoient point en état d'en acheter, & l'on en forma quinze Compagnies. Comme les Magistrats de Saint-Omer, depuis la sortie des Espagnols, avoient la garde de la Ville, & qu'ils témoignaient ainsi qu'*Eustache de Croy*, Seigneur de Ruminghem, qui en étoit Bailli & Gouverneur, le plus grand attachement à *Philippe II*, craignant de manquer à ce qu'ils lui devoient, s'ils prenoient, sans son aveu, la même précaution que les autres, ils s'en dispensèrent ; ce qui occasionna bien des troubles. Les partisans du Prince d'Orange formèrent des cabales ainsi que ceux qui avoient embrassé le parti de *Dom Juan d'Autriche*. Les Bourgeois comprenant qu'ils alloient être les victimes de ces divisions, s'armèrent d'eux-mêmes. Ils s'assemblèrent sur la grand' Place, & s'étant entretenus sur les circonstances critiques dans lesquelles ils se trouvoient, convinrent que le seul parti qui pouvoit les tranquilliser étoit de se mettre, ainsi que leurs compatriotes, en état de se défendre, & de prendre connoissance des affaires publiques ; ils résolurent de faire approuver leur délibération par les personnes de la Ville qui occupoient les premières places. Pour cet effet, ils allèrent trouver le Gouverneur qui entendoit la Messe, & qui étoit accompagné de *Flour de Fienne*, Mayeur de Saint-Omer ; ils leur dire que ce n'étoit pas l'heure d'être à l'Eglise, & qu'il falloit songer à contenter le Peuple ; qu'ils eussent à assembler les Magistrats, afin qu'on procédât à la nomination des Capitaines, ainsi qu'on avoit fait dans les autres Villes de la Province. Il fallut les satisfaire, & on leur donna pour Chefs quelques-uns d'entre eux. Sur ces entrefaites, *Oudard de Bournonville*, Baron de Capres, Gouverneur d'Artois, arriva à Saint-Omer, & logea chez le Comte de Roeux, (Il passoit pour le Chef de la confédération des trois Provinces : c'étoit lui qui présidoit à leurs Etats, qu'on appelloit les *Etats de Flandre*). Les principaux de ceux qui avoient sollicité la démarche précédente, vinrent le trouver pour se plaindre de ce que les Magistrats recevoient souvent des lettres de *Dom Juan d'Autriche*, & de ce qu'ils trahissoient la Patrie. *Capres*, qui étoit lui-même dans le parti de ce Prince, chercha à les calmer ; mais ils ne s'occupèrent que du soin de fortifier leur parti. Comme l'élection des nouveaux Magistrats approchoit, le jour de Noël, les séditieux allèrent chez le Comte de Roeux, pour lui présenter une liste de ceux qu'ils entendoient devoir être Echevins. Le 7 Janvier 1578, on trouva à l'ouverture de la porte Boulnoisienne une lettre qui fut apportée aux Magistrats. Elle étoit adressée à un certain *Sinoguet*, un des principaux séditieux, qui fut auui tôt mandé. Le petit Bailli qui l'alla chercher, pensa être assommé par le Peuple qui crioit qu'on vouloit se saisir des gens de bien, afin de pouvoir livrer la Ville aux Espagnols. *Sinoguet* s'étant mis à la tête de la populace, entra dans la chambre. On lui fit la lecture de la lettre qui lui avoit été adressée ; il la désavoua & dit qu'il iroit au Château d'Ham, pour savoir à quelle intention le Sieur d'*Esquerdes*, qui y demouroit, la lui avoit écrite. On parloit dans cette lettre d'une conspiration qui étoit sur le point

d'éclater, & qu'il étoit à propos de prendre les mesures les plus promptes pour en prévenir les effets. *Sinoguet* alla chez *d'Esquerdes*, & ils revinrent ensemble trouver les Magistrats. *D'Esquerdes* assura que la lettre n'étoit pas de lui, & dit qu'il feroit des informations pour en connoître les auteurs. Elle avoit cependant produit la plus grande fermentation, & c'étoit le but qu'on s'étoit proposé en faisant cet éclat. Les séditieux, composés principalement des *Hautponnois*, vouloient qu'on leur remît les clefs des magasins où se trouvoient les munitions de guerre. Deux jours après, les Magistrats s'étant assemblés pour l'élection, les séditieux se présentèrent en foule & demandèrent la destitution de *Brand*, Greffier principal, désignant celui qu'il falloit mettre à sa place. On leur fit de belles promesses qu'on ne tint pas. On ne nomma que des *Joannistes* ; c'étoit ainsi qu'on désignoit les partisans de *Dom Juan*. Ceux qui leur étoient opposés, étoient appelés les *Patriotes* ou les *Sinoguets*, du nom d'un de leur Chef ; & ils étoient favorisés du Prince d'Orange. Comme l'élection qui avoit été faite déplaisoit à la plus grande partie des Habitans, elle augmenta le nombre des séditieux. *Capres* fut encore obligé de se rendre à Saint-Omer. Les *Sinoguets* allèrent le trouver & lui dirent qu'ils venoient porter des plaintes contre l'ancien Magistrat & lui demander justice. Il promit de les satisfaire : mais dans le même tems, trois cens autres Bourgeois parlèrent au Comte de Roeux pour désavouer la démarche des *Sinoguets*. Alors *d'Esquerdes*, *Sinoguet* & *Sarra*, principaux Chefs du parti, se liguèrent plus étroitement. Le 3 Février, l'Archiduc *Mathias* écrivit à deux Conseillers de Lille, que les Etats avoient nommés Commissaires pour apaiser ces troubles. Les *Sinoguets* crurent qu'il étoit tems de faire voir jusqu'où s'étendoit leur autorité. Ils se saisirent de *la Rue*, ancien Mayeur, de *Valerand de Croix*, de *Mathieu Boulanger*, de *Georges Gautron*, de *la Blanche-Mottet*, d'*Enguerrant de Waudran*, anciens Echevins, & de *Brand*, ancien Greffier, les emprisonnèrent dans la Maison de l'Abbé de Sainte Croix, proche les Dominicains, & les gardèrent fort étroitement. Les Magistrats se voyant livrés aux séditieux, firent un compromis par lequel on promettoit de conserver l'union formée à Gand par les Etats généraux, pour le maintien de la foi Catholique & de la fidélité due au Roi, avec défense à tout Habitant de prendre les armes sans la permission des Magistrats ; ordonnant que cet écrit soit signé par chaque particulier, en présence du Comte de Roeux, Grand Bailli & Gouverneur de la Ville & du Magistrat. Plusieurs refusèrent de signer ce compromis qui, quoique spécieux, étoit cependant conçu de manière à porter atteinte à l'autorité Royale. Il ne fit que donner de nouvelles forces aux séditieux. *Capres* étant revenu à Saint-Omer, des Bourgeois lui présentèrent une Requête, par laquelle ils demandèrent l'élargissement des prisonniers. Les séditieux répondirent qu'ils avoient été arrêtés à la Requête des bons Bourgeois & du Peuple. Ceux-ci étant assemblés dans la cour de St. Bertin, où logeoit le Gouverneur, désavouèrent les procédés des séditieux. *Capres*, pour terminer la querelle, dit qu'il avoit des ordres des Etats généraux & de l'Archiduc *Mathias*, de faire conduire les prisonniers à Arras. Alors les factieux présentèrent une requête aux Etats généraux pour pouvoir destituer ceux du Conseil qui avoient été continués dans leurs charges par *Capres*. Ayant obtenu cette permission, ils déposèrent les anciens Echevins & en mirent douze de leur faction. Le Magistrat fut aussi obligé de permettre qu'ils allassent visiter les Abbayes, les Communautés, les Maisons des Chanoines & autres Ecclésiastiques qui leur étoient suspects. Ils firent leurs perquisitions avec beaucoup d'insolence & enlevèrent les armes qu'ils trouvèrent. Ils firent courir le bruit qu'il y en avoit de cachées dans l'Abbaye de Saint-Bertin pour les fournir au parti de *Dom Juan*. Jamais ils ne purent obliger les Religieux de cette Maison de signer leur compromis. Alors ils forcèrent *Dom Vaast Grenel*, Grand Prieur, d'y tenir prison avec les autres Officiers, & ils y mirent une garde Bourgeoise. Les bons Bourgeois, pour faire cesser les troubles, eurent recours aux prières publiques. Ils demandèrent à la Cathédrale & aux Religieux de Saint Bertin, qu'ils exposassent les Reliques qu'ils avoient dans leurs Eglises ; ce qui se fit le 26 Février, sans qu'on en eut prévenu les Magistrats. Le peuple se rendit en foule dans ces deux Eglises pour demander la conservation de la Religion Catholique & la tranquillité de la Ville.

Les Magistrats ne se croyant pas en sûreté, firent lever sept cens hommes pour garder la Ville ; mais comme on n'avoit pas de quoi les payer, on fut obligé de les congédier.

Les séditieux voyoient toujours avec peine le Comte de Roeux, Gouverneur de la Ville. A leur sollicitation, les Etats généraux lui envoyèrent ordre de joindre sa Compagnie des Gendarmes, qui étoit dans le Hainaut. Comme il étoit sur le point de partir, les bons Bourgeois l'en empêchèrent, disant que c'étoit un tour que lui jouoit le Prince d'Orange, qui vouloit faire tomber son Gouvernement à *d'Esquerdes*. Celui-ci voyant que le Comte de Roeux restoit à Saint-Omer, alla à Anvers & en rapporta un ordre précis du Prince d'Orange, qui enjoignoit à de Roeux de quitter la Ville. Ce coup d'autorité ne fit que confirmer les bons Bourgeois dans l'idée qu'ils alloient faire une perte irréparable. Ils présentèrent requête aux Etats de la Flandre & à l'Archiduc *Mathias*, pour conserver leur Gouverneur. Ils exposoient combien il leur étoit nécessaire dans les circonstances ; ils louoient sa sagesse & sa prudence : ils firent même parvenir jusqu'au Roi leur demande. Ce Prince y eut égard, & ordonna que le Comte de Roeux resteroit dans son Gouvernement. Insensiblement le parti des séditieux s'affoiblit. Les bons Bourgeois s'étant trouvés avec des Ecclésiastiques dans le Cloître des Jacobins où étoit le Mayor, lui demandèrent les signatures qu'ils avoient faites du compromis pour les brûler. Le Mayor surpris les pria de différer ; mais il ne put les y déterminer, & les Capitaines furent obligés de rendre les signatures de ceux qu'ils avoient contraints de les donner. Aussi-tôt ces Bourgeois se transportèrent sur la grand' Place, & en présence du Peuple, ils brûlèrent leur compromis. Alors les *Sinoguets* ne se croyant plus en sûreté, sortirent de la Ville, spécialement celui dont ils portoient le nom, *d'Esquerdes* & *Sarra*. Les anciens Echevins qu'on avoit conduits à Arras, s'étant purgés des accusations calomnieuses qu'on avoit intentées contre eux, furent mis en liberté & revinrent à Saint-Omer.

Pendant que des divisions intestines désoloient ainsi la Ville de Saint-Omer, celle d'Arras n'étoit pas plus tranquille. Quoiqu'on y eut été en quelque sorte forcé de mettre les armes entre les mains du Peuple, cependant ce parti avoit été pris contre l'avis de *Devaux*, Sieur de Beaupré, Lieutenant de la Ville, & des Bourgeois les plus Notables. Ils craignoient que, quand le Peuple auroit la force en main, il en abusât ; qu'il ne fut difficile de réprimer ses violences, & que l'autorité du Roi & du Magistrat ne se trouvassent souvent compromises. C'est ce qu'il ne manqua pas d'arriver. Bientôt on n'entendit parler que d'Assemblées particulières, où l'on critiquoit les actions des Magistrats, & où l'on présentait, sous des couleurs odieuses, les procédés de la Noblesse. Ces Assemblées devinrent plus fréquentes dans le mois d'Octobre, parce qu'on devoit renouveler les Echevins, le dernier jour de ce mois. Les factieux prétendoient qu'on élût ceux qui leur convenoient, & des gens vils aspiraient à ces places. Pour mieux parvenir à leurs fins, ils dressèrent une liste contenant les noms de vingt-cinq des principaux Bourgeois d'Arras qu'ils prétendoient être trop attachés aux intérêts de Dom *Juan d'Autriche*, & que par cette raison, ils appelloient *Joannistes*. Ils déclarèrent qu'ils les tenoient pour suspects & qu'ils n'entendoient pas qu'aucun d'eux entrât dans la Magistrature ; ils arrêtaient aussi de mettre des gardes dans les principaux endroits de la Ville, d'en donner aux Echevins & aux Officiers de la Gouvernance, pendant qu'ils seroient occupés à faire l'élection. Pour colorer un procédé si violent, ils publièrent qu'il étoit arrivé une lettre d'un Gentilhomme François, adressée aux Capitaines & à leurs Compagnies, par laquelle il leur donnoit avis que le Roi de France amassoit des troupes pour venir surprendre Arras le dernier Octobre. La plupart des Bourgeois ajoutèrent foi à ces bruits & se rendirent aux endroits qu'on leur avoit assignés, armés de toutes pièces. Ceux qui devoient procéder à l'élection s'étant rendus à l'Hôtel-de-Ville, les factieux y vinrent aussi, entrèrent au Conclave & présentèrent leur liste d'élection au Gouverneur & aux Officiers de la Gouvernance, en leur témoignant combien la Bourgeoisie seroit mécontente, si on mettoit dans le nombre des Magistrats quelque personne suspecte. Il y avoit dans le Corps de Ville trois ou quatre Echevins qui favorisoient les factieux & qui avoient soin de les avertir de tout ce qui se passoit. Dans cette occasion, ils jouèrent parfaitement leur

rôle. On fut étonné de voir les noms de ceux qui étoient désignés comme suspects, & d'apprendre en même-tems que la populace armée remplissoit les chambres de l'Hôtel-de-Ville. La délibération ne fut pas fort tranquille. Les factieux ayant entendu les débats, entrèrent l'épée à la main dans le Conclave, tenant les propos les plus séditieux, & menaçant les Electeurs, s'ils ne choisissent pas des Magistrats qui leur convinssent. Leur crainte obligea de faire une nomination telle qu'ils la désiroient. Lorsqu'on leur eut fait part de l'élection, ils témoignèrent être satisfaits, & chacun se retira tranquillement dans sa maison.

Les Capitaines qu'on avoit donnés aux quinze Compagnies formées des Habitans de la Ville en avoient d'abord été bien reçus. La populace leur témoigna pendant un an beaucoup de soumission. Comme la paix regnoit dans Arras, les partisans du Prince d'Orange entreprirent de la troubler. Ils firent entendre à la populace que ceux qui étoient entrés dans la Magistrature étoient devenus *Joannistes*, & que ceux qui n'avoient point été faits Echevins ne se montroient point aussi affectionnés à la Patrie qu'ils auroient dû l'être. Ils demandèrent qu'on formât un nouveau Tribunal composé de dix-huit personnes, qui seroient spécialement chargées de veiller sur les desseins des Espagnols, & d'apporter du remède au mal qui augmentoit chaque jour. Ces discours étoient sur-tout tenus par *Allars Crugeol* & trois ou quatre autres qui, fâchés de n'avoir pas été élus Echevins, s'occupaient des moyens de détruire l'autorité de ceux qu'on avoit mis en place, & d'enlever en même tems aux Capitaines le crédit qu'ils avoient dans la Ville. Ils s'attachèrent les partisans des nouvelles opinions qui ne laissoient pas que d'être en assez grand nombre, & la plus vile populace. Les uns imaginoient que le nouveau Tribunal leur seroit favorable, & les autres, qui ne cherchoient que le trouble, espéroient qu'en cas d'émeute, on leur accorderoit le pillage des Abbayes & des Maisons des Gentilhommes opposés au Prince d'Orange. *Philippe de Marnix de Ste Aldegonde*, *Villers*, & plusieurs autres Conseillers de ce Prince qui s'étoient rendus à Arras, ne manquèrent pas de favoriser ce projet, & ne cessoient de parler au Peuple, du Tribunal des dix-huit qui avoit été érigé à Bruxelles, & qui tenoit en bride non-seulement les Magistrats, mais le Prince d'Orange lui-même, qui n'osoit rien faire sans les consulter.

Les factieux, après avoir tenu plusieurs Assemblées secrètes, osèrent convoquer publiquement la Bourgeoisie dans la grand' Salle des Pèlerins de Saint Jacques, près de l'Eglise de Ste Croix sans la permission des Magistrats. Plus de sept cens personnes s'y trouvèrent & la plus grande partie témoigna être disposée à désapprouver les desseins des factieux. Les Magistrats ayant été informés de la tenue de cette Assemblée, y envoyèrent *Nicolas Duval* & *Claude Pisson*, Echevins, qui montrèrent tous les inconvéniens du nouveau Tribunal qu'on vouloit ériger. Loin d'écouter leur remontrance, on leur dit que l'Assemblée regarderoit comme traître & comme ennemi de la Patrie, quiconque s'opposeroit à l'institution des Tribuns. Alors un des factieux lut un écrit dans lequel on spécifioit l'étendue du pouvoir qu'on avoit résolu d'accorder aux quinze Tribuns du Peuple qu'on alloit élire. La proposition de les nommer ayant été faite, on y applaudit, & on déploya un autre papier sur lequel on avoit écrit en gros caractères les noms de cinquante ou soixante personnages qu'on jugeoit propres à remplir la place des Tribuns du Peuple, afin que l'Assemblée pût choisir ceux qui lui conviendroient davantage. Chacun donna sa voix, & ceux qui refusèrent de voter, furent notés & regardés comme des gens dont il étoit à propos de se défier. Les nouveaux Magistrats furent élus à la pluralité des suffrages.

Ce coup d'éclat ayant fait connoître tout ce qu'on avoit à craindre des Factieux, & jusqu'où ils portoient leurs prétentions, réveilla le zèle des bons Citoyens à qui on avoit jusqu'alors dérobé la connoissance d'une partie du mal. On tint à l'Hôtel-de-Ville une Assemblée nombreuse où l'on discuta tout ce qui concernoit l'établissement du nouveau Tribunal. *Gosson*, Avocat célèbre, prit la parole. Il fit un grand discours dans lequel il discuta les raisons pour & contre, & conclut que le malheur des tems devoit imposer la loi, & que la crainte de voir augmenter le mal, obligeoit de confirmer tout ce qui s'étoit fait dans l'Assemblée de

Saint Jacques. On fut fort étonné de lui entendre tenir un pareil langage. La plus grande partie de l'Assemblée fut opposée à son avis. Elle jugea que l'institution du Tribunal n'avoit d'autre but que d'empêcher l'exercice de la justice & de soutenir les méchans ; ce qui ne pouvoit manquer d'opérer la destruction de la Ville. Ceux qui soutenoient les Tribuns répliquèrent avec aigreur, appellèrent leurs adversaires perturbateurs du repos Public, & leur firent des menaces. Mais les bons Citoyens tinrent ferme, l'emportèrent & l'institution des Tribuns fut cassée.

Dom *Juan d'Autriche* avoit défait les Troupes du Prince d'Orange à Gublours le 31 Janvier. On crut que les Espagnols alloient reprendre la supériorité ; & comme ils étoient toujours détestés, le Prince d'Orange profita de cette occasion pour envoyer des Députés aux différentes Provinces : leurs instructions leur ordonnoient de travailler à se faire le plus de partisans qu'il leur seroit possible & de ne s'occuper en apparence que du bien général. *Sainte Aldegonde* qui étoit à la tête des Députés envoyés en Artois, ayant demandé qu'on assemblât les Etats de cette Province, leur représenta que les Etats généraux assemblés à Gand, avoient décidé qu'on établiroit des impositions permanentes. Pour fournir aux frais de la guerre, les Etats d'Artois ne jugèrent point à propos d'adopter cette délibération, & se contentèrent d'offrir une somme pour l'entretien de l'Armée qui devoit être aux ordres du Prince d'Orange. On tint ensuite une Assemblée à l'Hôtel-de-Ville. *Sainte Aldegonde* s'y transporta & exposa dans un discours très pathétique, que le Prince d'Orange avoit toujours porté & portoit encore aux Habitans d'Arras, une vive & sincère affection. Il parla ensuite de l'extrémité où les affaires étoient réduites. Il dit que la défaite de Gublours avoit été occasionnée par le défaut de paiement des Troupes & non par la bravoure des Espagnols ; que cependant Dom *Juan* fier de cette victoire, regardoit la conquête du Pays comme assurée ; qu'il s'étoit vanté de changer les Bénéfices & Prélatures en Commanderies pour donner à la Noblesse ; que les terres du Pays seroient autant de fiefs dont il gratifieroit les Officiers Vallons, Italiens & Allemands qu'il avoit avec lui ; qu'il ne se proposoit rien moins que de réduire le menu peuple en servitude, de lui faire porter le collier, de le marquer au front, ainsi que les Espagnols avoient coutume de marquer les Esclaves, mais que ces bravades ne devoient point décourager ; que le Prince d'Orange sauroit bien le réduire ; que jusqu'alors le Pays avoit été assez mal gouverné ; qu'il y mettroit un meilleur ordre ; que la prudence & les talens de ce Prince étoient généralement reconnues ; qu'à la vérité les Etats généraux avoient été d'avis de prélever une imposition considérable que les malheurs des tems rendoient, nécessaires mais qu'on ne devoit faire aucune difficulté de donner une partie de ses biens pour la conservation de l'autre. Car si l'ennemi, ajoutoit *Sainte Aldegonde*, venoit, ce qu'à Dieu ne plaise, à bout de ses desseins, que nous resteroit-il de nos biens, de notre liberté, de nos vies ? comment pourrions nous espérer de nous soustraire au plus rude esclavage, état vil & affreux auquel un cœur généreux doit, sans balancer, préférer la mort ? Ce discours, tout éloquent qu'il étoit, ne fit pas plus d'impression sur les Bourgeois, qu'il n'avoit fait sur les Etats. Cette Assemblée après avoir refusé de recevoir la taille permanente qu'on vouloit asseoir sur les biens fonds de la Province, arrêta de faire une députation à l'Archiduc *Mathias* & aux Etats généraux, pour les supplier de reprendre les erremens du Traité de paix commencé à Louvain ; de témoigner combien on étoit surpris de ce qu'on avoit rompu si légèrement les conférences, sous prétexte qu'on refusoit d'ajouter à ce qui avoit été arrêté à Gand, trois nouveaux articles proposé par le Prince d'Orange & auxquels le Roi n'auroit pu adhérer, sans compromettre son autorité. Dans la résistance que les Etats d'Artois opposèrent alors aux prétentions du Prince d'Orange, ils furent puissamment secondés par *Mathieu Moulart*, Evêque d'Arras, Prélat respectable par ses lumières, ses talens & ses vertus. Depuis longtems il avoit pénétré les desseins du Prince d'Orange, & il les dévoiloit en toute occasion. Il ne manqua pas, après le départ de *Sainte Aldegonde*, de dire à ceux qui avoient accordé leur confiance à ce Seigneur, qu'ils devoient se défier de lui ; que ses discours étoient emmiellés ; mais qu'ils cachoient le venin le plus subtil, & qu'il ne tendoit qu'à les perdre.

Les Etats d'Artois ne manquèrent pas de donner avis de tout ce qui venoit de se passer, aux Etats de Hainaut & à ceux de Flandre. Les premiers firent un accueil favorable aux Députés qu'on leur envoya, & écrivirent qu'ils alloient joindre les leurs à ceux qu'on avoit envoyés à l'Archiduc *Mathias* pour accélérer la paix. Mais les Etats de Lille, plus favorables au Prince d'Orange, prirent différemment la chose. Ils regardèrent la démarche des Etats d'Artois, comme le signal de leur désunion d'avec les autres Provinces. Ils en portèrent des plaintes amères à un Capitaine d'Arras, qui se trouva sur les lieux. Ils appelloient les Membres des Etats d'Artois *Joanistes* : ils disoient qu'on voyoit bien qu'ils avoient envie de faire bande à part & leur paix particulière, surtout l'Eglise & la Noblesse contre le gré du peuple & du Tiers-Etat pour remettre le Pays sous la puissance des Espagnols. Le Capitaine étant de retour à Arras, ne manqua pas de faire son rapport en la Maison de Ville. Tous les Habitans en furent bientôt instruits. Les partisans du Prince d'Orange s'apercevant que le peuple étoit effrayé d'apprendre qu'on vouloit le remettre sous la domination Espagnole, mirent à profit cette terreur. Depuis quelques jours, *Crugeol* & les autres factieux publioient que les Magistrats avoient dessein de traiter avec Dom Juan, sans consulter le peuple, & qu'ils avoient envoyé des Députés. Ils ajoutoient qu'il falloit tuer les traites qui avoient formé de semblables projets. Quoiqu'il n'y eut rien de moins fondé que cette imputation, cependant le peuple y ayant ajouté foi, se souleva. Les plus factieux courant dans toutes les rues, exhortoient leurs partisans à prendre les armes pour défendre la Ville, sauver leurs femmes & leurs enfans, que les Magistrats & ceux qu'ils avoient séduits avoient résolu de perdre ; les uns voulant les livrer aux François & les autres aux Espagnols. A l'instant on ferma les portes & les fenêtres ; on n'entendit plus qu'un cliquetis d'armes, accompagnés de cris épouvantables, comme si l'ennemi eut été aux portes de la Ville. Les réformés qui étoient à la tête de l'émeute, furent bientôt suivis de la plus vile canaille, qui croioit que le moment étoit venu de s'enrichir par le pillage. D'abord ils s'emparèrent de la Maison-de-Ville ; ils assiégèrent les Echevins, les Capitaines & les Bourgeois notables qui y étoient assemblés au nombre de cinquante ; puis ils entrèrent dans la Chambre du Conseil, en criant comme des forcenés : « *trahison, trahison ; il faut tuer les traitres* ». Il n'y eut aucun des assistans qui, voyant entrer ainsi ces furieux, ne se crût à son dernier moment. Peu contents d'user de menaces & d'injurier leurs concitoyens, ils tirèrent l'épée, bandèrent leurs mousquets & leurs arquebuses. Aucun de ceux qui étoient dans la Chambre du Conseil n'avoit remué, à l'exception de quatre ou cinq Capitaines qui avoient leurs épées. Ceux-ci qui croyoient que le peuple auroit quelque considération pour eux, se jettèrent au milieu de la foule, en disant ce qu'ils croyoient de plus propre pour l'appaiser. Mais ils pensèrent être victimes de leur zèle, & il s'en fallut peu qu'on ne les mit en pièces. Cependant ils vinrent insensiblement à bout d'adoucir les factieux dont la première fougue étoit passée. On promit qu'on s'informerait à l'instant de ceux qui étoient coupables, & que si on venoit à les découvrir, on en feroit bonne & prompte justice. Les Echevins furent obligés de désavouer les Lettres qu'ils avoient écrites aux Magistrats de Hainaut & de Flandre ; quoiqu'ils n'y eussent rien mis dont on pût leur faire un crime. Mais il eut été fort inutile d'alléguer des raisons à une populace qui n'avoit pas d'oreilles pour les entendre. *Bertoul*, *Crugeol* & un Calviniste qui survinrent, interrogèrent les Echevins avec autant de hauteur que s'ils en eussent le droit. Comme ils ne trouvoient point assez de précision dans leurs réponses : « *au fait*, leurs disoient-ils avec insolence, *répondez cathégoriquement à ce que nous vous demandons. Avez vous été présents, quand les Lettres ont été écrites au nom des Etats ?* ». Ces Magistrats furent obligés de dire qu'ils ignoroient ce qu'elles contenoient, & qu'elles avoient été faites dans leur absence. « *Tant mieux*, leur répondit-on, *s'il en est ainsi : c'est ce que nous verrons* ». Pendant ce tems-là, des Factieux allèrent chez *Pierre Marchand*, Greffier des Etats, l'arrêtèrent, se saisirent des papiers concernant les affaires du Pays, & après l'avoir maltraité, ils le menèrent à la Maison-de-Ville, pour être interrogé par *Crugeol*, en présence de la populace qui se faisoit appeler la Bourgeoisie. Ce Factieux lui demanda par quel ordre il avoit écrit les Lettres, quels Prélats, Gentilhommes & Députés des Villes avoient été présens. *Marchand* répondit qu'il les

avoient écrites par ordre des Etats assemblés au lieu Abbatial de Saint Vaast, conformément aux actes faits & rédigés par écrit dans les deux dernières assemblées. Aussi-tôt les papiers qu'on lui avoit enlevés furent mis sur le bureau. Le Greffier eut ordre de lire la dernière délibération des Etats & d'autres papiers. Quand on vint à voir la fin de l'acte où les Etats supplioient humblement l'Archiduc *Mathias* de vouloir entendre à la paix, & que les Factieux entendirent les noms de ceux qui l'avoient signée, qui étoient l'Evêque d'Arras & le Chanoine *Martin*, pour l'Eglise ; de *Bevre* & *La Comté*, pour la Noblesse ; *Jean Couronnel*, Conseiller de Ville ; *Adrien Doresmieux*, second Conseiller de Saint-Omer ; de *Valerand Maupelet*, Pensionnaire de Béthune, pour les Villes ; ils commencèrent à crier de toutes leurs forces : « ***Voilà la trahison découverte ; il faut tuer les traitres sans épargner les Echevins, qui sont aussi coupables qu'eux*** ». Un nommé *Caffart* s'écrioit : « ***Cela ne seroit pas arrivé, si nous eussions eu nos Tribuns*** ». La fureur des Factieux redoubla, quand après les délibérations & les Lettres des Etats, ils entendirent les réponses qu'avoient faites ceux du Hainaut, qui marquoient qu'ils attendoient les Députés des Etats d'Artois, pour aller avec les leurs supplier l'Archiduc *Mathias* & les Etats généraux, de traiter de la paix avec le Roi. Sur la fin de sa réponse, on parloit de *François de Valois*, Duc d'Alençon, frère du Roi de France, qui étoit venu offrir ses services aux Pays Bas ; & l'on paroissoit disposé à le recevoir pour protecteur. Ce dernier projet auquel on ne s'attendoit pas, fit redoubler les cris ; car depuis *Louis XI*, qui avoit fait tant de mal à Arras, ses Habitans haïssoient encore plus la domination Française, que la domination Espagnole. Un des séditieux étant monté sur un banc, dit qu'il accusoit Maître *Valerand Obert*, Echevin, d'avoir dit qu'il falloit traiter avec le Roi & le chargea d'injures. Un autre qui étoit ivre, ajusta son arquebuse & alloit la tirer sur l'Echevin, si quelques Bourgeois ne l'en eut empêché. Un Cordonnier nommé *Valentin*, qui étoit aussi pris de vin, voulut tuer un homme en place qui s'étoit joint aux Capitaines pour arrêter la fougue du peuple. Lorsqu'on eut achevé la lecture de la délibération de Etats & qu'on sut les noms de ceux qui l'avoient signée, *Valentin Mordac*, un des séditieux, sortit avec plusieurs autres pour aller chez le Chanoine *Martin*. L'ayant trouvé, ils le prirent au collet, l'accablèrent d'injures, lui donnèrent des coups de bâton & le traînèrent dans les rues jusqu'à la Maison-de-Ville. Les mutins le voyant, dirent qu'il falloit aussi aller chercher les autres & qu'ils les garderoient. Les Echevins qui craignoient avec raison, que ces forcenés n'attentassent à leur vie, répondirent qu'il se chargeroient de les envoyer en prison & d'en faire justice, & pour donner une espèce de satisfaction aux séditieux, ils nommèrent sur le champ des Députés pour aller trouver *Mathias* & désavouer ce qu'on lui avoit écrit. On employa aussi un autre moyen pour prévenir la suite de la sédition ; ce fut d'ordonner que chaque Bourgeois sans exception eut, sous peine de la vie, à se rendre dans son quartier & sous ses enseignes. Cette Ordonnance empêcha l'effusion de sang & sauva la Ville ; car les bons Bourgeois étant avec les autres, arrêtaient ceux qui ne respiroient que le sang & le carnage. *Caffart* qui avoit beaucoup de crédit dans la Ville & qui entretenoit correspondance avec le Prince d'Orange & *Sainte Aldegonde*, voulut s'opposer à l'Ordonnance des Echevins. « ***Pour quel sujet***, disoit-il, ***voulez-vous que les Bourgeois se tiennent armés dans leurs quartiers, puisqu'il n'y a plus d'apparence que les ennemis viennent attaquer la Ville ?*** ». « ***Et pour qui donc*** (lui répondit un bon Bourgeois) ***veux-tu que l'on te prenne, toi qui as été le principal auteur du bruit dont tu reconnois maintenant la fausseté ?*** ». L'Ordonnance des Echevins ayant eu son exécution, l'émeute cessa.

Cependant *Caffart* & un de ses confrères, Lieutenant d'une Compagnie, s'étant joints à cinq ou six autres, quelques heures avant que l'Ordonnance eut été publiée, allèrent d'abord chez *Gérard Devaux*, Sr. de Beaupré, Lieutenant de la Ville, *André Denis* & *Jacques Delattre*, Avocats, pour s'assurer de leurs personnes ; mais ils ne les trouvèrent pas. Une autre troupe de ces Factieux conduite par le Cordonnier *Condé*, alla chez le Sr. de *Valhuon*, connu pour être fort attaché aux intérêts du Roi d'Espagne. Comme il s'étoit caché, ils dirent des injures à sa femme & la menacèrent de brûler sa maison, si elle ne leur livroit son mari. Ayant assuré qu'elle ne savoit où il étoit, elle fut prise aux cheveux & traînée dans la boue. On battit les Domestiques

pour leur faire dire où étoit leur maitre. Les Factieux mirent ensuite la maison au pillage, & dirent qu'ils ne sortiroient pas qu'ils ne sussent où étoit le maitre du logis. Le Capitaine *Lannoi* étant survenu sur ces entrefaites, conseilla à la Dame de *Valhuon* de livrer son mari pour arrêter le désordre, & promit de la garantir de toute insulte. Mais lorsque les mutins l'eurent entre les mains, ils le mirent dans un cachot de dix pieds quarrés où il resta deux jours & trois nuits dans l'ordure ; & on le transporta ensuite avec les autres prisonniers : car les Factieux avoient arrêté en même tems que *Valhuon*, Dom *Sarrasin*, Abbé de Saint Vaast & un de ses Religieux. Le premier fut traité avec beaucoup d'inhumanité ; il fut tiré avec violence de son Monastère ; on l'accabloit d'injures : les Factieux le regardoient avec fureur & le pousoient rudement jusqu'à ce qu'il fut arrivé à la porte de la prison. On le garda de si près qu'on ne permit pas seulement à ses amis de le voir. Si par hasard il entroit quelque un dans l'endroit où il étoit, on écoutoit ce qu'il disoit. On relevoit sa garde de deux en deux heures. Les Chefs des Factieux pour colorer leur procédé, disoient qu'ils en usoient ainsi afin de soustraire le prisonnier aux fureurs de la populace, qui vouloit le mettre en pièce. Ils ne manquèrent pas d'aller aussi au Palais Episcopal pour se saisir de l'Evêque, qui n'auroit pas été plus ménagé que les autres ; mais heureusement il étoit parti la veille pour l'Abbaye d'Anchin, où il resta jusqu'à ce que les troubles furent apaisés. On alla encore chez *Philippe de Beaufort* pour l'emprisonner ; mais ce Gentilhomme avoit une attaque de goutte. Son état & l'extrême considération dont il jouissoit, le garantirent des mauvais traitemens. Un Echevin qui accompagnoit les Factieux, leur remontra si vivement l'atrocité du crime dont ils alloient se rendre coupables en maltraitant un Seigneur aussi respectable, qu'ils n'eurent jamais l'audace de le frapper.

On eut bientôt des preuves que c'étoit le Prince d'Orange qui avoit causé tous ces soulèvemens. Il avoit désigné à ses partisans quatorze personnes Notables de la Province, dont il leur avoit marqué qu'il falloit s'assurer. Comme il n'y en avoit qu'une partie dans Arras, l'alarme se mit à Aire, à Béthune & dans les autres Villes. Ceux qui surent qu'on les cherchoit, comprirent qu'il n'étoit pas sûr pour eux de rester dans un Pays où leurs ennemis étoient si puissans.

Peu après le tumulte dont nous venons de parler, *d'Esquermes* fort attaché au Prince d'Orange, qui demouroit dans les environs de Saint-Omer, se transporta à Arras & y fit un assez long séjour, tenant des Assemblées fréquentes avec les réformés, dont il suivoit les opinions. On y prit la résolution de remettre les quinze Tribuns qui avoient été destitués. On jugeoit que dans la circonstance rien n'étoit plus facile, & que les Echevins qui venoient de faire une si terrible épreuve du pouvoir des Factieux, craindroient de s'opposer dorénavant à leurs entreprises. On regarda si bien ce projet comme exécuté, que la Dame de *Valhuon* s'étant adressée à *d'Esquermes* pour solliciter la liberté de son mari, il lui répondit que le procès de *Valhuon* & celui des autres prisonniers seroient faits devant les quinze Tribuns qui devoient être incessamment rétablis, comme étant les seuls Juges compétens en cette matière ; qu'au surplus il ne voyoit qu'une seule manière de terminer cette affaire, qui étoit d'engager son mari de se défaire de sa charge de Receveur général des Etats en faveur d'un nommé *Alexandre le Fevre*, natif d'Aire.

Le Prince d'Orange fut bientôt informé de tout ce qui s'étoit passé à Arras : en lisant les noms de ceux qui avoient été arrêtés, lorsqu'il fut à celui de Dom *Sarrasin*, il ne put s'empêcher de dire : « *Ce n'étoit pas celui-là qu'il nous falloit. Puisque l'autre nous manque, (il vouloit parler de l'Evêque), tous ceux qu'on a arrêtés nous deviennent inutiles* ». En effet, il donna ordre qu'on leur rendit la liberté après quinze jours de prison. On les élargit en les obligeant de donner caution & de promettre qu'ils ne quitteroient point la Ville sans la permission des Magistrats & des Patriotes.

Crugeol étoit le Député qu'on avoit envoyé à l'Archiduc *Mathias* pour désavouer les lettres qui lui avoient été écrites. Il alla trouver à Bruxelles ce Prince, qui lui donna audience en présence du Prince d'Orange & des Etats généraux. Il s'acquitta si bien de sa commission, que le Prince d'Orange jugeant qu'il pouvoit lui être fort utile, lui fit beaucoup d'accueil & l'admit à sa

table. Dans les conférences qui se tinrent, il fut beaucoup question du rétablissement des quinze Tribuns. Quelques-uns des Conseillers du Prince demandèrent à *Crugeol* comment il avoit pu se faire qu'un établissement si convenable à tous égards, & que la plus grande partie des Bourgeois avoient paru si fort désirer, eut été si-tôt détruit. *Crugeol* répondit que si l'établissement des quinze Tribuns avoit échoué, ce n'avoit pas été la faute des bons Patriotes ; mais que comme il y avoit eu beaucoup d'opposans, on avoit cru devoir céder pour épargner le sang. On lui observa que le rétablissement de ce Tribunal étoit cependant le seul moyen de faire prévaloir le parti des Patriotes. Après avoir bien examiné cette affaire, on trouva qu'étant envoyé par les Bourgeois & Habitans d'Arras, il pouvoit présenter requête en leur nom à l'Archiduc *Mathias*, pour demander le rétablissement des quinze Tribuns. Il le fit, & la requête fut apostillée par l'Archiduc qui lui donna en même-tems un ordre pour *Oudart de Bournonville*, Seigneur de Capres, Gouverneur d'Arras, par lequel il lui fut enjoint de procéder sans délai à l'institution des quinze Tribuns. *Crugeol*, à son retour, remit cette pièce à *Capres*, qui n'avoit point été prévenu. Etonné de voir ce qu'elle contenoit, & persuadé qu'il n'en pouvoit résulter que de nouveaux troubles, il ordonna à tous les Bourgeois de s'assembler à la Maison-de-Ville la première Fête de Pâques, & à Messieurs du Conseil d'Artois de s'y trouver pour examiner s'il étoit expédient de rétablir les quinze. *Crugeol* sentant bien que cette assemblée ne seroit pas favorable au projet du Prince d'Orange, avant qu'elle fut formée, alla de maison en maison solliciter les Patriotes & ceux qui les favorisoient, pour s'y rendre & y soutenir ce qu'il appelloit la cause de la Patrie, & de défendre personnellement contre le Gouverneur, qui avoit juré sa perte, parce qu'il vouloit maintenir la liberté du peuple ; & comme il se doutoit que sa requête seroit désavouée par les principaux de la Ville, il instruisit les gens du bas étage de ce qu'ils avoient à dire. L'Assemblée s'étant formée, on commença par lire la requête que *Crugeol* avoit présentée au nom des Bourgeois & des Habitans d'Arras. L'honneur des Magistrats n'y étoit pas beaucoup ménagé. On lut ensuite l'apostille & l'ordre de l'Archiduc pour l'élection des quinze Tribuns. La lecture finie, le Gouverneur dit à *Crugeol* qu'il eut à déclarer les noms de ceux qui l'avoient chargé de présenter cette requête, qui fut à l'instant désavouée par les principaux Bourgeois & par ceux qui composoient le Conseil d'Artois. Ce désaveu subit étonna *Crugeol*, & lui ferma pour quelques instans la bouche. Mais ayant bientôt repris ses sens, il dit que les principaux Seigneurs de la Cour lui avoient conseillé de présenter ladite requête, parce qu'étant informés de la situation de la Ville d'Arras, ils avoient jugé que sa ruine étoit certaine, si on ne la prévenoit promptement par la création de quinze Tribuns du Peuple ; que cette seule institution pouvoit détruire les effets des impressions peu favorables qu'on avoit conçues des Magistrats actuels ; qu'en supposant qu'on considérât sa démarche comme étant faite de son propre mouvement, elle devoit être regardée comme l'action d'un bon Patriote qui est obligé de servir ses concitoyens, suivant les circonstances. A peine eut-il achevé de parler, que plus de trois cens Artisans élevèrent la voix en criant : « *Nous l'avouons ; nous voulons avoir les quinze* ». En vain le Gouverneur remontra qu'ils faisoient injure à leurs Magistrats : ils crioient encore plus haut qu'auparavant : « *Ils nous ont trompé : ils ont signé ; ce sont des traitres* ». Pour finir ce tumulte, *Capres* fut obligé de condescendre à la demande des Artisans & de promettre qu'il procéderoit incessamment à la création des Tribuns, & que chaque Compagnie nommeroit le sien. Les Factieux parurent satisfaits, & pour en donner une marque, ils ordonnèrent qu'on délivrât *Valhuon*, qui étoit toujours en prison.

Cependant *Capres* n'avoit nulle envie de tenir la parole qu'il avoit donnée aux Factieux. Chaque jour il trouvoit des prétextes pour l'éluder. Aussi-tôt que l'Assemblée avoit été rompue, il avoit, de concert avec le Magistrat, député au Prince d'Orange *Pierre de Bitoulet*, Conseiller du Conseil d'Artois, & *Claude Pisson*, Echevin. Ils remontrèrent à ce Prince que la ruine de la Ville d'Arras étoit inévitable, si les quinze Tribuns étoient établis ; que cela ne pouvoit se faire sans effusion de sang ; que la plus saine partie des Bourgeois avoient en horreur ces Magistrats populaires ; qu'ils n'étoient désirés que par un tas d'Artisans & la plus vile canaille ; que *Crugeol*

n'avoit agi que de son propre mouvement ; que ce Tribunal ne seroit pas aussi favorable au Prince ni à ses Ministres qu'on pouvoit l'imaginer, & qu'il troubleroit la tranquillité avec laquelle ils gouvernoient les Pays-Bas. On vit bien que ces députés n'étoient point instruits de la manière dont on avoit fait faire la présentation de la requête, & on se garda bien de les détromper. Le Prince d'Orange, au contraire, un des hommes les plus dissimulés de son siècle, parut entrer dans leurs raisons. Il leur fit entendre qu'il n'approuvoit nullement l'établissement des quinze Tribuns & qu'il y avoit six mois qu'on l'importunoit de cette affaire. Il parloit de *Crugeol* comme de quelqu'un qui s'étoit flatté de lui en imposer, qui n'entroit jamais chez lui qu'il ne fut pris de vin ; d'un imprudent qui se plaisoit à décrier les Seigneurs & les Gentilshommes du Pays d'Artois, & qui n'avoit pas même épargné le Vicomte de Gand en présence du Sénéchal son frère. *« Je suis bien étonné, ajouta-t-il, que vos Magistrats n'aient pas fait appréhender ce drôle à son retour, & ne lui aient pas fait trancher la tête sans forme de procès, pour servir d'exemple aux autres. C'est ainsi qu'il faut procéder vis-à-vis des séditeux & des perturbateurs du repos public ; ce n'est pas des foux de cette espèce qu'il faut envoyer à ma Cour »*. Le Prince amusoit ainsi les deux Députés, pendant qu'il prenoit des mesures pour déposer *Capres* de son Gouvernement, & le donner à *Robert de Melun*, Vicomte de Gand, Marquis de Roubaix. En attendant, il l'envoya à Arras comme adjoint. Ce Seigneur étant arrivé dans cette Ville, fit semblant de ne pouvoir résister aux instances de la populace, & fit procéder à l'élection des quinze Tribuns. Ils furent nommés pour trois mois seulement, & on les obligea de jurer qu'ils obéiroient à *Capres*, au Vicomte & aux Echevins, sans prétendre avoir sur eux aucune juridiction ni prééminence.

Les partisans du Prince d'Orange continuoient de publier que le Roi de France levoit des troupes pour s'emparer d'Arras : ils crioient contre la négligence des Gouverneurs, qui ne prenoient aucune mesure pour s'opposer à l'invasion. Comme ce bruit qui n'étoit pas dénué de fondemens se confirmoit, les Villes de l'Artois resserrèrent les nœuds de la confédération qu'elles avoient faite quelque tems auparavant. Leurs Députés s'étant assemblés, arrêterent, entre autres choses, qu'on leveroit quatre cornettes de Chevaux-légers & trois Compagnies d'infanterie, & que leur solde seroit assignée sur les impositions d'Artois. Comme cet arrangement avoit été pris sans l'agrément de la Noblesse & du Clergé, on refusa d'y avoir égard. Le Clergé sur-tout étoit convaincu que tous ces bruits de guerre n'avoient pour objet que de livrer la Province au Prince d'Orange. Cependant les Députés de l'union qui résidoient à Arras, engagèrent les Echevins de cette Ville à envoyer demander à l'Archiduc *Mathias* la permission de faire des levées, ce qu'il leur accorda, pourvu que les deux autres Corps y consentissent. Il nomma les Capitaines de ces Compagnies, & il dit que leur solde seroit payée par les Etats d'Artois, sans néanmoins qu'on fit aucune diminution sur les contributions ordinaires. L'Echevin qui avoit été Député se trouvant encore à Anvers le 17 mars, jour de la grande émeute, fut chargé d'acheter de la poudre & des munitions de guerre. *Ambroise le Duc*, Calviniste & patisan zélé du Prince d'Orange, apprenant qu'on devoit lever des troupes en Artois, trouva moyen de faire connoissance avec ceux de cette Province qui étoient à Anvers. Il gagna peu à peu leur confiance, d'autant que le Prince d'Orange, qui le jugeoit propre à remplir ses vues, parloit toujours de lui dans les termes les plus favorables ; il louoit beaucoup sa hardiesse & sa prudence, assurant qu'il s'étoit signalé dans une foule d'affaires, & que personne ne possédoit dans un plus haut degré les talens militaires. Les Députés étant de retour à Arras, ne manquèrent point de parler d'*Ambroise le Duc*, & des témoignages avantageux que lui avoit rendus le Prince d'Orange. Insensiblement on le fit goûter de Magistrats & des Capitaines ; & quand sa réputation fut suffisamment établie, on lui manda qu'il eut à se rendre à Arras avec un petit nombre de soldats du Prince d'Orange, les plus expérimentés qu'il pourroit trouver. *Ambroise* partit aussi-tôt, accompagné de *Merdock*, son Lieutenant, de son fils qui étoit Capitaine, & de dix à douze soldats, & vint offrir ses services à la Ville. On lui fit un accueil favorable ; & comme on voyoit en lui une ressource dont on ne tarderoit pas à avoir besoin, on le logea avec toute sa troupe, & on le défraya pendant quarante jours.

Les Députés de l'union voulant exécuter le projet qui avoit été arrêté, levèrent des troupes. Il s'agissoit de les payer. On ne pouvoit pas faire usage de l'agrément qu'avoit accordé l'Archiduc *Mathias*, attendu qu'il supposoit le concert des trois Corps & que le Clergé & la Noblesse ne vouloient point entrer dans les vues du Tiers-Etat, prétendant que le Pays étoit déjà assez chargé, & que de nouvelles impositions étoient superflues. Les Députés, excités par les partisans du Prince d'Orange, ordonnèrent qu'il seroit levé des contributions sur le Clergé, & chargèrent les quinze Tribuns du Peuple de cette commission. Ceux-ci l'exécutèrent à la rigueur. Assistés d'un Greffier & de vingt ou trente hommes, ils se transportèrent dans toutes les Abbayes, Prieurés, Prévôtés & Maisons des Ecclésiastiques & les forcèrent de payer les sommes auxquelles ils avoient été taxés. On vendoit à l'encan les meubles de ceux qui refusoient de payer. Mais comme les sommes prélevées ne formoient pas des fonds suffisans pour entretenir les Compagnies qu'on avoit faites, elles se dissipèrent insensiblement. Il ne resta qu'une Compagnie de cinquante hommes, dont on confia le commandement à *Ambroise le Duc*. Comme elle étoit habillée de vert, le parti qu'elle soutenoit, & qui jusqu'alors avoit pris le nom de Patriote, s'appella les *Verts-vêtus*. *Ambroise le Duc* fut de plus nommé Sergent-Major des quinze Compagnies Bourgeoises ; & ce fut ainsi que le Prince d'Orange vint à bout de rendre son parti dominant dans Arras.

Jusqu'à ce moment ce Prince n'avoit point aliéné de lui les Catholiques. Loin de le croire opposé à leur Religion, ils pensoient qu'il y étoit attaché dans le fond du cœur & qu'il n'avoit embrassé que par politique les opinions nouvelles ; mais on fut bientôt détrompé, quand on vit qu'au mois de Juin, il proposa aux Etats généraux de permettre dans toutes les Provinces des Pays-Bas, le libre exercice de la Religion prétendue réformée, & de défendre à aucun des partis de molester l'autre. Quand ce fut le tour des Députés d'Artois & de ceux du Hainaut de délibérer, ils dirent qu'ils n'étoient pas venus dans l'intention de disputer sur la religion ; mais seulement pour concerter les moyens de résister à *Dom Juan d'Autriche*, qui avoit gagné la bataille de Gibrours. « *Vous parlez très bien*, leur dit le Prince d'Orange ; *mais je ne me relâcherai pas pour cela du parti que j'ai pris ; & comme il me paroît certain que si-tôt que vous serez au-dessus de vos affaires, vous me ferez la guerre ainsi qu'à ceux de ma religion, vous ne trouverez pas mauvais que nous prenions nos précautions pour pourvoir à notre sûreté* ». Ce fut ainsi que le Prince d'Orange leva le masque & fit connoître que le désir de soutenir la prétendue réforme, n'avoit pas moins de part à ses projets que celui de se rendre indépendant de l'Espagne.

Les affaires ayant changé de face, & les Catholiques des Pays-Bas ne pouvant plus regarder le Prince d'Orange que comme leur ennemi, il fallut qu'ils prissent pour leur défense d'autres mesures que celles qu'ils avoient employées jusqu'alors. *Casimir*, Prince Palatin, un des plus zélés partisans de la réforme, étant venu à Bruxelles avec douze mille hommes, y établit la religion réformée & prit sous sa protection les Gantois qui venoient de chasser les Prêtres de leurs Eglises, de briser les images & d'exiler les Catholiques. Il se disposoit à faire les mêmes expéditions dans l'Artois ; mais il trouva le Baron de *Montigni*, à la tête des troupes Wallones, qui, après s'être emparé de Menin, défendoit les frontières de la Flandre & de l'Artois. Pendant ce tems-là, *Ambroise le Duc* dominoit dans Arras. Se conduisant d'abord avec beaucoup de douceur & de politique, il gagna la confiance du Peuple ; il avoit un Prêche dans sa maison où il attiroit les Catholiques qui n'étoient pas bien affermis dans leur religion. Un Cordonnier qui joignoit beaucoup d'impudence à beaucoup de fanatisme, étoit le Prédicateur & le Ministre. *Ambroise* se donna tant de mouvemens, qu'en peu de tems il compta au nombre de ses partisans un tiers de la Ville. Ils méprisoient l'autorité des Magistrats, & leur disoient publiquement des injures ; & s'ils osoient faire mettre quelqu'un en prison pour son insolence, ou pour avoir tenu des assemblées contre la religion, trois ou quatre cens mutins se trouvoient aussi-tôt sur la place, & leur commandoient d'élargir sur le champ leur compagnon, sinon qu'on alloit les mettre en pièces. La populace n'avoit pas seulement subjugué les Magistrats, mais encore le Clergé & la Noblesse. Les riches Bourgeois & les Gentilshommes étoient dans des frayeurs continuelles ; &

les Ecclésiastiques étoient réduits au point de demander grace au Capitaine *Ambroise*. Celui-ci étoit intimement lié avec *Nicolas Gosson*, fameux Jurisconsulte dont nous avons déjà eu occasion de parler, *Allart Crugeol*, *Pierre Bertoul*, *Jean Caffart*, *Maille & Morand Camp*, qui étoient les principaux Tribuns, & qui, gouvernant le Peuple à leur gré, s'étoient déclarés les ennemis des Echevins & des Capitaines.

Cependant les Etats s'assembloient souvent pour conférer sur les moyens de délivrer la Ville d'Arras d'un joug qui devenoit chaque jour plus insupportable. On convenoit que pour tarir la source du mal, il falloit casser les Tribuns & renvoyer le Capitaine *Ambroise*. Mais il n'y avoit aucune apparence de pouvoir exécuter ce projet à force ouverte. Car, outre que la Compagnie d'*Ambroise le Duc* étoit toujours prête à marcher, c'étoit la seule Troupe réglée qu'il y eut dans la Ville ; la plus vile populace étoit à ses ordres, & il suffisoit pour qu'elle s'assemblât qu'on donnât le plus léger signal. Les Catholiques, quoique bien affermis dans la religion & dans leur attachement au Roi, témoignaient beaucoup moins d'activité & ne se montraient que dans l'extrême nécessité. Connoissant la foiblesse de ceux à qui l'Administration étoit confiée, ils s'adressèrent aux Etats généraux & en obtinrent un ordre à *Ambroise le Duc*, dont la Compagnie étoit couchée sur la liste des troupes destinées à la défense des Pays-Bas, de sortir d'Arras pour aller joindre l'armée du Baron de *Montigni*. On le lui signifia aussi-tôt, ainsi qu'à *Merdoc* son Lieutenant. Quoique ce coup leur fut extrêmement sensible, ils ne témoignèrent aucun mécontentement. Ils affectèrent même de dire qu'ils aimoient beaucoup mieux faire la guerre dans une campagne que dans une Ville où ils étoient réduits à l'inaction ; & ils promirent de partir le vingt-cinq Juillet, jour de Saint Jacques & Saint Christophe. En effet, ils firent leurs préparatifs pour quitter la Ville ; mais dans le fond, ils n'en avoient nulle envie, & tout ce qu'ils faisoient n'étoit que pour mieux cacher leur jeu. Le 24, au soleil couchant, ils prévinrent *Bertoul*, *Crugeol* & les autres Chefs du parti, & leur dire que s'ils vouloient les conserver & ne pas se perdre eux-mêmes, il étoit tems qu'ils se montrassent. « ***Si vous ne faites pas***, leur disoit-il, ***quelque action de vigueur, il faudra que nous partions demain, & que nous vous laissions à la merci des Joannistes*** ». Afin de mieux préparer les esprits des factieux, *Ambroise* & son lieutenant eurent soin de faire sonner leurs trompettes dans tous les carrefours de la Ville, comme pour annoncer leur départ ; ce qui causa la plus grande émotion. Une heure avant le jour, les Chefs des factieux allèrent de maison en maison avertir leurs partisans d'être de bonne heure sur la Place pour empêcher le départ d'*Ambroise*, qui, sur les dix heures du matin, ne manqua pas de s'y rendre avec ses gens revêtus de leurs casaques vertes, leurs bottes & leurs éperons. Ils commencèrent même à sonner de la trompette, comme pour donner le signal du départ. A l'instant la populace se mutina & menaça de mettre en pièces les Echevins, les Ecclésiastiques & les Nobles, si on laissoit partir la Compagnie d'*Ambroise*, disant qu'elle étoit persuadée qu'on n'attendoit que ce départ pour les exterminer. Les factieux virent alors *Bauduin de Gaure*, Sieur d'*Inchi*, qui passoit sur la petite Place pour se rendre aux Etats ; ils l'envièrent & lui portèrent leurs plaintes. *D'Inchi* leur remontra qu'ils avoient tort d'empêcher le départ de la Compagnie d'*Ambroise*, puisque les Etats généraux l'avoient ordonné. *Matthias Doucet*, un des factieux, lui répondit avec insolence, qu'ils n'obéiroient ni aux Etats généraux, ni aux Etats d'Artois, encore moins aux Echevins, & que le Capitaine *Ambroise* demeureroit dans la Ville en dépit d'eux. *D'Inchi* voyant qu'il seroit fort inutile de vouloir faire changer d'avis à une populace aussi décidée, & craignant pour sa vie, se sauva au corps-de-garde le plus prochain. Les factieux accoururent aussi-tôt au lieu où les Etats tenoient leur Assemblée, & ils maltraitèrent tellement les Députés qui la composaient, qu'ils résolurent de quitter Arras & d'aller à Béthune tenir leurs séances, & même de n'accorder désormais aucun secours aux Etats généraux que préalablement les quinze Tribuns fussent supprimés, & que la Compagnie d'*Ambroise le Duc* n'eût quitté la Ville. Ils députèrent *d'Inchi* pour être le porteur de cette délibération. Il fut fort mal reçu du Prince d'Orange, qui lui dit qu'il ne vouloit pas déplaire aux Bourgeois d'Arras, & qu'il comptoit plus sur cette Ville que sur celle de Gand ; qu'il pouvoit lui montrer les noms de quinze cens de ses Bourgeois qui

avoient embrassé la réforme, & qui avoient demandé qu'on leur donnât un Prêche pour y faire profession publique de leur religion ; que les Catholiques avoient mauvaise grace d'élever ainsi le ton, & que les tems n'étoient plus les mêmes.

Le peu de succès de la tentative qu'on avoit faite pour faire sortir d'Arras *Ambroise le Duc* & sa Compagnie, enhardit singulièrement les factieux. Les Tribuns commencèrent à usurper la Jurisdiction qui appartenoit aux Echevins. Ils instituèrent un Greffier, des Sergens & autres Officiers publics, & firent graver un sceau où l'on voyoit un lion tenant une épée avec cette devise : « *Sigillum Tribunorum plebis Attrebtensis* ». Ils s'arrogèrent la connoissance de la plupart des causes civiles & criminelles. Ils firent citer devant eux des Curés de Village, & le condamnèrent à l'amende pour avoir mal parlé du Prince d'Orange. Peu contents d'attaquer des Particuliers, ils prirent des informations sur les actions même des Magistrats. Enfin ils allèrent jusqu'à présenter requête à l'Archiduc *Mathias*, afin qu'il leur accordât un Prêche & l'exercice public de leur fonction, & qu'il leur donnât *d'Esquerdès* pour Gouverneur au lieu de *Capres*. Ils accusoient les Echevins de négligence, & assuroient qu'ils étoient disposés à se soumettre à la domination François. Cette requête, qui fut rendue publique, acheva d'attacher le Peuple au parti du Prince d'Orange. Quand les trois mois fixés pour l'exercice du pouvoir des Echevins furent expirés ; loin de quitter leur Place, ils prétendirent que l'autorité qu'ils avoient exercée étoit devenue plus grande ; qu'elle s'étendoit à la campagne ainsi qu'à la Ville, & qu'ils n'étoient responsables de leurs jugemens & de leurs actions qu'au Prince d'Orange & au Conseil d'Etat. Ce Prince, de son côté, ne cessoit de leur témoigner la plus grande considération : il avoit coutume d'appeler *Pierre Bertoul*, un d'entre eux qui étoit fort âgé, son père, & le Peuple qui ne lui étoit pas moins attaché, l'appelloit le Père de la Patrie. *Bertoul* témoignoit être l'ennemi juré des Echevins, de la Noblesse & des Ecclésiastiques ; & il ménageoit si peu ses propos que l'Echevin *Dubois* ne pût s'empêcher de lui donner un jour un soufflet en pleine Assemblée.

L'Archiduc ayant reçu la requête des Tribuns, nomma les Conseillers *Couronnel* & *Belvalet*, pour informer sur les faits qu'ils avoient avancés & pour entendre ce que les Echevins & Capitaines accusés avoient à répondre. Comme ces deux Commissaires étoient fort attachés à la religion Catholique, ainsi que tous ceux qui composoient le Conseil d'Artois, les Tribuns furent très mécontents de la commission qui leur étoit adressée, & *Bertoul* écrivit à *Caffart* qui étoit auprès du Prince d'Orange, pour l'engager à en faire nommer d'autres qui fussent de la religion prétendue réformée. *Caffart*, à la réception de cette lettre, présenta une nouvelle requête au nom des quinze Tribuns, dans laquelle ils représentoient que les différens qu'ils avoient avec les Echevins, provenant spécialement de la diversité des religions, ils demandoient qu'on adjoignit aux Commissaires qui avoient été nommés, quelqu'un qui fût de la religion réformée. *Mathias* eut égard à cette requête & nomma un Avocat de Lille pour être Adjoint à la Commission. Dès qu'il fut arrivé à Arras, les Commissaires s'assemblèrent dans la maison de *Couronnel*, & convoquèrent les quinze Tribuns, ainsi que les Echevins, les Capitaines de la Ville & des Bourgeois, dont les noms se trouvoient dans la requête. Comme ils connoissoient l'importance & les difficultés de la Commission dont ils étoient chargés, ils firent un discours aux Parties, afin qu'elles eussent à procéder de bonne foi & sans aigreur dans la discussion des différens objets qui alloient être traités. Ils firent ensuite la lecture des plaintes qui avoient été portées à l'Archiduc & de l'ordre qui leur avoit été donné pour en informer. Alors les Echevins requièrent qu'il leur fut donné communication des requêtes présentées contre eux par les Tribuns & que *Gosson* avoit dressées. On en fit la lecture, & comme les Tribuns avoient conclu à ce que ceux dont ils se plaignoient fussent bannis pendant un certain tems de la Ville, & condamnés à une amende de mille écus d'or ; les Echevins ne purent s'empêcher de témoigner leur indignation & de reprocher aux Tribuns qu'ils ne tendoient qu'à mettre le trouble & la discorde dans la Ville ; que c'étoit sans fondement qu'ils avoient avancé que leurs disputes ne venoient que de la différence de religion : ils demandèrent justice & réparation des calomnies intentées

contre eux, protestant que si on ne les leur accorderoit, ils les chercheroient ailleurs, « *& voici*, ajoutèrent-ils en frappant sur les pommeaux de leurs épées, *qui nous les fera rendre* ».

Les accusateurs étonnés de la vigueur que les Magistrats mettoient dans leur défense, étoient confondus & gardoient le silence, & les Commissaires ne se trouvèrent pas peu embarrassés. Ils commencèrent néanmoins pas défendre aux deux Partis d'user de voies de fait, sous peine de punition exemplaire, les exhortèrent à la paix & les renvoyèrent. Cependant comme ils ne cessoient des deux côtés de se susciter des affaires ; les Commissaires, en vertu du pouvoir qu'ils avoient reçu, les évoquoient à leur Tribunal & ne songeoient qu'à calmer les esprits : voyant qu'ils ne pouvoient y parvenir, ils résolurent d'instruire à fond cette affaire. Ils entendirent quarante ou cinquante témoins que les Tribuns produisirent pour justifier les accusations qu'ils avoient intentées contre les Magistrats. On n'y trouvant rien de concluant. Tout se réduisoit à quelques faits particuliers & sans conséquence. Alors ils convinrent de dresser plusieurs articles qui rétablissoient les Magistrats dans leur ancienne autorité. On manda les deux Parties : on les leur signifia, & on déclara qu'on alloit les envoyer à l'Archiduc pour les autoriser ; mais les Tribuns répondirent qu'ils ne vouloient rien accepter sans en communiquer avec Gosson leur Conseil ; & les Echevins insistèrent sur ce qu'avant tout on reconnût leur innocence, de sorte que l'Assemblée se sépara sans rien conclure. Les Commissaires qui connoissoient le mérite & l'érudition de Gosson, allèrent le trouver pour lui communiquer leur projet de conciliation, & le prièrent de le faire agréer à ses Confrères, pendant qu'ils travailleroient de leur côté à le faire recevoir par les Echevins. Pendant cette négociation, les Tribuns songeoient à frapper le dernier coup. Ils entretenoient des intelligences avec les Reitres & les Ecossois protestans qui étoient convenus d'entrer dans la Province, de s'emparer le même jour de la Cité d'Arras, du Pont-à-Vendin, principale entrée de l'Artois, des Villes de Bapaume, Hesdin & la Bassée. Ils avoient aussi des correspondances avec plusieurs Capitaines des Gantois & le Tribunal des Dix-Huit qu'ils appelloient leurs Confrères ; mais le Baron de Montigni ayant empêché les troupes étrangères d'entrer dans la Province, les quinze Tribuns n'abandonnèrent pas pour cela leur projet, & résolurent de l'exécuter au moins sur Arras. Les arrangemens furent pris dans la maison de Gosson & dans celle d'un Capitaine, & le jour de l'expédition fut fixé au six Octobre. A minuit, plus de quatre cens hommes armés se trouvèrent devant la maison qu'occupoit sur la grand'Place le Capitaine Ambroise. Bertoul & Crugeol avoient disposé peu auparavant le petit Peuple, en lui donnant à entendre que les Echevins avoient trahi la Ville, & vouloient la livrer aux François ; qu'on avoit découvert la trahison en interceptant des lettres du Roi de France & du Duc d'Alençon son frère, qui leur étoient adressées. Comme on voyoit les factieux se promener en armes dès le point du jour, dix à douze ensemble, & qu'ils entroient dans les maisons de leurs partisans, les Bourgeois prirent l'alarme. Quelques-uns ayant voulu se joindre à eux pour connoître leurs intentions, furent fort mal reçus. A toutes les questions qu'ils faisoient, on leur disoit qu'on avoit rien à leur répondre & qu'ils eussent à rentrer chez eux. On étoit d'autant plus persuadé qu'il se tramoit quelque chose de fâcheux, que depuis plus de huit jours on entendoit chanter le soir dans les rues les Pseaumes de Marot, qui servoient de mot de guet, & que la veille l'Echevin Duval passant dans une rue vers le soleil couchant, plusieurs artisans lui crièrent : « *à Gand, à Gand* ». Comme le dessein des factieux n'étoit connu que des Chefs, les bons Bourgeois firent de vains efforts pour le pénétrer, & se virent réduits à attendre avec frayeur & en silence un évènement qu'on imaginoit bien devoir être funeste. Ce fut à midi que la scène commença. Dès que le trompette de la Compagnie du Capitaine Ambroise entendit l'heure, il se mit à sonner de son instrument. Au même instant les Verts-vêtus & leurs Chefs parurent armés de pied en cap, vinrent sur la petite Place, arrêtèrent ceux qui alloient au béfroï, & marchèrent droit au corps-de-garde qu'on avoit placé devant l'Hôtel-de-Ville. Il étoit composé de trente hommes. Une troupe de factieux les assaillit parderrière, pendant qu'Ambroise les attaquoit de front ; ce qui les obligea de mettre bas les armes sans faire de résistance. Les factieux s'étant rendus maîtres de l'artillerie, des poudres & de toutes les minutions de guerre, se

saisirent des Echevins, du Procureur-Syndic, du Greffier & du Lieutenant du Gouverneur. Après leur avoir dit mille injures, ils arrachèrent leurs bagues, leur prirent ce qu'ils avoient de plus précieux, les traînèrent par les rues & les amenèrent à la Maison de Ville où ils les emprisonnèrent. Pendant ce tems-là, les gens d'Ambroise couroient dans les rues pour empêcher les bons Bourgeois de se joindre. Ceux-ci furent d'autant plus consternés, qu'ils imaginèrent sans peine qu'une pareille scène ne pouvoit avoir lieu que par l'ordre du Prince d'Orange. On s'apercevoit depuis quelques jours que l'audace des factieux augmentoit, qu'ils paroisoient plus unis que jamais, & qu'ils avoient pris des chapeaux violets pour se reconnoître. Ce qui favorisoit encore ces derniers, c'est qu'il étoit survenu une maladie contagieuse qui avoit obligé les principaux Habitans d'abandonner la Ville & le Conseil d'Artois de prolonger ses vacances. Les factieux firent donc leur opération sans éprouver aucune résistance, & se rendirent maîtres absolus de la Ville. Ils envoyèrent aussitôt à Gand pour faire part de cet événement aux Habitans qui ne manquèrent pas de les en féliciter, & qui leur firent offre de les assister en tout ce qui pourroit dépendre d'eux. Les quinze Tribuns prirent l'administration de la Ville. *Ambroise le Duc* donna le mot du guet. Il faisoit publier en son nom les Ordonnances, prenant le titre de Gouverneur d'Arras pour *Guillaume de Nassau*, Prince d'Orange & les Etats généraux.

Cette nouvelle Administration étant établie & paroissant appuyée sur des fondemens solides, les Tribuns commencèrent par faire élargir quatre des plus anciens Echevins & le Lieutenant de la Ville, en leur faisant promettre de ne rien attenter à leur préjudice. Les autres nommés *Valerand Obert*, *Jean Dubois*, *Nicolas Duval*, *Claude Pisson*, *Jacques le Pippre*, *Jean Natier* & *Eustache de Glenne*, restèrent en prison avec *Jean Couronnel*, Conseiller de Ville, *Philippe d'Assonville*, Greffier, & *Merlin*, Marchand. Les factieux obligèrent ensuite les Echevins de les suivre à Saint Vaast, où ils se saisirent de *Dom Jean Sarrasin*, Abbé, & de *Dom de Hanssi*, son Religieux. On les resserra très étroitement sans qu'il fut possible à leurs parents & à leurs amis d'obtenir leur délivrance. Leurs femmes venoient au logis de *Gosson* pour implorer sa compassion. Elles se jetoient à genoux fondant en larmes & employant tous les moyens possibles pour amollir son cœur. Il les regardoit d'un œil sévère & les refusoit de la manière la plus dure. Si on parloit dans quelque assemblée de la liberté des prisonniers : « *Mes amis*, disoit ce vieillard, *avant tout, pourvoyons à notre sûreté. La chose nous touche de plus près que vous ne pensez. On n'a pas mal fait d'élargir quelques Echevins : ils sont vieux, d'un caractère doux & tranquilles ; ils ne peuvent pas nous faire grand mal. Quant aux autres, ce sont, vous e savez, pour la plupart, des jeunes gens hardis, vifs & remuans ; ils brûlent du désir de se venger, & soyez sûrs qu'ils le feront, dès que la liberté leur sera rendue* ». Les Tribuns ayant tenu leur Conseil dans la maison de *Gosson*, quelques jours après l'emprisonnement des Magistrats, délibérèrent s'il ne seroit pas à propos de les envoyer à Gand, sous la conduite d'Ambroise & de sa Compagnie. La crainte de ne pouvoir forcer le passage gardé par le Baron de Montigni, les retint. Quelques-uns soutenant que dans les cas extrêmes, il falloit prendre des partis violens, ouvrirent l'avis d'égorger les prisonniers avec quantité d'Ecclésiastiques, de Gentilshommes & de riches Bourgeois, connus pour être les ennemis du Prince d'Orange & d'abandonner le pillage de leurs maisons au petit peuple. Mais *Gosson* qui n'aimoit pas le sang, les en empêcha, & parla avec tant de force à ses Compagnons, que sans renoncer à leur projet, ils en sursirent l'exécution. L'autorité du Prince d'Orange paroissoit bien établie dans Arras, & par une suite nécessaire, la Religion Catholique touchoit à la ruine dans cette Ville. Il paroissoit difficile de prévenir ces malheurs, lorsqu' *Ambroise le Duc* commit une imprudence ; la révolution qu'elle occasionna remit bientôt les choses dans leur premier état. Comme il se promenoit dans la Ville un jour de marché, il vit qu'un grand nombre de paysans s'y étoient rendus, & remarqua que presque tous avoient des armes. Craignant qu'un si grand concours n'eut des suites fâcheuses, & que sous prétexte de venir vendre des denrées, il ne se tramât quelque chose contre les intérêts du Prince d'Orange, & pour la délivrance des Magistrats, il fit publier à son de trompe que tous les gens de la campagne eussent à sortir de la Ville dans une heure, sous peine de vie : « *On fait à savoir de la part de Monseigneur, Monsieur le*

Capitaine Ambroise, Gouverneur d'Arras, que tous gens de Village aient à sortir de la Ville sous une heure ». A cette publication, les paysans éperdus, coururent aux portes avec précipitation, pour se sauver avec ce qu'ils avoient apporté pour vendre, ou ce qu'ils avoient acheté. Il y en avoit qui pousoient des cris lamentables, comme si l'ennemi les eut poursuivis. *Mathais Doucet*, Calviniste, faiseur de pain d'épices, couroit dans tout le marché, donnant des coups de bâton à tort & à travers, à ceux qui différoient de s'en aller. Bientôt les portes se trouvèrent trop étroites pour contenir le nombre d'hommes, de femmes, d'enfans & de bestiaux, qui vouloient sortir à la fois. Ces malheureux ainsi vexés, ne sachant à qui demander justice, commencèrent à se plaindre hautement, à crier contre les Bourgeois d'Arras, de ce qu'ils se laissoient dominer par un homme de basse extraction & un soldat de fortune, qui n'avoit que cinquante Cavaliers & quatre ou cinq cens manans qui ne connoissoient pas le métier de la guerre. Le Capitaine *Georges*, qui demuroit à Achicour & qui avoit autrefois servi, entendant ces lamentations & ces discours, ne put se contenir. Il dit hautement, que tous les Habitans d'Arras étoient des lâches, d'avoir ainsi abandonné leurs Magistrats, & que s'il étoit seulement à la tête de quarante hommes, il tailleroit en pièces la Compagnie d'*Ambroise*, & le chasseroit honteusement de la Ville. Ce discours lui ayant été rapporté, il ordonna qu'on arrêtat *Georges* & qu'on le mit au cachot. Cependant cette scène ne laissa pas que de faire impression sur les Bourgeois, & de les retirer de leur assoupissement. Ils commencèrent à tenir des assemblées & à délibérer sur ce qu'il convenoit de faire pour délivrer les Magistrats. Ils se rappelloient les exploits de leurs ancêtres, qui avoient si souvent & si vaillamment combattu pour la Maison de Bourgogne, & qu'eux-mêmes depuis que *Philippe II* étoit sur le Trône, & dans le tems qu'il tenoit un camp à Auch, avoient battu dix Enseignes Espagnols, qui vouloient les maltraiter, & fait couler leur sang au milieu des rues ; & ils conclurent que, s'ils avoient bien fait leur devoir dans une occasion de cette importance, il ne leur seroit pas plus difficile de le faire dans une occasion où il s'agissoit de combattre pour la conservation de leur liberté & de leur Religion. Les Aubergistes, les Bouchers & les autres gens de métiers, avoient sur le cœur le tort qu'on leur avoit fait, lorsqu'on avoit forcé les paysans de se retirer si promptement. Ceux mêmes qui n'avoient pas désapprouvé l'emprisonnement des Magistrats, parce qu'on les avoit assurés qu'ils vouloient livrer la Ville aux François, voyant que c'étoit une calomnie, commencèrent à se repentir. Ils détestoient un complot abominable : ils témoignaient être prêts de reprendre les armes pour faire élargir leurs Magistrats, & pressoient leurs Capitaines de les mettre en œuvre. Les Catholiques voyant les esprits ainsi disposés, se déterminèrent à tenir une assemblée en plein jour au marché au Poisson. Ils entourèrent l'enceinte où ils étoient de coffres & de grandes pièces de bois, de sorte qu'*Ambroise* voulant passer par là, fut obligé de retourner sur ses pas. Il marchoit cependant pour s'emparer de la Cité dont on l'avoit assuré que les portes lui seroient ouvertes. Il fut fort surpris de voir la contenance ferme des Catholiques, & d'entendre les cris de plusieurs qui disoient qu'il falloit tuer les Huguenots & de se saisir de ceux qui avoient emprisonné les Magistrats. Se tournant vers *Crugeol* : « *Qu'est cela, dit-il, Mr. Crugeol, ne nous aviez-vous pa assuré que toute la Bourgeoisie étoit à vos ordres ? Je commence à voir que vous avez fort mal pris vos mesures* ». Dès ce moment, cet Officier ne songea plus qu'à faire retraite & à abandonner ceux qui avoient mis en lui toute leur confiance.

Le lendemain de cette scène, plusieurs Capitaines & plusieurs Bourgeois, vinrent trouver les Membres du Conseil d'Artois, pour se plaindre de ce qu'ils n'interposoient pas leur autorité, afin de faire élargir les Magistrats. Ces Conseillers s'étant assemblés, envoyèrent dire à *Gosson*, à *Crugeol*, à *Bertoul* & aux autres Tribuns, qu'ils vouloient prendre connoissance de tout ce qui s'étoit passé ; qu'ils désiroient en communiquer avec eux pour le bien de la Ville & pour apaiser les troubles, & qu'ils les prioient de venir les trouver dans la Chambre du Conseil. *Gosson* répondit qu'il ne pouvoit pas sortir le matin de chez lui, parce qu'il étoit occupé à des affaires de la dernière importance ; mais qu'il se trouveroit au Conseil, l'après-dîné sur les deux ou trois heures. Comme il ne s'y rendit pas, on envoya une seconde fois chez lui l'Huissier, pour le

sommer de se rendre. Sa réponse fut qu'il étoit décidé à ne pas se quitter sa maison : que si Messieurs du Conseil avoient quelque chose à lui dire, ils pouvoient venir le trouver. Les Conseillers, quoique étonnés de ce qu'un Avocat qui connoissoit si bien les Loix, osât s'exprimer ainsi, crurent néanmoins que les malheurs des tems exieioient qu'ils se rendissent chez lui. Ils trouvèrent Gosson avec les principaux de la faction. Ils leurs déclarèrent qu'ils étoient pressés & importunés par les principaux de la Ville, les Capitaines & les Bourgeois, de solliciter l'élargissement des Magistrats & des Bourgeois qui étoient détenus depuis quatre jours ; qu'ils devoient savoir s'il y avoit des informations à leurs charges ; qu'en tout cas ils les prioient de les renvoyer chacun avec un garde dans leurs maisons, où ils souffriroient moins que dans une prison, d'autant qu'il y avoit parmi eux des personnes âgées & infirmes, & notamment le Conseiller de la Ville. Ils ajoutèrent que le bruit couroit qu'ils avoient dessein de livrer la Ville aux Gantois. Gosson répondit qu'il étoit expédient d'attendre encore deux ou trois jours avant de prendre un parti ; qu'il falloit évite de les laisser à la merci d'une populace effrénée, qui pouvoit leur couper la gorge ; qu'on ne devoit pas craindre qu'on les envoyât à Gand, ou qu'on leur fit des outrages ; qu'au surplus c'étoit le peuple qui avoit décidé de leur sort, & qu'on ne pouvoit songer à les élargir, sans avoir fait préalablement une assemblée de la Bourgeoisie. Le motif de Gosson, en demandant un délai de deux ou trois jours, étoit de traîner cette affaire en longueur, en attendant que les Troupes qu'on avoit demandées au Prince d'Orange fussent arrivées. Les Conseillers qui n'étoient pas moins instruits que Gosson, lui dirent qu'un délai de deux ou trois jours pourroit apporter un grand préjudice aux affaires ; qu'il pouvoit s'élever pendant ce tems-là de grandes altercations & y avoir beaucoup de sang répandu ; que le danger étant si pressant, il falloit employer tous les moyens possibles pour élargir les prisonniers ; que rien n'étoit plus facile, puisqu'on convenoit qu'il n'y avoit point d'informations à leu charge. Comme ils virent que leurs représentations ne produisoient aucun effet, ils déclarèrent qu'ils alloient employer l'autorité de la justice, dont ils étoient les dépositaires, pour procurer ce qu'ils auroient désiré d'obtenir amiablement. Gosson leur répondit qu'ils n'avoient que l'exercice de la justice ordinaire ; que la détention des Magistrats étoit un fait extraordinaire qui ne les regardoit pas ; que quant à lui, il n'avoit rien fait sans ordres, que quand il en seroit légitimement requis, il les montreroit ; & changeant ensuite de ton : « *Et quoi, Messieurs, ajouta-t-il, que prétendez-vous faire ? Ignorez-vous que nous sommes six contre un ?* ». Crugeol, qui jusque-là avoit laissé parler Gosson, se mêla bientôt de la conversation, parla avec beaucoup d'arrogance aux Conseillers & les menaça ; & comme Couronnel lui imposoit silence : « *Je ne me tairai*, lui répondit ce factieux, *que quand Mr. Gosson me le commandera* ». Alors les Conseillers sortirent pour faire leur rapport aux Capitaines & aux principaux Bourgeois. Ceux-ci employèrent la journée à négocier avec Ambroise le Duc. Pierre de Saint Vaast, Capitaine des Bourgeois, & Robert le Maire, Capitaine des Canonnières, s'étant abouchés avec cet Officier dont ils étoient voisins, lui firent promettre de prêter main-forte, tant pour la délivrance des prisonniers, que pour toutes les opérations auxquelles on jugeroit à propos de l'employer. Le Mardi, de grand matin, tout étant concerté, les Capitaines envoyèrent derechef prier les Conseillers de sommer les Tribuns de rendre la liberté aux Magistrats. Le Conseil envoya aussi-tôt deux Huissiers ; l'un à Gosson, l'autre à Ambroise le Duc, leur faisant commandement d'élargir les Magistrats. Ambroise protesta que non seulement il ne vouloit pas s'opposer à l'exécution des Arrêts de la Justice, mais encore qu'il étoit prêt d'y concourir, autant qu'il dépendoit de lui. Il envoya en même-tems Merdoc, son Lieutenant, déclarer à Gosson & à ses adhérens, qu'ils ne devoient plus compter sur lui, ni sur ses gens, & qu'ils n'entendoient ni approuver, ni soutenir la détention des Magistrats. Cette déclaration fut un coup de foudre pour les factieux. Les Huissiers s'étant transportés chez Gosson, & l'ayant trouvé entouré de plusieurs soldats qu'il avoit fait venir pour sa garde, lui firent la même signification qu'à Ambroise, ajoutant qu'il eut à venir trouver Messieurs du Conseil, pour conférer avec eux sur la délivrance des Magistrats. Ce Tribun, quoique déconcerté depuis la nouvelle du changement d'Ambroise, répondit qu'il ne pouvoit se rendre aux ordres du Conseil,

attendu la crainte qu'il avoit d'être tué pendant le chemin, par quelques personnes qu'il savoit en vouloir à sa vie ; mais que sur les onze heures, les Tribuns feroient assembler le peuple à la Maison-de-Ville, afin d'avoir son avis sur l'élargissement qu'on demandoit. En effet, quatre cens factieux se trouvèrent dans la matinée à la Maison-de-Ville. Les Catholiques qui avoient pris les armes s'étoient aussi assemblés dès le matin & avoient pris la résolution de venir délivrer les Magistrats à force ouverte. Ils n'attendoient que le signal, pour marcher droit à l'ennemi. Les Canonniers qui composoient le corps-de-garde qu'il avoit fallu forcer avant d'emprisonner les Magistrats, voulant réparer leur honneur, allèrent les premiers de grand matin chez *Robert le Maire*, leur Capitaine, pour commencer l'expédition. Ils s'emparèrent d'abord du marché au poisson, mirent en liberté le Capitaine *Georges*, & le nommèrent leur Sergent-Major. Les autres Compagnies qui s'étoient rangées sous leurs Enseignes, chacune dans son quartier, vinrent aussi pour la plupart, ayant leurs Chefs à leur tête, au marché au poisson, où on avoit indiqué le rendez-vous général.

Pendant tous ces troubles, *Capres* avoit quitté la Ville & s'étoit retiré au Mont Saint Eloi, où il recevoit d'heure en heure des nouvelles de ce qui se passoit. Il étoit fâché de ce qu'on tardoit si long-tems à charger les mutins, & les Bourgeois de leur côté n'avoient pas moins d'impatience. Ce qui les retenoit, c'est que ceux qui gardoient les prisonniers avoient déclaré que si on faisoit la moindre violence, ils les massacreroient & ils mettroient le feu aux poudres. Par cette raison, les parens & amis des prisonniers étoient les premiers à conseiller de traiter de leur délivrance à l'amiable. Cependant *Gosson* & les Tribuns se trouvoient dans le plus grand embarras. Il y avoit autant de danger à retenir les prisonniers qu'à les élargir. Après avoir passé toute la journée en conférence, ils se déterminèrent à la fin à délivrer les Magistrats, à condition que ceux-ci sortiroient aussi-tôt de la Ville & n'y reviendroient qu'un mois après ; qu'ils promettoient de ne rien attenter contre les Tribuns, & que chacun d'eux donneroit une caution de mille florins, pour gage de sa parole. L'acte ayant été rédigé par *Gosson*, *Crueol* se transporta dans la Chambre du Conseil, qui servoit alors de prison aux Echevins, & leur en fit la lecture, en leur disant, que telle étoit la dernière volonté des Bourgeois. Ces Magistrats, après avoir entendu cette lecture, répondirent tous d'une voix qu'ils aimoient mieux souffrir la mort, que d'accepter des conditions si déshonorantes. Comme les Bourgeois s'impatientoient de toutes ces longueurs, les Compagnies qui étoient au marché au poisson, mandèrent à ceux du corps-de-garde qu'ils eussent à leur donner passage pour entrer à la Maison-de-Ville, sinon qu'ils alloient les passer tous au fil de l'épée. Le Bailli *Duflos*, qui commandoit ce corps-de-garde, monta aussi-tôt à la grand'Salle, & fit part de cette nouvelle aux Tribuns & à leurs adhérens, qui continuoient de disputer sur la forme de l'élargissement des prisonniers, & leur dit qu'il étoit tems qu'ils pourvussent à leur sûreté. On refusa de le croire. On lui dit qu'on savoit qu'il n'y avoit que quelques Avocats & Procureurs assemblés au marché au poisson, qui faisoient les imbécilles & qu'on sauroit bien les réduire. On le renvoya donc à son poste ; & on songeoit même à le punir, pour avoir donné sans raison une alerte, lorsqu'on entendit les tambours des Compagnies & qu'on sut qu'elles arrivoient, enseignes déployées. Alors les factieux oubliant toute autre affaire, & ne songeant qu'au danger où ils se trouvoient, sortirent de la Salle avec précipitation & coururent aux portes pour prendre la fuite. Ceux qui gardoient les prisonniers les abandonnèrent pour se sauver au plus vite par une porte de derrière. Ainsi furent délivrés les Magistrats municipaux d'Arras, après avoir été cinq jours emprisonnés. On leur fit souffrir pendant ce tems-là toutes sortes d'avanies & de mauvais traitemens. On ne leur donnoit pas même de lits. Ils étoient obligés pour prendre du repos, de se mettre sur les bancs, les coffres & les tables, qui se trouvoient dans la Salle. *Ambroise le Duc* & *Valentin Mordac*, se trouvoient au moment de leurs repas, & prenoient le haut bout de l'Appartement. Lorsqu'un d'eux avoit des besoins à satisfaire, on le faisoit suivre par cinq ou six Arquebusiers qui ne le perdoient pas de vue, sans garder seulement à son égard, les loix de la pudeur & de la bienséance. A chaque instant, on leur donnoit la frayeur de la mort ; & on les menaçoit de les tuer, pour peu que les Catholiques

cherchassent à les délivrer. Etant sortis de l'Hôtel-de-Ville, ils se retirèrent dans leurs maisons, & le lendemain de grand matin, ils se rassemblèrent avec le reste des Magistrats, les Officiers de la Ville et les Membres du Conseil d'Artois ; & pendant que les Compagnies étoient toujours en armes, ils commencèrent par procéder à la destitution des quinze Tribuns ; *Crugeol* fut sommé par un Sergent de comparoître. Il songea d'abord à prendre la fuite ; ce qui lui eut été facile, & ce qui eut été le plus sûr ; mais il voulut auparavant consulter *Gosson*. Celui-ci le rassura, lui dit que dans l'état des choses, on n'oseroit mettre la main sur lui ; & il offrit de l'accompagner. *Crugeol* avant de se mettre en marche, prit un chapeau garni d'un tissu d'or & de perles, orné de plumes blanches, qui étoit la couleur du Prince d'Orange, se revêtit de ses plus beaux habits, & prit par précaution un corselet de fer à l'épreuve. Il tenoit à la main un épieu doré. Les Magistrats, devant qui il se présenta dans cet équipage, lui ordonnèrent de quitter ses armes & d'aller en prison ; & comme il refusoit d'obéir, un Sergent reçut ordre de le désarmer & de le conduire. Il fut un peu déconcerté de cette réception. Il remontra à l'Assemblée qu'on devoit le traiter avec plus de douceur, & lui faire donner au moins une chambre pour prison, & que c'étoit ainsi qu'on avoit usé envers ceux que les Tribuns avoient fait arrêter. Nonobstant ses représentations, on lui fit traverser la Ville, pour le conduire ainsi que *Bertoul*, *Morand Camp*, *Mordac*, *Mathias Doucet*, & dix à douze des principaux factieux, aux prisons ordinaires. Quant à *Gosson*, on ordonna qu'il tiendrait prison dans une chambre honnête de l'Hôtel-de-Ville ; ce qui fut fait, sans que le peuple dont il étoit l'idole, se mit en devoir de faire la moindre démarche pour l'en empêcher. On vit seulement une heure après l'emprisonnement des factieux, une quarantaine d'Arquebusiers venir sur le marché au poisson, & dire qu'ils demandoient leur père. C'étoit ainsi qu'ils appelloient le vieillard *Bertoul*, menaçant de faire une décharge, si on les refusoit. Mais les Catholiques les repoussèrent si vivement, qu'ils prirent bientôt la fuite.

Les factieux qui étoient dispersés dans la Ville, furent désolés de l'emprisonnement de leurs Chefs ; mais ils eurent bien une autre frayeur, quand ils virent arriver le soir, du Mont Saint Eloi, *Capres*, Gouverneur de la Ville, qu'ils avoient poursuivi avec tant de vigueur. Ce fut alors qu'ils commencèrent à se désespérer & à comprendre qu'il n'y avoit plus d'autre salut pour eux que dans la fuite. Les uns prenoient des habits de paysans ; les autres se déguisoient en pauvres femmes, afin de tromper ceux qui gardoient les portes. Ceux qui croyoient qu'on les cherchoit, se cachoient dans les lieux les plus secrets, attendant l'occasion favorable pour quitter la Ville. Ils allèrent jusques dans des maisons infectées de la peste, imaginant qu'on ne les soupçonneroit pas d'avoir choisi de telles retraites. *Antoine Esequito*, né dans un Village près de Bapaume, réfugié depuis long-tems en Angleterre, étoit revenu il y avoit quelques jours à Arras, pour y prêcher les opinions nouvelles. Il devoit commencer ses sermons le Dimanche suivant. Mais si-tôt que le Magistrat fut élargi, il quitta la Ville, craignant, dit l'Historien de ces troubles, d'augmenter la liste des martyrs de la réforme, dont *Jean Cresson* venoit de composer le panégyrique.

Les Magistrats s'étant assurés des principaux factieux, commencèrent par délibérer sur la conduite qu'ils tiendroient à leur égard. Plusieurs penchoient pour la douceur. Ils disoient qu'il étoit à propos d'oublier les injures & de regarder comme non avenu tout ce qui s'étoit passé ; que les factieux étoient assez punis par la délivrance des Magistrats & la détention de leurs Chefs ; que l'épreuve qu'ils faisoient suffisoit pour les réduire & les empêcher d'attaquer davantage leurs Supérieurs. Ils représentoient aussi que la plupart des prisonniers étoient de notables Bourgeois ; qu'ils appartenoient à des familles considérées ; qu'ils avoient mené avant ces troubles une vie irréprochable ; qu'ils avoient plus pêché par erreur que par malice ; qu'en les condamnant au dernier supplice, on rendoit leurs parens, ennemis irréconciliables de la Ville ; on déclaroit ouvertement la guerre au Prince d'Orange qui les protégeoit, & par conséquent aux Provinces des Pays-Bas, qui s'étoient déclarées pour lui ; qu'on devoit craindre aussi de s'attirer sur les bras le Duc d'Alençon, frère du Roi de France, & d'Elisabeth d'Angleterre, liée avec ses deux Princes ; en un mot qu'on alloit se plonger dans un abîme d'affaires & de maux dont on ne

pourroit jamais se tirer, qu'il étoit facile de prévenir en temporisant & en tenant les prisonniers sous bonne & sûre garde.

Quoique toutes ces raisons parussent mériter beaucoup de considération, la plus grande partie de l'Assemblée ne jugea pas à propos de s'y rendre. Valerand Obert, Echevin, ayant pris la parole, combattit fortement l'avis qu'on venoit d'avancer. Il fit d'abord le tableau des injures & des outrages que les gens de bien avoient reçus de la populace, par le conseil des prisonniers. Il observa ensuite qu'ils ne cesseroient de remuer, & qu'ils causeroient beaucoup plus de désordres qu'auparavant, si une fois ils venoient à s'échapper. « *Vous savez, Messieurs, disoit-il aux Magistrats, que depuis un an que les factieux ont commencé à nous donner des loix, ils ont foulé aux pieds la justice & l'autorité, que notre pusillanimité a fait leur principale force. Maintenant que nous avons recouvré l'une & l'autre, prenons garde qu'elles ne nous échappent. Peut-on être assez insensé pour croire que ceux qui ont donné à entendre au Peuple que nous avions dessein de livrer la Ville aux François, n'aient failli que par erreur ? Qui est-ce qui ignore que ce sont les menées secrètes du Prince d'Orange qui nous ont réduits à l'état déplorable où nous avons été ? Quelle folie ne seroit-ce pas de garder nos prisonniers en attendant l'issue des affaires ? Pouvons-nous douter que le Prince d'Orange ne remue ciel & terre pour délivrer ceux qui n'ont d'autre but que d'augmenter sa puissance ? Si nous étions assez imprudens pour traîner cette affaire en longueur, les Citoyens qui sont encore en armes pour nous seconder, instruits de notre foiblesse, ne nous abandonneront-ils pas ? & les factieux qui sont maintenant déconcertés & abattus, reprenant leurs esprits, ne nous forceront-ils pas bientôt d'élargir ceux que nous nous proposons de garder ? Si nous sommes sages, nous userons sans crainte de l'occasion qui se présente. Nous ferons en diligence le procès aux prisonniers, afin que le Prince d'Orange puisse apprendre en même tems leur détention & leur supplice. Pouvons-nous redouter son indignation, nous qui l'avons encouru, il y a plus de six ans, lorsque nous avons pros crit la religion nouvelle qu'il vouloit établir en cette Ville ? Souvenons-nous que les anciens n'ont jamais connu d'autres moyens de contenir les méchans que les peines & les supplices, & non cette douceur & cette clémence qui n'étant point le fruit de la magnanimité & de la justice, est un corps sans ame, pour ne pas dire le pur effet de la corruption & du vice* ».

Comme on agitoit ces questions importantes, Capres entra dans l'Assemblée. Il la félicita sur le succès de son entreprise & sur la victoire que les Catholiques avoient remportée sans effusion de sang. On l'instruisit auss-tôt de la question qu'on venoit d'agiter & des raisons qu'on avoit alléguées pour & contre. Capres dit qu'il n'y avoit point à balancer, qu'il ne falloit songer qu'à punir les mutins & à purger la Ville des Calvinistes, qui depuis un an la mettoient sur le bord de sa ruine, & qu'on devoit craindre de perdre en de vaines disputes un tems précieux. L'Assemblée frappée de ses raisons, adopta unanimement son avis, & ne songea plus qu'à instruire le procès de ceux qui étoient détenus.

On s'attendoit que le Prince d'Orange, aussi-tôt qu'il auroit appris la détention des factieux, donneroit des lettres qu'il feroit signer par l'Archiduc Mathias, pour surséoir la procédure, ou pour évoquer la cause devant le Conseil d'Etat, qui n'étoit composé que de ses partisans : les Magistrats Municipaux s'occupèrent nuit & jour à faire l'instruction de la procédure ; & comme on ne pouvoit se passer pour cela du Conseil d'Artois, on l'engagea à tenir ses séances dans l'Hôtel-de-Ville.

La première chose que fit le Gouverneur, qui comprenoit qu'il ne falloit pas tenir le Peuple en suspens sur l'issue de cette affaire, fut d'ordonner qu'on dressât sur le champ une potence au milieu de la Place. En même tems, deux Echevins furent chargés de saisir les papiers des quinze Tribuns dans la maison de Bertoul ; mais ils arrivèrent trop tard. Dès le jour précédent, on les avoit brûlés. Cependant ils trouvèrent les minutes de quelques lettres que Bertoul avoit écrites aux Tribuns de Gand, dans lesquelles on decouvroit un complot pour mettre la Ville sous la puissance du Prince d'Orange, qui devoit faire entrer des Compagnies Ecossoises par l'une des portes de la Cité, dont ses partisans avoient promis de se rendre maîtres. Dans le même tems, les Huguenots devoient s'emparer d'Arras, de la Bassée, de Bapaume, d'Hesdin & du Pont-à-Vendin. On trouva aussi la minute d'une requête qui avoit été présentée à l'Archiduc Mathias,

au nom de la Bourgeoisie d'Arras, pour destituer & changer des Echevins & des Capitaines ; & cette minute étoit apostillée en plusieurs endroits de la main de Gosson. Les Magistrats mirent aussi en délibération si on arrêtoit *Ambroise le Duc*, & plusieurs étoient de cet avis, sans égard à la parole qui lui avoit été donnée. Mais *Robert Lemaire* & *Pierre de St. Vaast* représentèrent qu'il n'étoit pas possible de manquer à ce qu'on avoit promis à ce Capitaine, à qui on avoit eu, en dernier lieu, des obligations importantes ; puisque c'étoit lui qui avoit aidé à forcer le corps-de-garde des factieux : tout bien considéré, on se détermina à ouvrir les portes à *Ambroise* & à sa Compagnie, & à les laisser sortir de la Ville.

On procéda avec tant de diligence aux informations, interrogations, recolemens & confrontations, que les procès de *Pierre Bertoul*, d'*Allart Crugeol*, & de *Valentin Mordac*, furent instruits & leurs sentences confirmées par le Conseil, & ils furent condamnés à être pendus, le jeudi sur les huit heures du soir. Alors les Compagnies Bourgeoises qui n'avoient pas cessé d'être en armes depuis la délivrance des Magistrats, & qui pendant ce temps avoient enduré avec patience le froid & la pluie, marchèrent par ordre du Gouverneur vers la Place. Ils s'emparèrent des principaux endroits & y mirent des coulevrines chargées à mitrailles, avec un Canonier qui avoit toujours la mèche allumée & qui avoit ordre de tirer sur les factieux, au cas qu'ils fissent mine de vouloir empêcher les exécutions qui devoient se faire. Pour mieux découvrir les desseins des factieux, on avoit illuminé toute la Ville, en sorte qu'on y voyoit aussi clair qu'en plein jour.

Sur les neuf heures du soir, *Bertoul* fut amené devant les Echevins. On lui prononça sa sentence, sans qu'il donnât aucun signe de frayeur : sur ce que quelques-uns lui dirent que Messieurs du Conseil étant supérieurs au Tribunal de la Magistrature, il pouvoit se pourvoir devant eux ; il répondit que ce n'étoit pas son intention, & sur le champ on l'exécuta. *Valentin Mordac* fut exécuté le second. Ce vieillard étant sur l'échelle, se mit à prendre sa barbe, qui étoit blanche & longue, & regardant d'un air féroce ceux qui l'environnoient, il fit des imprécations contre le sort, & dit qu'il étoit cruel pour lui de ce que s'étant trouvé dans un si grand nombre de batailles, il étoit réduit à recevoir la mort d'une main infâme. *Allart Crugeol*, qui avoit joué le principal rôle parmi les factieux, fut amené sur les minuit à l'Hôtel-de-Ville. Il étoit encore à la fleur de son âge. On lui prononça sa sentence, & on lui demanda s'il vouloit en appeler. Il répondit que non, & qu'il falloit qu'il subît une mort qu'il avoit tant de fois méritée ; qu'il prioit seulement qu'on lui accordât une heure ou deux pour mettre ordre à sa conscience & à ses affaires. Il fit appeler un Religieux de Saint François, à qui il se confessa, témoignant le plus grand regret des excès auxquels l'avoit porté une religion sanguinaire qu'il ne professoit que depuis huit mois. Ayant ensuite révélé plusieurs secrets importants au Gouverneur, il fut conduit au supplice. Lorsqu'il eut monté l'échelle, ayant prié le bourreau d'attendre un moment, il fit un discours pathétique aux spectateurs. Il exhorta surtout la jeunesse de pratiquer la vertu, de porter respect & obéissance au Roi, au Gouverneur & aux Magistrats. Les Catholiques qu'il avoit si fort maltraités, ne purent s'empêcher de fondre en larmes ; ils étoient dans une surprise extrême d'entendre ainsi parler celui qui, peu auparavant, ne cessoit de déclamer contre la Messe, le Pape, les Ecclésiastiques, & la Communion Romaine. *Crugeol* fit ensuite appeler *Capres*, lui dit à haute voix de ne point oublier ce qu'il lui avoit déclaré en secret, d'y mettre sa confiance, comme venant de quelqu'un qui étoit au moment de paroître devant son souverain Juge ; de ne pas croire qu'il lui eut dit toutes ces choses pour éviter la mort : il finit en déclarant qu'il faisoit profession de la foi Catholique, & répéta qu'il avoit mérité la mort, & qu'il étoit beaucoup plus à propos que lui & six à sept autres la subissent, que de souffrir qu'ils causassent celle de tant de milliers d'hommes ; il dit ensuite au bourreau de faire son devoir. Telle fut la fin de *Crugeol*, d'une vivacité de caractère qui alloit jusqu'à la folie. Il y avoit eu dans sa conduite plus d'emportement que de méchanceté. La principale cause de ses malheurs fut la confiance aveugle qu'il avoit dans Gosson, qui étoit son oracle, & dont il suivoit toutes les impressions.

On laissa au gibet les corps des trois factieux pendant quelques jours. Ils furent les jouets du petit Peuple, & ils servirent à intimider ceux qui pouvoient encore être tentés de suivre leurs exemples. On ensevelit ensuite les cadavres de *Bertoul* & de *Crugeol*, & on attacha celui de *Mordac* à un poteau qui avoit été planté derrière l'Eglise de Saint Sauveur.

Comme *Gosson* avoit été l'ami des factieux & le Chef des partisans du Prince d'Orange, on passa plus de tems à instruire son procès. On le fit comparoître devant ses Juges le samedi sur les six heures du soir. La lecture de la procédure lui ayant été faite, on lui demanda ce qu'il avoit à alléguer pour sa défense. Ce malheureux vieillard, qui avoit passé sa vie à donner des conseils, se trouva fort embarrassé dans ses réponses. Comme il sentoit qu'il n'avoit aucune raison solide à alléguer, il ne chercha qu'à tirer son affaire en longueur, ne doutant nullement que si le Prince d'Orange avoit le tems d'agir, il ne prît son parti avec une chaleur qui ne permettroit plus à ses Juges de consommer cette affaire. En conséquence il avoit préparé un très-long discours qu'il débita. Il parla d'abord de la réputation qu'il s'étoit acquise & que personne ne lui contestoit, & des services qu'il avoit rendus à sa Patrie. Il nia toutes les imputations faites contre lui ; il mit en œuvre toutes les subtilités & toutes les ressources de la chicane. Il prétendit qu'on ne pouvoit pas lui accorder moins de quinze jours pour vérifier les faits. On lui représenta que ces faits s'étoient passés en public ; qu'il s'agissoit de harangues & d'autres actions qu'il avoit faites au vu & au su de tout le monde ; qu'il ne pouvoit pas être reçu à les nier, encore moins à demander du tems pour qu'on en fit la preuve ; que s'il avoit d'autres raisons pour défendre & justifier ce qu'on lui imputoit, on l'écouterait volontiers, & qu'on y auroit tel égard que de raison. *Gosson* persistant dans sa première demande, on lui déclara qu'on le déboutoit. Alors il dit qu'il en appelloit au Conseil, & il demanda à être mené à la Cour-le-Comte, pour y déduire ses moyens d'appel. On lui apprit que Messieurs du Conseil étoient assemblés dans une chambre de la Maison-de-Ville, & qu'on alloit l'y conduire à l'heure même, afin d'y exposer ses griefs. A ce discours, *Gosson* comprit qu'il étoit perdu & s'abandonna aux lamentations & aux larmes. Le Conseil ayant révisé la procédure & vu les conclusions prises contre *Gosson*, portant qu'il seroit condamné au dernier supplice, & son corps mis en quatre parties, pour avoir été le conseil & le Chef des rebelles, confirma la sentence ; décida qu'il seroit passé outre l'appel, & le renvoya devant les Echevins, pour qu'ils procédassent à l'exécution de l'Arrêt. Alors les Compagnies Bourgeoises en qui on avoit plus de confiance, reçurent de nouveau l'ordre de se rendre dans la Place, de s'emparer de la Maison-Rouge, qui étoit au milieu, & des principaux endroits, de renforcer le corps-de-garde, avec défense au surplus d'inquiéter ceux qui resteroient tranquilles & qui garderoient le silence. Il fut si général & si profond, que ceux qui étoient aux fenêtres, entendirent distinctement la sentence que le Greffier criminel lut à *Gosson*. Ce silence ne fut interrompu que par les soupirs que ce Factieux pousoit de tems en tems. Comme on ne voyoit paroître personne de la Religion réformée, les Catholiques allèrent les chercher & les obligèrent d'assister au supplice de leur Chef. On dressa l'échafaud devant le corps-de-garde. Sur le minuit, on alluma de tous côtés des flambeaux & des torches, & l'on fit sortir *Gosson* de l'Hôtel-de-Ville pour le conduire au supplice. Il étoit assisté de deux Religieux de St. François : en traversant la salle, il aperçut les Echevins qui étoient appuyés sur les fenêtres avec le Gouverneur, pour être témoins de son supplice. Alors jetant un profond soupir, il dit : « **Voici ceux dont j'ai eu le malheur d'empêcher l'exécution. Si je ne m'y étois pas opposé, ils seroient maintenant à ma place, & vous aussi M. le Gardien** » . Etant arrivé au milieu de l'escalier de la Maison-de-Ville, & voyant qu'une partie de ceux qui étoient dans la Place pouvoient l'apercevoir & l'entendre, il se mit à les haranguer en ces termes : « Sera-t-il donc dit, Messieurs les Bourgeois, que vous n'aurez pas pitié de moi ? Avez-vous déjà oublié les harangues que j'ai prononcées au milieu de vos Assemblées, les services signalés que j'ai rendus à vous tous en général, & à chacun de vous en particulier ? Mrs. d'Arras, le Laboureur, qui a un bon arbre dans son jardin, se garde bien de le couper. Ne voyez vous pas qu'on va maintenant couper le meilleur arbre de votre jardin, & que vous n'en tirerez plus de bon fruit, comme vous avez fait par le passé ? » . Ce discours, qu'il

faisoit en marchant, ne produisit aucun effet. Lorsque Gosson fut monté sur l'échafaud, il recommença à faire des lamentations entrecoupées de soupirs. Il ne cessoit de se plaindre de ce qu'on le faisoit mourir injustement. On lui fit une seconde fois la lecture de sa sentence. Alors il s'alla mettre à genoux devant un escabeau & présenta sa tête au bourreau qui la lui trancha. Le Peuple qui avoit toujours extrêmement considéré Gosson, qui adoptoit aveuglement ses décisions, & qui lui prodiguoit les noms les plus flatteurs, montra dans cette occasion son inconstance ordinaire. Il assista aussi tranquillement à son supplice & vit voler sa tête avec autant d'indifférence que s'il n'eut eu aucun intérêt à ce spectacle.

Peu de jours après le supplice de Gosson, on fit encore mourir cinq autres factieux. On en bannit soixante sur *la hart*, qui est une sorte de bannissement si particulier à cette Province, que le Prince lui-même n'a pas le pouvoir de le révoquer, & qu'il est permis de tuer celui qui est condamné à ce bannissement, s'il rentre dans la Ville, sans qu'on puisse rechercher l'homicide, dès que le Greffier de la Ville lui a délivré un certificat qui constate que celui qui a été tué a violé son ban.

Sur ces entrefaites, Dom Juan d'Autriche mourut, & Alexandre Farnèse, Duc de Parme, fut nommé pour le remplacer. Aussi-tôt qu'il eut pris possession de sa dignité, il écrivit aux Habitans d'Arras pour les féliciter des avantages qu'ils avoient remportés sur les partisans du Prince d'Orange, & pour les engager à faire leur paix avec le Roi d'Espagne. On n'en étoit pas éloigné ; mais on vouloit prendre ses sûretés. Ce fut alors que le parti qui s'étoit formé pour maintenir dans une partie des Provinces des Pays-Bas la Religion Catholique, & les empêcher d'être en proie aux vexations des Espagnols, fut dans le cas de se montrer plus que jamais. Valentin de Pardieu, Seigneur de la Motte, Oudart de Bournonville, Baron de Capres, Guillaume de Heze, Montigni, le Comte de Roeux, étoient à la tête de ce parti. Dès qu'ils furent instruits que les Etats généraux avoient décidé qu'ils favoriseroient la Religion réformée, ils engagèrent l'Artois, le Hainaut & la Flandre, qu'on appelloit les Provinces Wallones, de se séparer des autres Provinces, & ils n'oublioient rien pour engager les premières, trop foibles pour se défendre par elles-mêmes, d'accepter la protection du Duc d'Alençon. Ce Prince qui avoit l'ambition de regner, crut que les troubles des Pays-Bas lui procureroient l'occasion de se former un état ; il entra dans ces Provinces avec un corps d'armée, & y fut favorablement accueilli, même par l'Archiduc Mathias, qui n'avoit par lui-même aucune force pour soutenir le parti qui l'avoit appelé. Son entrée se fit à Mons le premier Juillet. Les Etats assemblés à Anvers arrêterent sur le champ qu'on le reconnoîtroit pour le défenseur de la liberté des Pays-Bas contre les Espagnols & leurs adhérens. Il acheva de gagner la confiance des Wallons, en remportant plusieurs avantages sur les troupes du Prince d'Orange, & en s'emparant de plusieurs Villes. Cependant comme on détestoit dans le fond les François encore plus que les Espagnols, jamais on ne songea à se prêter aux desseins du Duc d'Alençon ; on vouloit bien marcher sous ses drapeaux contre les troupes du Prince d'Orange ; mais on étoit bien éloigné de le reconnoître pour Souverain. Les Wallons se proposoient encore par l'accueil favorable qu'ils avoient fait au Duc, d'engager le Roi d'Espagne à les traiter avec plus d'humanité. Leur projet réussit. Philippe II craignit, s'il continuoit de pousser à bout les Wallons, qu'ils se jetassent dans les bras de la France. Il écrivit à Alexandre Farnèse, d'entamer avec eux une négociation. La Motte, un de leurs principaux Chefs, fut celui à qui le Roi d'Espagne & Farnèse témoignèrent le plus de confiance, & à qui l'on adressa les dépêches.

Mauni, Gentilhomme du Hainaut, Gouverneur de Gravelines, avoit ordre du Prince d'Orange, d'introduire dans Saint-Omer trois Compagnies du Régiment d'Egmont. Capres, de son côté, qui avoit fait la paix en secret avec le Roi d'Espagne, ne croyant plus sa présence nécessaire à Arras, vint à Aire, où il trouva une Compagnie de gens de pied, à qui il ordonna de le suivre à Saint-Omer. Les Notables de cette Ville le prièrent de n'en rien faire, & lui firent entendre qu'il falloit avant tout que la négociation qu'on avoit entamée avec la Cour d'Espagne fut terminée. Capres ayant persisté dans son dessein, trouva les portes de Saint-Omer fermées,

& fut obligé de se retirer à Arques. *Sinoguet & d'Esquerdes*, de leur côté, ayant levé quatre cens hommes, en donnèrent le commandement à *Descoult*. Ce Capitaine les amena à Clair-Marais & demanda à entrer dans l'Abbaye. L'Abbé lui dit qu'il consentoit qu'il y entrât avec ses amis & qu'on donneroit des rafraîchissemens à sa troupe, mais qu'on ne pouvoit pas le recevoir. *Descoult* s'étant mis en devoir d'escalader les murs, l'Abbé fit sonner l'alarme ; les paysans des environs furent bientôt assemblés, & *Descoult* fut forcé de se retirer.

Cependant les Magistrats Municipaux de Saint-Omer, qui étoient extrêmement attachés au Roi d'Espagne, furent fâchés de l'affront qu'on avoit fait à *Capres*, & lui écrivirent qu'on étoit prêt de le recevoir. En effet, on lui accorda le 4 Mai l'entrée de la Ville. Alors *La Motte* s'étant abouché avec les Notables de Saint-Omer, & leur ayant fait connoître que s'ils se rendoient aux Espagnols avant d'avoir fait leur Traité, ils en seroient les victimes, les fit consentir à recevoir les trois Compagnies d'Egmond que commandoit *Mauni*, en les assurant que sa façon de penser étoit conforme à la leur ; & les Magistrats eux-mêmes qui connoissoient les intentions de *la Motte* qui avoit gagné *Mauni*, y donnèrent les mains. On leur ouvrit la porte du Haut-Pont, & on défendit aux Guetteurs de sonner suivant l'usage. Cependant le bruit de l'arrivée de ces troupes s'étant répandu, plusieurs Bourgeois attachés à la faction d'Espagne en furent fort irrités, & s'assemblèrent pour s'y opposer. Ils avoient à leur tête *Guillaume Vandolre*, Conseiller. S'étant ralliés devant la maison de *François de Ricames*, Mayor, ils forcèrent, dans son absence, sa femme de livrer l'Enseigne qui s'y trouvoit. Un Sergent la porta, & comme il prenoit avec sa troupe le chemin du Haut-Pont, il rencontra un Gentilhomme Espagnol qui conduisoit aussi des soldats au même endroit. « **Courage, Monsieur, lui dit Vandolre, mourons, s'il le faut, pour notre foi & notre Prince** » . Lorsqu'ils furent arrivés à la porte, ils trouvèrent quantité de soldats armés pour favoriser l'entrée des troupes & prêts à tirer sur ceux qui voudroient l'empêcher ; ce qui les obligea de se retirer. *Vandolre* qui étoit entré dans une maison, vouloit tirer à travers la troupe de *Mauni*. Ses amis l'en empêchèrent & l'obligèrent de se réfugier chez les Frères Prêcheurs. Les Magistrats l'ayant su, envoyèrent un Sergent pour le prendre. On fit la visite du Couvent ; on ne l'y trouva pas. Il s'étoit retiré dans une autre maison, & comme on continuoît les perquisitions, il fut obligé de se déguiser en paysan pour quitter la Ville.

On voit par tous ces détails combien il y avoit de partis différens dans la Province. Outre ceux qui étoient décidés pour la soumission pure & simple au Roi d'Espagne, & ceux qui avoient embrassé le parti du Prince d'Orange, il y en avoit qui vouloient prendre un parti mitoyen ; mais la plupart ne s'entendoient pas. Peu avoient des idées nettes sur le fond de l'affaire & sur la manière dont il falloit la traiter. Les uns craignoient d'en faire trop : les autres croyoient n'en pas faire assez ; ce qui occasionnoit une foule de partis, & faisoit que ceux qui dans le fond pensoient de même paroisoient divisés à l'extérieur & désapprouvoient des démarches dont ils ne voyoient pas le motif, quoiqu'elles ne tendissent qu'à opérer le bien général & à procurer une paix solide.

Cependant le Roi d'Espagne avoit consenti à envoyer des Députés à Cologne, pour traiter de la paix, & les Etats généraux des dix-sept Provinces qui se tenoient à Anvers, y avoient envoyé les leurs. Car quoique la plupart de ces Provinces eussent accordé la liberté de conscience & favorisassent le Prince d'Orange, cependant il y en avoit peu qui eussent rompu ouvertement avec le Roi d'Espagne. C'étoit même un effet de la politique du Prince, de vouloir que les Provinces qui lui étoient les plus attachées ne manifestassent pas trop leurs sentimens, parce que continuant d'entretenir des liaisons avec les autres, & témoignant, ainsi que les Provinces Wallones, ne vouloir que le bien général, elles pouvoient insensiblement les entraîner dans le parti qu'elles avoient adopté elles-mêmes. Aussi les Députés des Provinces Wallones se rendirent-ils avec les autres à Cologne, pour conférer avec ceux du Roi.

Les négociations n'empêchoient pas que les différens partis ne cherchassent à se procurer des avantages. Le Baron de *Montigni* avoit quitté, ainsi qu'on l'a remarqué plus haut, l'armée du Prince d'Orange, avec cinq mille Wallons, dès que ce Prince eut fait connoître qu'il vouloit

établir la réforme. On appella la troupe de *Montigni*, les soldats de la *patenôtre & du chapelet*, parce qu'ils en portoient toujours à leurs côtés. Leurs Chefs avoient résolu de faire sortir avant tout des Provinces Wallones, les hérétiques, & ils publièrent à cet effet des Ordonnances. *Capres* voulant, comme Gouverneur d'Artois, les faire mettre à exécution du côté de Saint-Omer, éprouva des obstacles de la part du Vicomte de *Melun*. *La Motte* ayant envoyé *Floyec* à *Montigni* avec deux cens quarante cavaliers ; comme il revenoit par *Bergues*, les Habitans du Pays, presque tous Calvinistes, s'imaginant que les François venoient les mettre au pillage, firent sonner l'alarme. Aussi-tôt une foule de paysans armés de bâtons & prenant les instrumens du labourage, enfermèrent ces cavaliers dans des haies & dans des endroits où les chevaux ne pouvoient marcher, & s'étant jetés sur eux, ils les massacrèrent avec celui qui les commandoit. *Montigni* songea à se venger. Ayant joint ses soldats à ceux de *la Motte* & de *Mauni*, il détacha le premier pour aller à *Bergues*. Les Habitans de cette Ville, pour conjurer l'orage, lui firent une députation ; ils excusèrent le mieux qu'ils purent ce qui s'étoit passé ; promirent de chercher les coupables, de les punir, de donner à la veuve du Commandant qui avoit été tué, une pension convenable ; de suivre le parti des Wallons, & de donner des ôtages pour garants de leurs paroles. Cette démarche apaisa *la Motte*. Le Vicomte de *Melun*, que le Prince d'Orange avoit fait nommer par *Mathias* & les Etats généraux, Gouverneur d'Artois, à la place du Baron de *Capres*, accompagné de *Charles de Croy*, Marquis d'Havrey, & de quantité de gens de guerre, vint à bout de le déposséder, fit beaucoup de changemens, & écrivit aux Magistrats de toutes les Villes, pour les engager à ne pas se désunir des autres Provinces. Il leur représenta que toutes avoient envoyé des Députés pour traiter avec le Roi ; que, si quelques-unes se séparoit, elles perdroient la plus grande partie de leurs forces, elles se priveroient des conditions avantageuses qu'elles ne pouvoient espérer que de leur union, & qu'elles verroient bientôt renaître tous les maux que la domination Espagnole leur avoit fait éprouver. Comme les Artésiens étoient ceux qui témoignoit le plus de dispositions pour faire leur paix particulière, on leur fit écrire par *Mathias* qu'il ne pouvoit se persuader qu'ils voulussent traiter d'une affaire commune sans la participation des Etats ; qu'ils devoient savoir que l'Empereur l'avoit chargé de faire une paix générale ; que tel étoit l'objet de l'Assemblée qui se tenoit à Cologne ; qu'après avoir pris leur défense avec tant de chaleur, c'étoit lui faire la plus grande injustice & la plus grande injure que de lui témoigner de la défiance ; que les soins qu'il se donnoit étoient prêts à terminer heureusement cette affaire ; qu'ils lui devoient, ainsi qu'à la Patrie, de ne pas répondre aux propositions que leur faisoit *Farnèse*, avant de les lui avoir communiqué ainsi qu'aux Etats généraux. Cette lettre étoit d'autant plus propre à faire impression sur les Artésiens, qu'ils n'avoient plus rien à espérer du Duc d'Alençon. Ce Prince voyoit que ceux qui l'avoient appelé le jouoient, que toute la faveur étoit pour *Mathias*, & que c'étoit inutilement qu'il leur avoit amené sept mille hommes, avec lesquels il avoit pris plusieurs Places. En effet, l'aversion qu'on avoit pour les François, l'emportoit sur toute autre considération. Le Duc avoit de la peine à se le persuader ; mais dès qu'une fois des faits multipliés ne lui eurent plus permis d'en douter, il ne songea qu'à quitter les Pays-Bas. Les Etats ayant été instruits de ses dispositions, achevèrent de le déterminer, en l'assurant qu'on auroit la plus grande reconnoissance pour ses bons offices ; que s'il pouvoit leur procurer, avant le 1^{er} Mars 1579, la liberté de conscience & des conditions raisonnables, on lui feroit ériger une Statue de bronze à Anvers & à Bruxelles, dans les places les plus apparentes ; qu'on lui enverra solennellement six Députés ; savoir : deux Prélats, deux Gentilshommes & deux Membres du Tiers Etat, qui lui porteroient une couronne d'or avec d'autres bijoux du prix de cent mille florins d'or, & qu'ils promettoient de donner la même somme à son héritier ; que si le Roi d'Espagne refusoit des conditions raisonnables, ils étoient décidé à le déclarer déchu de tous les droits sur le Pays, à délier ses Sujets du serment de fidélité, & qu'on le reconnoîtroit ensuite pour le Roi du Pays, aux conditions dont on seroit convenu. Le Duc d'Alençon ne fit aucune difficulté d'accepter ces propositions auxquelles le Prince d'Orange ne forma point d'opposition, trop satisfait de voir les François hors du Pays, & bien persuadé

que, de quelque manière que les choses tournassent, il trouveroit sans peine le moyen d'empêcher l'exécution de ces belles promesses. Le Duc quitta donc les Pays-Bas en remettant aux Etats les Places qu'il avoit conquises, & en déclarant qu'il abandonnoit le parti des *Malcontents*. C'étoit le nom qu'on donnoit à ceux qui ne vouloient reconnoître ni le Prince d'Orange, ni le Roi d'Espagne.

La sortie du Duc d'Alençon & les lettres de *Mathias* & des Etats généraux, auroient ébranlé le parti que les Artésiens avoient pris de traiter directement & séparément avec le Roi d'Espagne, si la négociation eut été moins avancée. Mais *Philippe*, à qui *Farnèse* avoit mandé ce qui se passoit dans la Province, avoit écrit aux Habitans d'Arras pour les féliciter & pour leur dire, que ne doutant point du désir qu'ils avoient de voir finir les troubles, & voulant y contribuer de son côté en tout ce qui dépendroit de lui, il avoit nommé l'Evêque d'Arras, *Valhuon* & le Baron de *Selles*, pour leur faire part de ses intentions, & qu'ils pouvoient ajouter foi à ce qu'ils leur diroient de sa part. Des lettres aussi obligeantes & aussi précises, avoient été adressées par le Roi à la Ville de Saint-Omer.

Les intrigues du Vicomte de *Melun* & les ressorts que les autres partisans du Prince d'Orange faisoient jouer, paroisoient affoiblir le dessein qu'on avoit de terminer les troubles de la Province par un Traité particulier. *Farnèse* en donna avis à *Philippe II*, qui lui adressa une lettre pour être rendue publique. Ce Prince y disoit que les Artésiens avoient fait une chose qui lui avoit été fort agréable, en faisant sortir de leur Province les Hérétiques & les Séditieux ; qu'on leur avoit donné des fausses impressions sur son compte, qu'il ne s'étoit jamais proposé d'autre but que de maintenir dans la Religion Catholique les Peuples que le Prince d'Orange vouloit abuser ; qu'il songeoit à leur enlever tout à la fois leur religion, l'obéissance qu'ils lui devoient & leur tranquillité ; qu'ayant aussi heureusement commencé à tarir la source des troubles, il espéroit qu'ils finiroient de même ; qu'il leur donneroit à cet effet tous les secours dont ils pourroient avoir besoin ; que ne se souvenant plus de sa clémence, il oublieroit leurs fautes passées ; qu'il leur promettoit de ne rien retrancher des privilèges de la Province, & de faire sortir tous les soldats étrangers, pourvu qu'ils eussent de quoi se défendre contre le Prince d'Orange & ses Confédérés ; que, si quelqu'un venoit à tenir pour la France & conservoit quelque projet qui lui fût préjudiciable, il prenoit à témoin Dieu & les hommes qu'il faudroit leur imputer les calamités infinies qui suivent les guerres, puisqu'il prenoit les armes contre sa volonté, uniquement pour défendre contre des usurpateurs un patrimoine qu'il tenoit de la main de ses ancêtres. Le Monarque avoit ajouté à cette lettre d'autres lettres pour des Particuliers, & spécialement pour *Capres*, à qui il ordonnoit qu'on rendît le Gouvernement de la Province. Mais quoique le Duc de Parme eut sollicité lui-même cette dernière lettre, il ne crut pas néanmoins devoir en faire usage, parce qu'il espéroit faire rentrer le Vicomte de Gand dans le parti du Roi, & que c'eût été l'en détourner pour jamais que de lui faire l'affront le plus sensible. En effet, *Robert de Melun* étoit de la plus haute naissance ; il s'étoit extrêmement distingué à la guerre ; il jouissoit d'une très-grande considération dans la Province, & il étoit important de le gagner. Son esprit étoit assez foible, & il n'étoit pas difficile de le faire changer. *Farnèse*, persuadé que s'il venoit à apprendre que le Roi l'avoit confirmé dans son Gouvernement, il n'en faudroit pas davantage pour en faire un de ses plus zélés partisans, il lui écrivit pour le lui promettre. Il envoya en même-tems à l'Evêque la lettre du Roi d'Espagne, qui rétablissoit *Capres* dans son Gouvernement ; mais il lui marqua en même-tems, qu'avant de la lui remettre, il falloit lui exposer le projet dont on vient de parler. *Capres*, qui ne respiroit que la paix, & qui se jugeoit fort inférieur à tous égards au Vicomte de *Melun*, comprit de quelle importance il étoit de l'attacher au parti du Roi, & consentit sans peine à lui abandonner sa place. Alors l'Evêque, après quelques conférences avec le Vicomte, lui dit que, s'il vouloit quitter le parti des Confédérés, le Roi lui donneroit un Gouvernement qu'il ne pouvoit pas se flatter de conserver sans son agrément. Le Vicomte y consentit & ajouta qu'il conféreroit volontiers avec *Montigni* & *la Motte*, sur ce qui étoit convenable pour faire rentrer les Provinces Wallones sous l'obéissance

du Roi. *Farnèse* fit part de cette nouvelle à *Philippe II*, & de la façon de penser de *Capres*. Ce Prince envoya aussi-tôt ordre au Duc de Parme de confirmer le Vicomte *de Melun* dans le Gouvernement de l'Artois, & lui marqua en même-tems qu'il érigeoit en Marquisat la terre de Richebourg, appartenant à ce Seigneur, qui avoit paru le désirer avec ardeur.

Fin de la quatrième partie.

Eléments d'Histoire Artésienne



Reproduction interdite.